

**Travail de fin d'études (architecte paysagiste) : Comprendre et améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public urbain : Dialogue entre usagers, concepteurs et outils d'évaluation. Cas appliqué à la ville de Namur.**

**Auteur :** Collin, Camille

**Promoteur(s) :** 18087; Botman, Ravidiran

**Faculté :** Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT)

**Diplôme :** Master architecte paysagiste, à finalité spécialisée

**Année académique :** 2025-2026

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/25145>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

COMPRENDRE ET AMÉLIORER LE SENTIMENT DE  
SÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC URBAIN :  
DIALOGUE ENTRE USAGERS, CONCEPTEURS ET OUTILS D'ÉVALUATION.  
CAS APPLIQUÉ À LA VILLE DE NAMUR.

CAMILLE COLLIN

TRAVAIL DE FIN D'ETUDES PRESENTÉ EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLÔME DE  
MASTER D'ARCHITECTE PAYSAGISTE

ANNÉE ACADEMIQUE 2025-2026

CO-PROMOTEURS :  
LUDIVINE DAMAY  
RAVIDIRAN BOTMAN



# COMPRENDRE ET AMÉLIORER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC URBAIN :

DIALOGUE ENTRE USAGERS, CONCEPTEURS ET OUTILS D'ÉVALUATION.

CAS APPLIQUÉ À LA VILLE DE NAMUR.



© « Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être autorisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et du Président ou de la Présidente du Comité de Gestion de la formation d'Architecte Paysagiste. »



# REMERCIEMENTS

---

*Ce travail de fin d'études s'inscrit à la fin de cinq années Gembloutoises en architecture du paysage. Ces années ont été plus qu'enrichissantes, tant avec les rencontres que j'ai pu y faire que sur ce que j'y ai appris.*

*Avant toutes choses, je tiens à remercier toutes les personnes rencontrées au cours de cette aventure pour ce qu'elles ont pu m'apporter, ainsi que toutes celles ayant, de près ou de loin, contribué à la réalisation de ce travail de fin d'études.*

*À mes promoteurs, Madame Ludivine Damay et Monsieur Ravidiran Botman, pour leur patience ainsi que pour la justesse de leurs remarques et de leurs conseils qui m'ont fait évoluer tout au long de la réalisation de ce travail.*

*À Monsieur Thomas Pollet, pour le temps qu'il m'a accordé pour répondre à mes questions concernant la méthode à appliquer.*

*À Madame Séverine Buy, analyste stratégique, et Monsieur Thierry Duchatelet, 1<sup>er</sup> commissaire, du service appui stratégique de la zone de police Namur-Capitale, pour leur sympathie et leur réactivité quant à mes questions.*

*À Martin, pour m'avoir accompagné lors de mes explorations Namuroises et pour sa présence lors de mes moments de doutes, d'incompréhension et de stress.*

*À Manon, Claire et Léopoldine.*

*À ma famille, qui a toujours cru en moi.*

# RÉSUMÉ

---

Ce mémoire analyse l'espace public urbain à la fois de manière objective, à travers la réalité du terrain, et de manière subjective, en croisant le regard de l'architecte-paysagiste et celui de l'utilisateur de l'espace. L'étude met en évidence l'importance de la complémentarité de ces analyses, en démontrant que la perception de l'utilisateur, l'expertise de l'architecte-paysagiste et les faits observables sont indissociables pour concevoir des espaces publics urbains à la fois sécurisants et perçus comme tels. Par ailleurs, elle souligne la place centrale qu'occupent les dynamiques sociales dans la perception de l'espace, invitant à les intégrer davantage dans les processus de conception et à envisager une approche multi-acteurs afin de répondre de manière plus pertinente et efficace aux besoins identifiés.

**Mots-clés :** Sentiment d'insécurité – sentiment de sécurité - insécurité objective – espace public - perception – paysage urbain – criminalité – délinquance

# ABSTRACT

---

This thesis analyses urban public space both objectively, through on-site realities, and subjectively, by combining the perspective of the landscape architect with that of the space user. The study highlights the importance of the complementarity of these analyses, demonstrating that user perception, the expertise of the landscape architect, and observable facts are inseparable in the design of urban public spaces that are both safe and perceived as such. Furthermore, it emphasizes the central role of social dynamics in the perception of space, encouraging their greater integration into design processes and the adoption of a multi-actor approach in order to respond more effectively and appropriately to identified needs.

**Key words :** Feeling of insecurity – feeling of security - objective insecurity – public space – perception – urban landscape – criminality – delinquency



<b>Table des figures</b> .....	<b>12</b>
<b>0. Introduction et plan du mémoire</b> .....	<b>16</b>
0.1. Introduction .....	16
0.2. Méthodologie du mémoire .....	18
<b>1. Etat de l'art</b> .....	<b>22</b>
1.1. L'insécurité objective VS le sentiment d'insécurité .....	22
1.2. La perception du paysage urbain .....	25
1.3. Une criminalité liée au milieu urbain mais pas que .....	26
1.4. Des stratégies pour prévenir la délinquance en milieu urbain .....	28
1.4.1. L'espace public, premier territoire de confrontation aux perceptions de sécurité .....	28
1.4.2. La prévention situationnelle et ses fondements .....	29
1.4.3. Les limites .....	29
1.4.4. Les flux .....	30
1.4.5. La surveillance .....	31
1.4.6. La visibilité .....	32
1.4.7. Le paysagement .....	33
1.4.8. Gestion et entretien .....	34
1.5. Conclusion et discussion de l'état de l'art .....	35
<b>2. Objectifs et hypothèses de l'étude</b> .....	<b>38</b>
<b>3. Présentation du cas d'étude : Namur</b> .....	<b>40</b>
3.1. Introduction : .....	40
3.2. Justification du cas d'étude : .....	40
3.3. Description de la ville de Namur .....	42
<b>4. Cartographie des sites criminogènes et choix des espaces publics</b> .....	<b>46</b>
4.1. Introduction .....	46
4.2. Matériel et méthode .....	46
4.3. Résultats .....	49
4.4. Discussion .....	50
<b>5. Analyse des espaces publics</b> .....	<b>52</b>
5.1. Introduction .....	52
5.2. Matériel et méthode .....	52
5.3. Résultats .....	55
5.3.1. Place de la Station : .....	55
5.3.2. Rue Rogier : .....	62
5.3.3. Parc Louise-Marie : .....	69
5.4. Discussion .....	80

5.4.1.	Place de la Station : .....	80
5.4.2.	Rue Rogier : .....	82
5.4.3.	Parc Louise-Marie : .....	84
5.4.4.	Synthèse transversale des trois espaces publics.....	87
<b>6.</b>	<b>Recommandations et ouverture.....</b>	<b>89</b>
<b>7.</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>90</b>
<b>8.</b>	<b>Bibliographie.....</b>	<b>92</b>
<b>9.</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>96</b>

# TABLE DES FIGURES

Figure 0-1 : Schéma illustrant le processus pour chaque étape du travail de fin d'études. ....	18
Figure 0-2 : Construction de l'état de l'art et de la grille d'analyse. ....	18
Figure 0-3 : Justification du choix du cas d'étude. ....	19
Figure 0-4 : Choix des faits criminels retenus et des espaces publics à analyser. ....	19
Figure 0-5 : Analyse des espaces publics choisis – Volet objectif – Schéma de réalisation. ....	20
Figure 0-6 : Analyse des espaces publics choisis – Volet subjectif – Auto-analyse – Schéma de réalisation.....	20
Figure 0-7 : Analyse des espaces publics choisis – Volet subjectif – Recueil du ressenti des usagers - Schéma de réalisation. ....	21
Figure 0-8 : Analyse des espaces publics choisis – Volet de synthèse – Mise en relation – Schéma de réalisation. ....	21
Figure 1-1 : Schéma du processus menant au comportement de E. Roger (1969). (Bailly, 1969) (Adapté).....	25
Figure 1-2 : Schéma de la multi dimensionalité des paysages. (Backhaus, 2008) (Adapté) .....	26
Figure 3-1 : Tableau reprenant le nombre d'actes criminels commis dans les différentes zones de police depuis 2014 jusqu'à 2024. .....	41
Figure 3-2 : Délits qui composent les rapports statistiques de criminalité.....	41
Figure 3-3 : Cartographie des différents quartiers statistiques qui composent la Corbeille de Namur.....	42
Figure 3-4 : Délimitation des différents quartiers de la ville de Namur.....	43
Figure 3-5 : Localisation des enceintes au sein de la ville de Namur. (Castiaux & al., 2019) (Adapté) .....	44
Figure 3-6 : Photographie du clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste, C. Collin, le 25 juin 2025.....	44
Figure 4-1 : Cartographie des points de chaleur qui illustrent les espaces publics de Namur les plus porteurs de criminalité.....	49
Figure 4-2 : Photographie aérienne et délimitation du périmètre de la place de la Station pour les analyses. (Source : vue aérienne Google Earth, 2023) .....	50
Figure 4-3 : Photographie aérienne et délimitation du périmètre de la rue Rogier pour les analyses. (Source : vue aérienne Google Earth, 2023).....	51
Figure 4-4 : Photographie aérienne et délimitation du périmètre du parc Louise-Marie pour les analyses. (Source : vue aérienne Google Earth, 2023) .....	51
Figure 5-1 : Taille de la police déterminée en fonction de la fréquence du mot-clé.....	54
Figure 5-2 : Graphique radar illustrant le score attribué à chaque critère évalué au sein de la place de la Station la grille d'analyse (Annexe 9). ....	55
Figure 5-4 : Photographie d'un panneau d'orientation, C. Collin, 5 décembre 2025. ....	56
Figure 5-6 : Photographie d'un abri-bus et d'un parterre créant des barrières physiques et un passage étroit, C. Collin, 5 décembre 2025. ....	57
Figure 5-7 : Photographie de dalles podotactiles menant tout droit sur une porte, C. Collin, 5 décembre 2025. ....	57
Figure 5-8 : Nuage de mots illustrant les facteurs énoncés par les usagers qui participent au sentiment de sécurité au sein de la place de la Station.....	60
Figure 5-9 : Nuage de mots illustrant les facteurs énoncés par les usagers qui participent au sentiment d'insécurité au sein de la place de la Station.....	60
Figure 5-10 : Nuage de mots illustrant les facteurs énoncés par les usagers visant à améliorer le sentiment de sécurité au sein de la place de la Station.....	61
Figure 5-11 : Graphique radar illustrant le score attribué à chaque critère évalué au sein de la rue Rogier par la grille d'analyse (Annexe 13). ....	62
Figure 5-13 : Photographie des déchets présents dans les bacs à fleurs, C. Collin, le 5 décembre 2025.....	63
Figure 5-12 : Photographie de dégradations présentes sur les bâtiments de la rue Rogier, C. Collin, le 5 décembre 2025.....	63
Figure 5-14 : Photographie illustrant la cohérence du bâti de la rue Rogier et montrant les règles d'usage, C. Collin, le 5 décembre 2025. ....	64
Figure 5-15 : Nuage de mots illustrant le sentiment de sécurité au sein de la rue Rogier .....	66
Figure 5-16 : Nuage de mots illustrant les facteurs énoncés par les usagers qui participent au sentiment d'insécurité au sein de la rue Rogier. ....	67

Figure 5-17 : Nuage de mots illustrant les facteurs énoncés par les usagers visant à améliorer le sentiment de sécurité au sein de la rue Rogier. ....	68
Figure 5-20 : Photographie du Pont des Hollandais avec le talus remontant vers l’Avenue des Combattants derrière, C. Collin, le 26 juin 2025. ....	70
Figure 5-21 : Photographie de la végétation le long des cheminements qui crée un couloir et nuit à la visibilité des usagers, C. Collin, le 16 juillet 2025. ....	71
Figure 5-22 : Photographie des massifs arborés avec des arbustes qui nuisent à la visibilité, C. Collin, le 16 juillet 2025. ....	71
Figure 5-23 : Photographie d’une clôture en châtaignier présentant des dégâts, C. Collin, le 16 juillet 2025. ....	71
Figure 5-24 : Photographie d’un banc présentant des tags et dont il lui manque une planche, C. Collin, le 16 juillet 2025. ....	71
Figure 5-26 : Photographie du règlement général de police de la protection des espaces verts du domaine communal explicitant les règles d’usage, C. Collin, le 26 juin 2025. ....	73
Figure 5-25 : Photographie des règles d’usage près de la plaine de jeux, C. Collin, le 26 novembre 2025. ....	73
Figure 5-27 : Nuage de mots illustrant le sentiment de sécurité au sein du parc Louise-Marie. ....	76
Figure 9-1 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les femmes le matin au sein de la place de la Station. ....	118
Figure 9-2 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les hommes le matin au sein de la place de la Station. ....	118
Figure 9-3 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les femmes l’après-midi au sein de la place de la Station. ....	118
Figure 9-4 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les hommes l’après-midi au sein de la place de la Station. ....	118
Figure 9-5 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les femmes le soir au sein de la place de la Station. ....	119
Figure 9-6 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les hommes le soir au sein de la place de la Station. ....	119
Figure 9-7 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les femmes la nuit au sein de la place de la Station. ....	119
Figure 9-8 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les hommes la nuit au sein de la place de la Station. ....	119
Figure 9-9 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les femmes le matin au sein de la rue Rogier. ....	125
Figure 9-10 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les hommes le matin au sein de la rue Rogier. ....	125
Figure 9-11 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les femmes l’après-midi au sein de la rue Rogier. ....	125
Figure 9-12 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les hommes l’après-midi au sein de la rue Rogier. ....	125
Figure 9-14 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les hommes le soir au sein de la rue Rogier. ....	126
Figure 9-13 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les femmes le soir au sein de la rue Rogier. ....	126
Figure 9-16 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les hommes la nuit au sein de la rue Rogier. ....	126
Figure 9-15 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les femmes la nuit au sein de la rue Rogier. ....	126
Figure 9-17 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les femmes le matin au sein du parc Louise-Marie. ....	132
Figure 9-18 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les hommes le matin au sein du parc Louise-Marie. ....	132
Figure 9-20 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les hommes l’après-midi au sein du parc Louise-Marie. ....	132
Figure 9-19 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d’insécurité chez les femmes l’après-midi au sein du parc Louise-Marie. ....	132

Figure 9-24 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes la nuit au sein du parc Louise-Marie.	133
Figure 9-23 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes la nuit au sein du parc Louise-Marie.	133
Figure 9-21 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes le soir au sein du parc Louise-Marie.	133
Figure 9-22 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes le soir au sein du parc Louise-Marie.	133



# 0. INTRODUCTION ET PLAN DU MÉMOIRE

---

## 0.1. INTRODUCTION

La question de la sécurité est un sujet de plus en plus présent dans les politiques des villes et concerne citoyens, élus autant que concepteurs. Les faits criminels présentent une concentration plus importante dans les milieux urbains par rapport aux zones rurales (Ceccato, 2015). Par ailleurs, la question du sentiment d'insécurité est un sujet tout aussi important et se trouve souvent être déconnecté des statistiques objectives. En effet, un sentiment fort d'insécurité peut coexister avec un taux de criminalité faible (Mincke, 2010).

L'insécurité réelle, dite objective, est mesurable grâce aux données relatives à la criminalité, c'est-à-dire les faits qui ont été recensés. Au-delà de la criminalité pure, elle relève de nombreux facteurs tels que les insécurités sociales, résidentielles, routières, ... La sécurité subjective, quant à elle, se traduit par un ressenti de peur ou de plaisir, de confort ou d'inconfort (Berger, Dawance, Demeulemeester, & Destain, 2019, p. 7) au sein de l'espace public. Elle s'intéresse ainsi à la manière dont chacun perçoit son environnement. Cette dimension fait écho à la définition du paysage énoncée dans la convention européenne du paysage, qui le désigne comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (C.E. du paysage, Florence, 2000).

Le contexte urbain présente une densité, une diversité sociale ainsi qu'une multiplicité des usages et fonctions qui génèrent des flux importants offrant ainsi de nombreuses opportunités de commettre un acte criminel. L'espace public est le support d'occupations et le lieu où prennent place les échanges (Berger & al., 2019, p. 7), mais est aussi le lieu où se produisent les incivilités et le crime. La qualité des aménagements permet d'avoir un impact déterminant dans la perception de la sécurité.

Face aux enjeux de sécurité et de sentiment de sécurité, de nombreuses stratégies ont été évoquées par les concepteurs. La plupart de ces stratégies se reposent sur les principes du Crime Prevention Through Environmental Design ainsi que sur les propos formulés par Oscar Newman et Jane Jacobs. Le but est de renforcer la sécurité réelle tout en ayant un impact sur le ressenti de la population qui fréquente les espaces publics urbains. Par ailleurs, l'espace public « *induit la responsabilité des pouvoirs publics et parfois, une gestion partagée avec le monde associatif ou autres groupes informels* » (Berger & al., 2019), d'où certaines stratégies qui se basent sur la participation citoyenne.

Dans ce contexte, le paysagiste occupe une place singulière dans son rôle de concepteur. Son travail ne se focalise pas que sur l'esthétisme ou sur la végétation, mais s'inscrit dans une démarche de lisibilité, de confort et de cohésion sociale afin de créer des espaces collectifs, inclusifs (Berger & al., 2019) et rassurants afin de susciter l'intérêt des utilisateurs à les fréquenter. Comment le paysagiste peut-il agir pour peser sur la sécurité et le sentiment d'insécurité ? L'enjeu, ici, est que l'espace public constitue une clef « *du développement durable et de la qualité [...] de vie* » pouvant amener à une attractivité et à une valorisation du territoire (Berger & al., 2019). Cette valorisation territoriale s'inscrit dans un contexte de concurrence entre les villes qui les pousse à être attractives. C'est justement là que l'architecte paysagiste démontre la pertinence de son intervention car l'amélioration du sentiment de sécurité a pour conséquence d'améliorer l'expérience des

usagers et donc sa réputation, ayant ainsi un rôle positif sur la ville (Matagne & al., 2010). Comme l'illustre la définition donnée par l'IFLA (Fédération internationale des architectes – paysagistes) en 2020, « *Les architectes- paysagistes planifient, conçoivent et gèrent des environnements naturels, ruraux et urbains, en appliquant des principes esthétiques et scientifiques et abordent les questions de la durabilité écologique, de la qualité et de la santé des paysages, de leur mémoire collective, du patrimoine et de la culture et de la justice territoriale. En encadrant et en coordonnant d'autres disciplines, les Architectes-paysagistes travaillent sur les interactions entre les écosystèmes naturels et culturels. Cela concerne notamment l'adaptation et l'atténuation des effets liés au changement climatique, la stabilité des écosystèmes, les améliorations en termes socio-économiques, ainsi que la santé et le bien-être des populations, pour créer des lieux qui favorise le bien-être économique et social* ». Cette définition souligne la pertinence du sujet de ce travail de fin d'études, qui s'inscrit dans un cadre urbain où l'espace public peut être planifié, conçu et géré par l'architecte paysagiste, et où son intervention peut améliorer le cadre de vie, la santé et le bien-être des populations.

Les concepteurs, dont notre profession fait partie, doivent prendre conscience que leurs projets influencent directement la sécurité réelle et ressentie dans l'espace public. Ils ont une responsabilité, à la fois dans la prévention des actes criminels (Besson, 2005), mais aussi dans le ressenti en termes de sécurité.

Ce travail de fin d'études interroge la relation entre l'aménagement paysager, la sécurité objective et le sentiment d'insécurité dans les espaces publics urbains. Le but final est de comprendre comment la conception des espaces influence la perception de sécurité, quelles stratégies permettent de renforcer la sécurité perçue mais aussi quelle est la place du paysagiste et du citoyen dans la démarche de conception d'espaces publics plus sûrs et perçus comme tels.

Pour y répondre, ce travail sera réalisé en étudiant les espaces publics de la ville de Namur, en Wallonie. Sur base de données objectives fournies par le service stratégique de la police de Namur, trois espaces publics seront choisis, pour les activités criminogènes qu'ils génèrent tout en étant également révélateurs de typologies différentes. Ceux-ci seront analysés qualitativement selon les stratégies qui auront été relevées lors de la première partie de ce travail, qui propose un état de l'art sur les liens entre espace public, insécurité objective et sentiment d'insécurité. Ensuite, mon ressenti et celui des usagers seront étudiés. Cette étape mobilise une approche réflexive et une analyse quantitative et qualitative afin de questionner des éléments sociologiques, tels que le genre, pouvant avoir un impact sur la perception.

Ces notions de sécurité et de sentiment d'insécurité ont été peu abordées lors de notre parcours académique. Ayant personnellement fait l'expérience de mauvais ressentis dans certains espaces publics, cela a suscité mon intérêt en tant que future paysagiste et motivé à y consacrer ce travail. Il s'agit de comprendre, in fine, comment le paysagiste peut agir pour favoriser des espaces plus sûrs et perçus comme tels.

## 0.2. MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE

Ce travail est construit en quatre étapes qui seront détaillées ci-dessous au moyen d'un schéma simple reprenant une phase initiale, un objectif qui en découle, une méthode et un résultat qui donnera lieu à un nouvel objectif (*Fig. 0-1*).

- 1) Construction d'une grille d'analyse
- 2) Choix de la ville pour le cas d'étude
- 3) Cartographie des sites criminogènes et choix des espaces publics à étudier
- 4) Analyse des espaces publics choisis (qualitative et sensible)

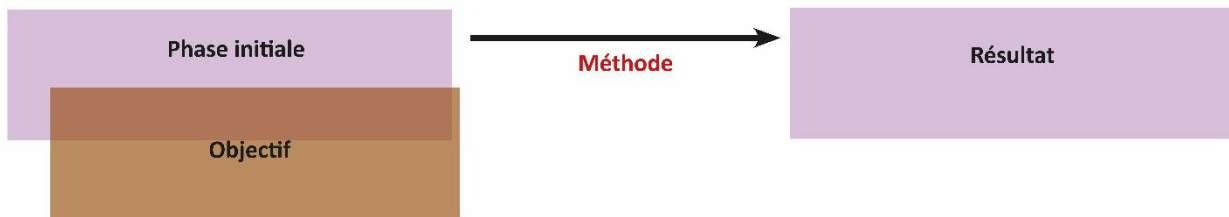


Figure 0-1 : Schéma illustrant le processus pour chaque étape du travail de fin d'études.

La première étape de ce travail de fin d'études consiste en la lecture de références bibliographiques de tout genre permettant de construire un état de l'art complet. Les recherches de ces références ont été réalisées sur Google Scholar avec les termes « Sécurité-insécurité-perception-paysage-urbain-architecture-sentiment d'insécurité-espace public-criminalité-urbanisme-malveillance-crime » en français ainsi qu'en anglais. Les références traitées ont été complétées par de nouvelles recherches. Cela a permis de définir le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle et de réaliser une grille d'analyse reprenant les facteurs et éléments qui influencent positivement et/ou négativement le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle (*Fig.0-2*). Cette première étape donnera lieu à une partie « Objectifs et hypothèses de l'étude » qui relèvera les interrogations et les éléments à vérifier lors de la réalisation du travail.

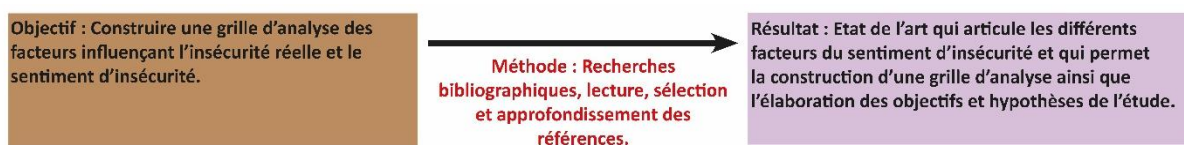


Figure 0-2 : Construction de l'état de l'art et de la grille d'analyse.

Afin d'appliquer cette grille, il faudra choisir un site sur lequel réaliser l'étude, à savoir, certains espaces publics d'une ville. Le choix de cette ville a été motivé en premier lieu par une expérience personnelle qu'il sera essentiel de vérifier du point de vue de sa cohérence. Pour ce faire, la typologie des zones de police a été analysée afin d'avoir les villes ayant la même typologie, du point de vue policier, que celle de Namur qui est la ville ayant attiré mon attention. Ensuite, ces différentes zones de police seront analysées sur la quantité de faits criminels qu'elles recensent afin de choisir celle qui en présente le plus, en l'occurrence Namur (*Fig. 0-3*).

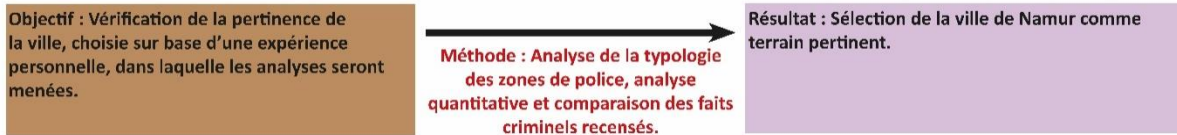


Figure 0-3 : Justification du choix du cas d'étude.

Après la démonstration de la pertinence du choix de la ville de Namur, celle-ci devra être analysée plus précisément grâce au rapport statistique de la zone de police de Namur Capitale. Cette lecture permettra de sélectionner les faits ayant lieu au sein de l'espace public et qui seront pris en compte ainsi qu'une période de temps sur laquelle s'étendront les données recueillies pour la réalisation de ce travail. Les catégories de faits sélectionnés seront demandées auprès de l'analyste stratégique de la zone de police de Namur Capitale afin d'obtenir un fichier qui permettra de réaliser une cartographie qui identifiera les « points chauds » de la ville. Pour réaliser ces « points chauds », le programme QGIS avec le Plug-in MMQGIS seront utilisés. Suite à la génération des points de chaleur, un seul, celui présentant la plus grande concentration de faits, sera retenu par quartier stratégique, qui sont au nombre de trois dans ce travail. Les trois retenus seront de typologie différente à savoir une rue, une place et un parc (Fig. 0-4). Le choix de ces typologies sera expliqué dans le chapitre 4 de ce travail.

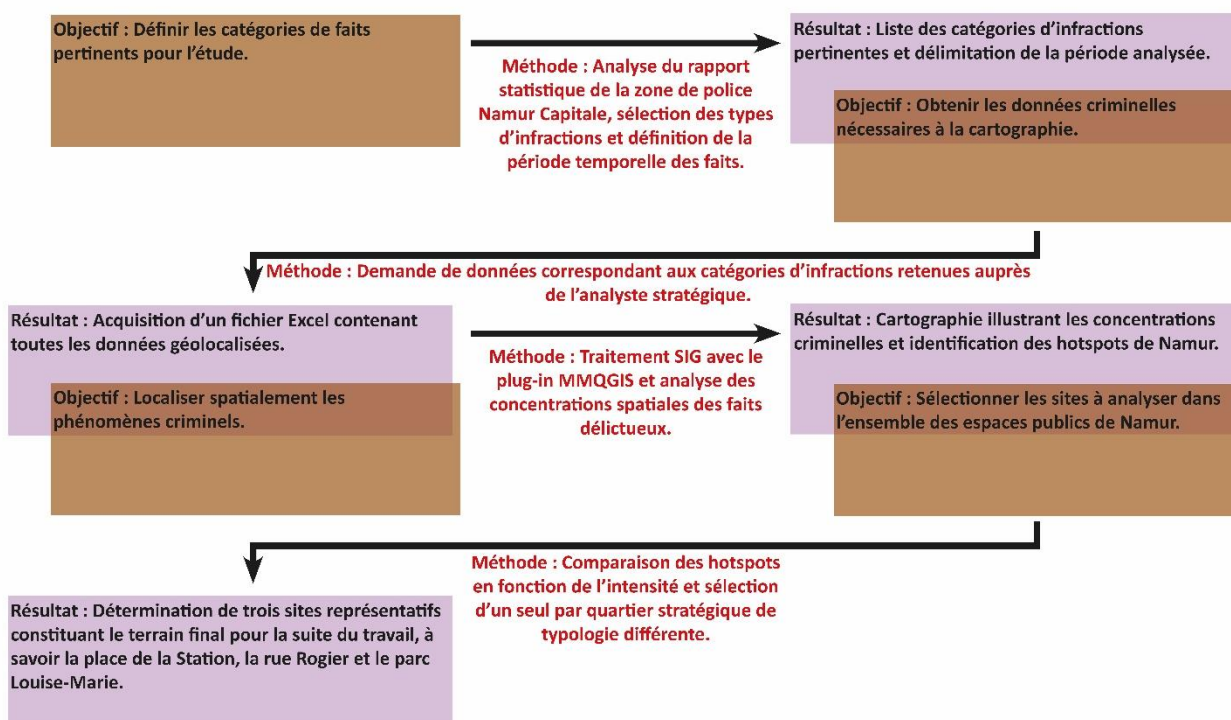


Figure 0-4 : Choix des faits criminels retenus et des espaces publics à analyser.

Pour la dernière étape de ce mémoire, il s'agira d'analyser les trois espaces publics retenus de façon objective et subjective.

Pour la partie objective, la grille d'analyse sera complétée par une description mais aussi via une pondération, permettant ainsi, par la suite, de construire des graphes radars qui permettront de voir de façon claire ce qui fonctionne ou non au sein de l'espace public analysé (Fig. 0-5).

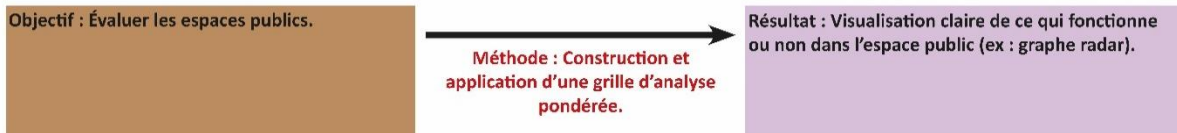


Figure 0-5 : Analyse des espaces publics choisis – Volet objectif – Schéma de réalisation.

Pour compléter cette analyse objective, une partie subjective comprendra une auto-analyse réalisée pour chacun des espaces publics observés. En s’inspirant des travaux d’Elise Olmedo sur la cartographie sensible et des approches psychogéographiques développées par Anne-Solange Muis, cette démarche s’appuie sur des marches réflexives individuelles qui seront réalisées au sein des différents espaces publics.

L’objectif de ces marches est de laisser émerger les émotions et les perceptions sensorielles suscitées par l’environnement. Au cours de la réalisation de ces marches, une attention sera portée aux éléments qui attirent mon attention, qui génèrent du confort ou de l’inconfort, ainsi que les zones où mon corps réagit au moyen de dessins ou de descriptions conformément aux principes d’une « géographie du vécu ».

Ces données récoltées constitueront une cartographie sensible. Chaque carte sera construite à partir d’un support reprenant les délimitations de l’espace public concerné et sera annotée selon une légende élaborée à partir des impressions relevées (par exemple, l’usage de couleurs pour différencier les zones de confort, de tension, ...) (Fig. 0-6).

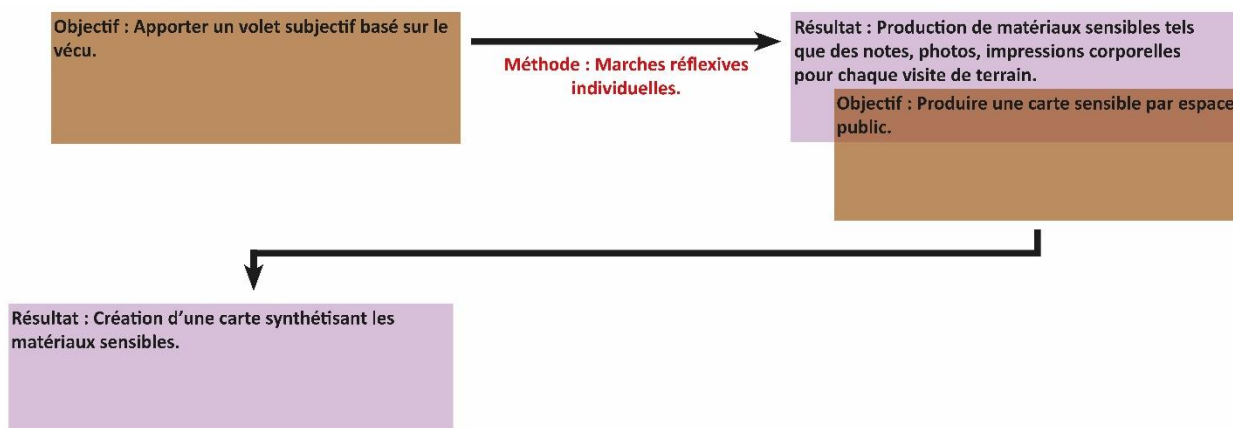


Figure 0-6 : Analyse des espaces publics choisis – Volet subjectif – Auto-analyse – Schéma de réalisation.

En parallèle, un questionnaire avec des questions fermées et ouvertes concernant les espaces publics ciblés sera diffusé sur deux groupes Facebook locaux après avoir créé un guide d’entretien qui s’est révélé trop complexe à mettre en place. Le but du nouveau questionnaire est de recueillir les ressentis des habitants et des usagers. Les réponses collectées seront comparées entre elles (Fig. 0-7).

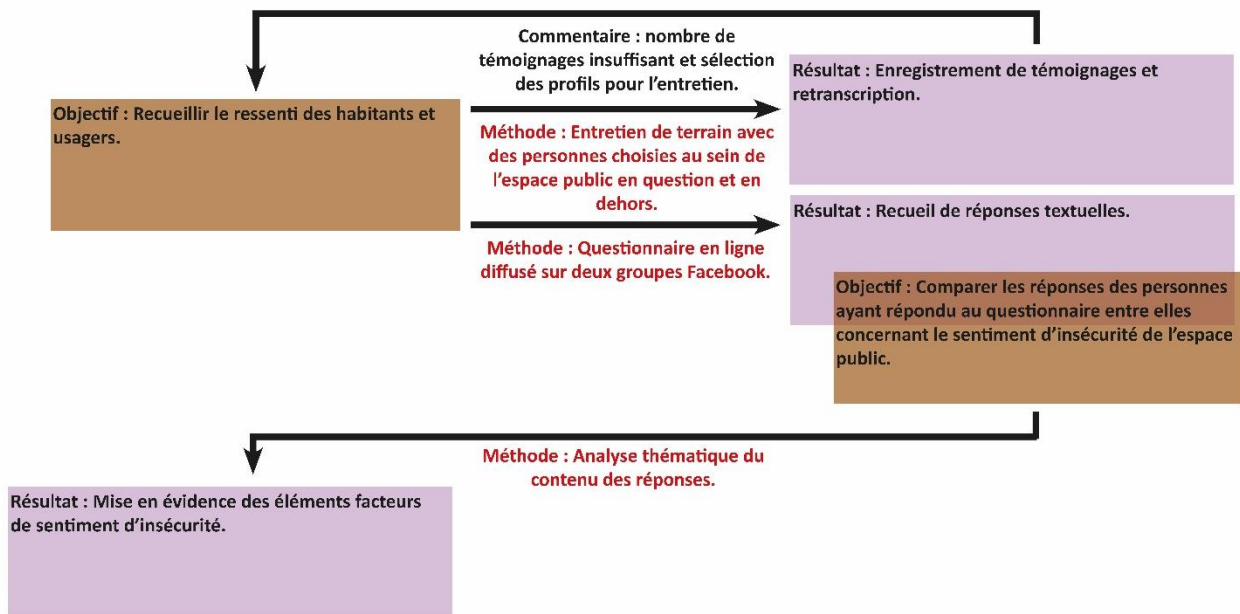


Figure 0-7 : Analyse des espaces publics choisis – Volet subjectif – Recueil du ressenti des usagers - Schéma de réalisation.

L'ensemble des données recueillies (grille d'analyse, auto-évaluation et questionnaire) seront finalement mises en relation afin de comprendre comment se construit le sentiment d'insécurité et de sécurité au sein de l'espace public urbain. Cela permettra de dégager les éléments qui influencent l'expérience des usagers et la façon dont l'espace est utilisé et perçu. Le résultat est d'obtenir une lecture et une compréhension plus fine et nuancée de l'espace où la dimension matérielle, sensible et sociale se complètent et s'éclairent mutuellement (Fig. 0-8), permettant ainsi de définir le rôle de l'architecte paysagiste et du citoyen dans la conception des espaces publics.



Figure 0-8 : Analyse des espaces publics choisis – Volet de synthèse – Mise en relation – Schéma de réalisation.

# 1. ETAT DE L'ART

---

## 1.1. L'INSÉCURITÉ OBJECTIVE VS LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Quelles sont les différences existantes entre les notions d'insécurité objective et de sentiment d'insécurité ? Vont-elles forcément de pair ? Comment sont-elles définies ?

L'insécurité objective peut être définie par la quantification des faits criminels signalés. Sur base de ces signalements, relatés à la police ou enregistrés par la police elle-même, des outils permettent de révéler les points chauds ainsi que les concentrations de faits (Besson, 2005). Ces outils, tels que la cartographie ou encore les statistiques réalisées par la police (Besson, 2005 ; Le Jeannic, 2006), permettent donc une objectivation d'un phénomène criminel qui sert de base aux politiques de sécurité afin d'établir des plans d'action.

En Belgique, nous retrouvons des statistiques policières de criminalité (SPC) qui permettent de suivre l'évolution de la criminalité à différents niveaux (local, provincial, régional et fédéral). Ces rapports statistiques sont publiés tous les trimestres afin d'obtenir un suivi régulier. La source principale pour l'élaboration de ces rapports est constituée des procès-verbaux de délits accomplis ou de tentatives dressés par la police qui mentionnent le lieu de perpétration.

Les procès-verbaux renseignent les infractions pénales, les figures criminelles, le lieu des faits, les objets volés, les moyens de transport utilisés ainsi que certains faits non infractionnels (Service public fédéral intérieur, s.d.).

Cependant, la notice méthodologique (SPF Intérieur, s.d.) des SPC mentionne des limites :

- Les différentes zones de police n'alimentent pas la base à la même vitesse ce qui peut biaiser les chiffres ;
- Une attention particulière doit être portée lors de la lecture des chiffres en raison du total global qui mélange les différentes infractions, des données les plus récentes qui sont souvent les moins complètes et des faits non connus par la police qui n'apparaissent pas nommés et qui constituent un « chiffre noir ». Ce chiffre (SPF Intérieur, s. d. p.6) peut être estimé par le moniteur de sécurité car il s'agit de la différence entre la criminalité apparente et la criminalité réelle ;
- Outre les procès-verbaux dressés par la police qui se définissent comme de la « criminalité proactive/quérable » s'appuyant ainsi sur l'activité policière, les chiffres sont influencés par la criminalité réactive/rapportée qui dépend des victimes et témoins qui déclarent les faits. C'est ce que mentionne J-L Besson (2005), le manque de signalement et de recensement peut amener à ne pas avoir des modèles de figures criminelles 100% fiables sur lesquels se baser ;
- Suite à cette criminalité quérable, une augmentation du délit ne signifie pas nécessairement qu'il y a une augmentation de la criminalité mais peut signifier que l'activité de la police est augmentée ;
- Le taux de criminalité est souvent calculé en divisant les faits par le nombre d'habitants. Or la population réelle peut être supérieure notamment avec les touristes, les étudiants, ... d'autres

méthodes comparatives existent comme pour les vols de voitures que l'on compare au nombre de véhicules immatriculés, les cambriolages par rapport au nombre de logements, ...

Pour permettre de comparer des communes entre elles, une typologie a été établie par la Police Fédérale afin de les comparer sur base d'une même morphologie (Police fédérale<sup>a</sup>, 2011). Cette typologie se construit sur base de trois classifications existantes : les régions urbaines, la hiérarchie des villes et le degré d'urbanisation des communes. Elle se divise ensuite en huit types classés selon cinq catégories :

Catégorie 1 : Les 5 grandes villes,

Catégorie 2 : Les 18 communes d'agglomération de Bruxelles et les villes régionales

Catégorie 3 : Les communes d'agglomération et les petites villes bien équipées

Catégorie 4 : les petites villes moyennement équipées, les petites villes faiblement équipées et les communes à urbanisation morphologique forte

Catégorie 5 : les communes à urbanisation morphologique moyenne et les communes à urbanisation morphologique faible (Police fédérale<sup>a</sup>, 2011, p.4).

Que signifie alors le sentiment d'insécurité ? Sur quoi se base-t-il ?

Le sentiment d'insécurité est différent de l'insécurité objective et n'est pas seulement lié à la présence de faits de délinquance (Gray et al., 2008, Hale, 1996 ; Roché, 1993). Bien que ces deux concepts soient liés, ils ne sont pas systématiquement corrélés causalement. En réalité, le sentiment d'insécurité varie d'une personne à l'autre et d'un contexte à l'autre. Par exemple, le sentiment d'insécurité est souvent plus important dans des espaces urbains sensibles (Kertudo, 2018) qui sont définis, en France, par les pouvoirs publics comme des zones prioritaires en raison des problèmes endurés par les habitants (SeDomicilier, 2024), alors que le taux de délinquance y est parfois moins important que dans d'autres quartiers (Kertudo, 2018). La réputation des quartiers joue donc un rôle important. Christophe Mincke montre aussi qu'à Bruxelles, la victimation, c'est-à-dire l'insécurité réelle est bien moindre face au risque de victimation qui équivaut au sentiment d'insécurité (Mincke, 2010).

Comme dit précédemment, le moniteur de sécurité permet d'estimer le chiffre noir correspondant aux faits dont la police n'a pas connaissance (SPF Intérieur, s.d., p.6). Ce moniteur sert à obtenir des informations sur les problèmes de quartier, le sentiment d'insécurité, la victimation, la sécurité présente ou absente dans un quartier ainsi que la satisfaction des citoyens quant au travail policier. Il permet ainsi d'impliquer les habitants dans leur propre sécurité tout en renforçant la prévention existante (Police Fédérale<sup>b</sup> – DRI/BIPOL, 2024). Ces informations, plus subjectives et centrées sur la perception, complètent les faits réels nécessaires à l'objectivation de la criminalité (Besson, 2005). Mincke (2010) rappelle d'ailleurs que « l'insécurité est une situation objective de risque de victimation » : le risque, subjectif, peut donc être éclairé par l'insécurité réelle. Une personne peut dès lors se sentir en danger dans un lieu sans qu'il n'y ait d'insécurité effective en termes de faits criminels comme cela peut être à l'inverse, notamment avec Besson, qui, en ayant analysé diverses études, avance que les centres urbains ne sont pas les endroits les plus sûrs de la ville mais sont « considérés comme des lieux peu inquiétants » (Besson, 2005, p.87).

Sur base des statistiques et des données du moniteur de sécurité, le plan zonal de sécurité (PZS) a été créé. Il constitue le document de référence pour la politique policière locale, en intégrant les priorités et attentes des acteurs de la sécurité locale. Il vise une approche coordonnée et globale au service d'une sécurité sociétale optimale. Les priorités du PZS reposent sur les phénomènes les plus dérangeants et ceux qui influencent le plus le sentiment d'insécurité des habitants (Zone de police Namur Capitale, 2019).

Selon les recherches anglo-saxonnes, le sentiment d'insécurité repose sur des émotions, des valeurs, des préoccupations ainsi que des comportements propres à chacun (Bellit & D'Arbois de Jubainville, 2017). Selon Doran et Burgess (2011), le sentiment d'insécurité ainsi que la peur du crime n'est pas toujours directement lié à la victimation, qui est définie comme le fait de subir une atteinte, ou aux lieux où règnent le plus de délinquance. Fürstenberg (1971), dans « *Public reaction to crime in the streets* », énonce que la peur du crime est faite de trois éléments à savoir la peur au sens stricte, qui est une réaction émotionnelle générée par la délinquance ou la possibilité d'être une victime, la préoccupation concernant la sécurité comme enjeu social et enfin le risque de victimation car l'endroit où se trouve la personne abrite un taux de délinquance élevé.

La peur du crime concerne le plus souvent les femmes, les personnes âgées (Doran & Burgess, 2011 ; Garance ASBL<sup>1</sup>, 2017) ainsi que les personnes issues de l'immigration, à faibles revenus et avec un bas niveau de qualification (Garance ASBL, 2017). Comme le mentionne Marlène Lieber, les hommes sont plus souvent victimes de violence au sein de l'espace public mais sont moins nombreux que les femmes à éprouver un sentiment d'insécurité (Lieber, 2002). Ce sentiment d'insécurité, cette crainte au sein de l'espace public s'explique par des interactions anodines comme des compliments qui peuvent être considérés par la majorité des femmes comme une intrusion dans leur espace intime. Ces interactions laissent la femme anticiper le risque d'un éventuel dérapage. Il est donc important de dire que cette peur d'être victime ne vient pas d'une vulnérabilité présumée de la femme mais plutôt d'une construction socio-sexuée qui induit l'adoption de précautions par la femme afin d'éviter des éventuelles violences à son encontre (Lieber 2011).

Du point de vue des recherches francophones, le sentiment d'insécurité est relié à des facteurs plus globaux et repose sur une dynamique différente. Il a été conceptualisé par Roché en 1993. La peur est selon lui liée au risque de victimation de soi et d'autrui tandis que la préoccupation de la sécurité est l'idée que l'on se fait de la société et est dirigée par des mécanismes relatifs aux contextes économique et social. La préoccupation sécuritaire est plus présente au sein des quartiers sensibles présentant des désavantages socio-économiques qui induisent une image dépréciable du quartier et alimentent le sentiment d'insécurité (Robert et Pottier, 1997).

---

<sup>1</sup> Garance ASBL est une association qui lutte contre les violences de genre pour permettre à chacun de vivre en sécurité. Elle met un accent sur le pouvoir et la sécurité des femmes et des publics vulnérables.

## 1.2. LA PERCEPTION DU PAYSAGE URBAIN

Peut-on parler de paysage lorsque nous nous situons dans un contexte totalement urbain ? La définition du paysage, comme énoncée dans la convention européenne du paysage, le désigne comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (C.E. du paysage, Florence, 2000). Cette définition nous prouve que nous pouvons bel et bien parler de paysage urbain car il s'est créé via des dynamiques insufflées par l'Homme, qui ont, au fur et à mesure du temps, modifié et métamorphosé ce territoire.

Cette définition évoque la notion de perception. Celle-ci est définie comme l'« *action de percevoir par les sens* » (Larousse, s. d.). Cette perception du paysage urbain peut varier selon la personne qui en fait l'expérience en raison de son identité, son caractère ou encore selon le type de message généré par cet environnement urbain et l'interprétation que chacun en fait (Boulekbache-Mazouz, 2008). La perception est donc bien différente grâce aux sens dont sont pourvues les personnes qui fréquentent et utilisent le paysage et des éléments qu'ils peuvent y lire (Boulekbache-Mazouz, 2008). Cette notion de perception, et plus particulièrement pour les paysages urbains, a fait l'objet de différentes études pour comprendre les divergences de représentations.

Selon Bailly Antoine S. (1974) dans « *La perception des paysages urbains* », il s'agit de J.M. Doherty qui propose en 1969 un premier schéma du processus de perception complété ensuite par E. Roger en 1969 en y intégrant la dimension du comportement. E. Roger et son schéma permettent de comprendre comment, face aux motivations et/ou aux craintes générées par les informations retenues de la situation réelle, une réaction peut être adoptée. Pour contextualiser, une rue mal éclairée sur un trajet peut faire éprouver une crainte amenant à emprunter une autre rue plus rassurante. Cependant, si la rue paraît plus directe mais qu'en réalité elle est la plus longue du quartier, l'emprunter sera privilégié par rapport à une rue plus courte mais qui paraît interminable. C'est ici toute la notion du sentiment, du ressenti et, par conséquence, des choix que cela implique et qui sont propres à chacun.

L'image que l'on se fait correspond au modèle simplifié du réel qui est propre à la personne qui génère des craintes et/ou des motivations qui vont lui permettre d'évaluer et d'adopter des choix influençant le comportement (figure 1-1).

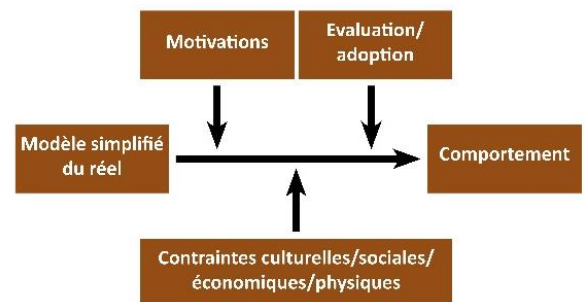
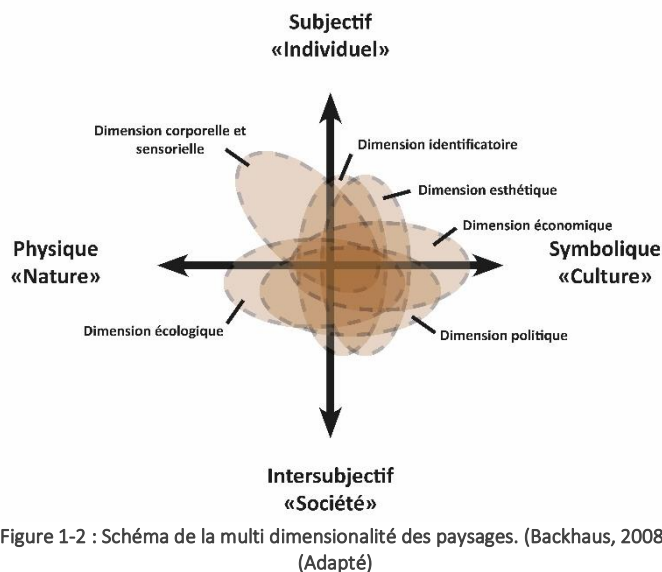


Figure 1-1 : Schéma du processus menant au comportement de E. Roger (1969). (Bailly, 1969) (Adapté)

Parmi ces comportements induits par les peurs, les craintes, on peut en retrouver différents. Le plus courant (Stanko, 1990 ; Radford, 1987, cités dans Lieber, 2002) est celui d'**évitement** (Gordon & Riger, 1989, cité dans Lieber, 2002 ; Du Bow & al., 1979, cité dans Bellit & al., 2017) qui vise à se mettre à l'écart des situations risquées (DuBow et al., 1979, cité dans Bellit & al., 2017) ou à changer ses activités comme le fait de contourner certains lieux ou de sortir à certaines heures seulement (Doran et Burgess, 2011).

La deuxième stratégie est celle de **protection** (Skogan et Maxfields, 1981, cité dans Bellit & al., 2017) ou **d'auto-défense** (Gordon et Riger, 1989) qui vise à réaliser des actions qui limitent le risque de devenir une victime. Comme exemple, jouer sur l'apparence, sortir accompagnée d'un homme, ... (Lieber, 2002).

Ces comportements sont en soi une façon de réagir face à l'environnement qui nous entoure, faisant écho à la définition du paysage. Les personnes réagissent et adoptent des comportements face à des caractéristiques du paysage urbain qui ne les laissent pas indifférents. Norman Backhaus met en avant les caractéristiques qui participent à la perception du paysage et qui font réagir et adopter des comportements. Elles sont liées à quatre pôles ; le pôle physique qui relève des éléments tels que vus en premier dans le paysage, le pôle subjectif qui fait référence au sujet en tant que centre des émotions, sensations et perceptions, le pôle symbolique qui se



base sur les modèles culturels et enfin le pôle intersubjectif qui fait référence aux pratiques sociales (Backhaus, 2008). Ces pôles sont composés de différentes dimensions qui participent à la perception du paysage par l'individu. Par ailleurs, l'atout de ce modèle mis en place par Norman Backhaus est qu'il permet de distinguer les différents éléments constituant le paysage pour permettre un dialogue entre les différentes parties prenantes du paysage en appuyant bien sur le fait qu'il repose sur des émotions et des souvenirs. Les facteurs relatifs à la subjectivité doivent être pris en compte dans les processus de construction des paysages (Backhaus, 2008). Ce qui implique la participation des individus les côtoyant.

### 1.3. UNE CRIMINALITÉ LIÉE AU MILIEU URBAIN MAIS PAS QUE ...

La peur, le sentiment d'insécurité ainsi que l'insécurité ont été étudiés précédemment. Il est nécessaire de replacer ces notions dans le contexte de l'espace urbain.

Selon P. Brantingham et P. Brantingham, la criminalité et la peur sont liées et générées par les milieux urbains que l'on construit pour répondre à nos besoins (Brantingham & Brantingham, 1995). Comme le démontre Ceccato, qui a analysé la Suède, les États-Unis et l'Angleterre, les zones rurales présentent moins de crimes que les zones urbaines (2015). L'organisation des constructions, notamment avec leur orientation sur la rue, peut avoir un impact important sur la quantité, le type ou encore le moment où les faits peuvent se produire, influençant directement le degré de peur généré chez les usagers (Brantingham & Brantingham, 1995) bien que ce ne soit pas le seul facteur.

Dans leur approche, Brantingham et Brantingham (1995) distinguent quatre catégories de lieux, classés selon les opportunités qu'ils offrent aux délinquants ou les émotions qu'ils suscitent chez les usagers :

- Les lieux **générateurs** de criminalité qui sont définis par un flux de personnes important. Il ne s'agit pas du flux qui est objet directement générateur mais du nombre d'opportunités qui est important.
- Les lieux **attracteurs** de criminalité, quant à eux, sont des espaces qui, par leur nature ou leurs caractéristiques, offrent des opportunités spécifiques et attirent directement les délinquants.
- Les lieux étant considérés comme **zones neutres** qui ne génèrent ou n'attirent pas de crimes mais peuvent quand même faire l'objet de crimes occasionnels ;
- Les lieux générateurs **de peur** qui font naître un danger chez l'utilisateur qui peut être induit par le fait d'être attaqué, de subir une agression physique ou une intrusion qui pourrait détruire la vie privée et la dignité mais aussi par la potentialité d'être attaqué. Certains facteurs peuvent accroître cette peur comme la vulnérabilité physique personnelle ou le manque de contrôle sur la situation (Brantingham et Brantingham, 1995).

Cette lecture très « spatialiste » laisse entendre que l'espace serait directement producteur de criminalité. Or, le rôle univoque de l'architecture ou de l'urbanisme dans l'apparition de crimes a été largement nuancé. L'environnement spatial ne fait pas tout. J. Jacobs et O. Newman ont formulé certains principes qui montrent que l'espace a néanmoins un rôle de prévention. Certains éléments spatiaux peuvent surtout contribuer à prévenir le passage à l'acte, lorsque le cadre physique permet aux habitants d'intervenir ou de se sentir en capacité d'agir (Besson, 2005). L'urbanisme et l'architecture ne sont donc pas les seuls facteurs à prendre en compte pour expliquer la criminalité (Besson, 2005), même si leur influence sur l'environnement social et la perception de sécurité est indéniable.

Cette prise de conscience a conduit, ces dernières années, au développement de diverses politiques publiques destinées à répondre à une demande croissante pour des villes plus sûres comme les chartes et études de sécurité. Le projet SAFEPOLIS, du programme Agis cofinancé par la Commission européenne (contrat JLS/2006/AGIS/208), tente de combler le manque de documents concernant la conception des espaces et de l'urbanisme par rapport à la sécurité et tente d'améliorer la réflexion et la connaissance sur le lien entre l'urbanisme et la sécurité urbaine (DiAP, 2007, préface).

Dans la même dynamique, le Programme National de Rénovation Urbaine, mis en œuvre en France à partir de 2003 par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, a pour objectifs d'améliorer les conditions de vie et la sûreté des personnes à travers le remodelage des quartiers (Kertudo, 2018, p. 56). Il permet de renouveler l'image des quartiers défavorisés par des restructurations favorisant la mixité sociale, une des facteurs clefs pour diminuer la criminalité (Kertudo, 2018, p. 57). Ce programme a engendré l'obligation de réaliser des études afin de cibler les risques et d'améliorer la sécurité (Kertudo, 2018, p. 33).

En Belgique, la rénovation urbaine est similaire à ce programme et « *est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres. L'opération de rénovation urbaine vise à maintenir et à améliorer l'habitat par une ou plusieurs des actions suivantes : la réhabilitation ou la construction de logements ; la création ou l'amélioration d'équipements collectifs tels que définis par le Gouvernement ; la création ou l'amélioration d'espaces verts ; la création ou*

*l'amélioration de bâtiments destinés au commerce ou à des activités de service.* » (Service public de Wallonie, 2025, p. 161).

Bien que la définition officielle belge de la rénovation urbaine n'évoque ni la sécurité ni le sentiment d'insécurité, ces dimensions s'inscrivent pourtant de manière implicite dans les objectifs qui y découlent. En effet, les situations qui nécessitent une telle intervention s'accompagnent fréquemment de signes matériels et sociaux susceptibles d'influer la perception de sécurité. Ainsi, même si la sécurité n'apparaît pas comme un objectif explicite du dispositif, l'amélioration du cadre de vie, de l'habitat, des espaces verts et des équipements collectifs contribue indirectement à renforcer la sécurité subjective et le sentiment de confort dans le quartier. Ces transformations structurelles créent des environnements plus cohérents, fréquentés et valorisés, limitant les facteurs de peur ou de malaise.

Dans ce contexte, le rôle du paysagiste devient particulièrement essentiel. Par la création ou l'amélioration d'espaces verts, la conception d'espaces publics ouverts, lisibles et accueillants, et l'attention portée aux ambiances, aux continuités et à la qualité d'usage, le paysagiste participe pleinement à la reconstruction d'un cadre de vie rassurant. Il contribue ainsi non seulement à la qualité environnementale et sociale du quartier, mais aussi à l'amélioration de la sécurité subjective des usagers — un enjeu transversal et fondamental dans toute opération de rénovation urbaine.

## 1.4. DES STRATÉGIES POUR PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE EN MILIEU URBAIN

### 1.4.1. L'espace public, premier territoire de confrontation aux perceptions de sécurité

L'espace public est le point nœud au niveau de l'intervention en matière de sécurité et de sentiment d'insécurité. Il s'agit de l'endroit où les individus se rencontrent, se déplacent et interagissent, le définissant ainsi comme un territoire partagé particulièrement sensible aux dynamiques sociales. Pierre Vanderstraeten rappelle que l'espace public doit être accessible à tous, sans discrimination et à tout moment, et qu'il doit être conçu pour accueillir une grande diversité d'activités tout en respectant les principes et exigences définis par les autorités publiques. Il doit également desservir les immeubles riverains et se connecter aux autres espaces collectifs, formant ainsi un véritable réseau urbain. Comme l'indiquent Berger et al. (2019), le terme « espace public » recouvre des dimensions spatiales, esthétiques, paysagères, culturelles, naturelles, sociales, comportementales, économiques et politiques. L'espace public est ainsi une composante essentielle du développement durable et de la qualité du cadre de vie. Il constitue un levier d'attractivité et de valorisation du territoire et se retrouve, plus que jamais, au cœur des enjeux d'action territoriale.

En raison de cette importance fondamentale de l'espace public dans les dynamiques sociales et territoriales, son aménagement constitue un levier majeur pour agir sur la sécurité et le sentiment d'insécurité. Compte tenu de leur typologie, chacun des espaces publics requiert ses propres principes d'aménagement et nécessite une analyse précise de l'insécurité qui y règne pour concevoir des solutions appropriées (Dubois & Loudier, 2002). C'est précisément dans cette perspective de sécurité et de sentiment de sécurité que de nombreux chercheurs et praticiens ont orienté leurs travaux vers les caractéristiques physiques et organisationnelles de

ces espaces afin de renforcer le sentiment d'appartenance, la territorialité et la surveillance naturelle. L'ambiance urbaine se voit améliorée et permet de rassurer les usagers en réduisant le sentiment d'insécurité (Dubois et Loudier, 2002). Cette approche a donné naissance, dès les années 1960, à la prévention situationnelle.

#### 1.4.2. La prévention situationnelle et ses fondements

Dès les années 60, le principe de la prévention situationnelle voit le jour. Elle est définie par son action sur l'environnement physique pour entraver le passage à l'acte délinquant (C. Gosselin, 2018).

C'est Jane Jacobs et Oscar Newman qui sont les précurseurs de la prévention par l'architecture. J. Jacobs se concentre sur la question des flux et affirme que s'il y a plus d'yeux dans la rue, cela induit par conséquent plus de contrôle, moins de criminalité et un sentiment de sécurité plus important. Ce principe des « yeux dans la rue » est identifié dans « The death and life of Great American cities », ouvrage de J. Jacobs en 1961, comme la surveillance naturelle désignant ainsi les occupants des immeubles qui offrent des « yeux sur la rue » et surveillent l'espace public depuis leurs fenêtres.

Pour amener à avoir plus de personnes dans les rues, elle met trois principes en avant :

1. Définir des limites physiques claires entre les espaces privés et les espaces publics,
2. Inciter à une permanence des flux,
3. Orienter les immeubles vers les rues.

#### 1.4.3. Les limites

##### **Définir les limites entre l'espace public et l'espace privé**

Le manuel « Urbanisme, conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance », résultat de l'action SAFEPOLIS financée par la Commission Européenne, soutient les propos de J. Jacobs en mentionnant que les espaces publics sans une définition claire de leurs limites avec l'espace privé engendrent un manque du sentiment d'appartenance pour les utilisateurs (DiAP, 2007, p. 36). Ce sentiment mène à celui de responsabilité et au respect pour l'espace public que l'on fréquente (DiAP, 2007, p. 36).

Le sentiment d'appartenance, que prône aussi O. Newman (Besson, 2005) peut se manifester suite à une bonne organisation des espaces en définissant clairement la limite entre espace public et privé, par l'intermédiaire d'éléments décoratifs par exemple (DiAP, 2007, p. 36). Des barrières symboliques permettent aussi de renforcer la territorialité comme des marches, des arches, ... (Katyal, 2002). Ces limites établies permettent, par ailleurs, d'identifier plus facilement le responsable d'un espace pour le signallement d'un éventuel problème (DiAP, 2007, p. 36).

## **Les critiques de ces limites**

Malgré ces avantages, Besson estime que les limites établies posent un problème d'appropriation car elles peuvent amener les habitants à ne pas réagir considérant que l'espace situé hors de leur domaine privatif ne leur appartient pas (Besson 2005).

McDonald et Gifford (1989, cité dans Besson, 2005), quant à eux, montrent que des barrières accentuent la vulnérabilité d'un lieu. Donovan & Prestemon (2012) soulignent que des barrières au-delà de 91 cm peuvent être associées à une augmentation des crimes. Protéger un espace peut donc aussi le rendre plus vulnérable.

### 1.4.4. Les flux

#### **Les flux et la surveillance naturelle**

Les flux génèrent plus de surveillance naturelle par le nombre de personnes présentes dans la rue mais ils incluent aussi les déplacements de criminels cherchant des opportunités, plus nombreuses, pour passer à l'acte. Certains lieux deviennent alors générateurs de criminalité (Brantingham & Brantingham, 1995).

#### **La question de la séparation des flux**

Est-ce que le fait de séparer les flux pourrait constituer une solution dans le sens où le flux serait donc moins important ?

Landauer critique, dans son ouvrage « L'architecte, la ville et la sécurité », la séparation des flux, qui a été avancée par Le Corbusier en 1945, afin de réduire les opportunités de croisement évitant ainsi les accidents ou les conflits (Landauer, 2009). Landauer dit que cette stratégie de séparation des flux et de réduction des croisements posent des questions sur le fait d'être ensemble dans l'espace public. La multiplication des lignes de flux réduit les opportunités de rencontres (Landauer, 2009) permettant de limiter les opportunités d'un acte criminel, certes, mais supprime les attentes que l'on a d'un lieu de rassemblement urbain qui invite de base à s'immobiliser, à se rencontrer, ... (Landauer, 2009). Il en résulte même une ignorance de l'autre, avec une délimitation des usages qui exclut les règles de partage et de politesse envers les autres utilisateurs alors, que l'espace public se doit de garantir une coexistence entre ses divers usagers (Landauer, 2009). En séparant les flux, la permanence est réduite et tend à avoir moins de surveillance naturelle (DiAP, 2007, p.19). La séparation des flux n'est donc par conséquent pas la plus privilégiée.

Pour exemple, les espaces piétons n'ayant que des attraits commerciaux peuvent se retrouver non fréquentés la nuit à l'inverse d'une rue permettant le passage des automobiles la nuit.

Mais, en plus de l'absence de séparation des flux, se trouve là quelque chose d'autre à prendre en compte pour assurer une permanence des flux, la mixité des fonctions et activités.

#### **La mixité fonctionnelle et attractivité continue**

Pour assister à une permanence des flux, il est important de mixer les fonctions et de générer des activités constantes. Ce point est relevé dans le manuel « Urbanisme, conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance », en mettant l'accent sur l'importance des horaires des activités et de la mixité des usages (DiAP, 2007, p. 18 et 30).

Mélanger les commerces (jour) avec des restaurants et bars (soirée/nuit) apporte une surveillance naturelle en raison de leur plage horaire différente et offre ainsi « une surveillance continue qui communique un sentiment de sécurité » (DiAP, 2007, p. 30) pouvant gêner les criminels. Selon J-L Besson, le fait d'éviter des concentrations d'activités générant une spécialisation territoriale permettrait d'éviter des « phénomènes de concentration d'activités commerciales qui forment des nœuds d'activités humaines » (Besson, 2005, p. 87) pouvant présenter de « plus fortes opportunités de passage à l'acte » (Besson, 2005, p. 87) rejoignant ainsi les propos de Brantingham et Brantingham. Landauer (2009) souligne que cette mixité évite l'appropriation par un seul groupe et favorise ainsi une mixité sociale.

Cette mixité (commerces, équipements publics, écoles, résidentiel, bureaux, ...) permet une vitalité et une animation urbaine grâce aux flux générés et aux fréquentations sur les différents moments de la journée. Les activités spontanées jouent aussi un rôle dans la dynamisation des lieux (DiAP, 2007, p. 38) et montrent la bonne conception de l'espace par la multiplicité des appropriations. Toutefois, ces combinaisons peuvent générer des nuisances, notamment avec les activités nocturnes proches des logements (DiAP, 2007, p. 19) mais aussi par le bruit occasionné par certaines (DiAP, 2007, p. 38).

#### 1.4.5. La surveillance

##### **La surveillance naturelle et le rôle du cadre bâti**

L'orientation des immeubles vers la rue contribue à offrir plus de possibilités de surveillance naturelle sur l'espace public grâce aux occupants des immeubles alentour (Besson, 2005 ; DiAP, 2007, p. 30). Outre l'immeuble en général, les façades commerciales orientées vers l'espace public appuient sur cette surveillance naturelle de l'espace (DiAP, 2007, p. 29) et peuvent par ailleurs apporter une source lumineuse la nuit (DiAP, 2007, p. 33). L'étude de McDonald et Gifford a montré que la surveillance, que ce soit de la cible ou de la voie publique, a un impact considérable sur le fait de passer à l'acte. Lorsque la surveillance est importante, cela induit des cibles moins intéressantes en raison du risque généré (Besson, 2005).

##### **La surveillance formelle : les agents de terrain et les caméras**

La surveillance formelle peut être réalisée par des agents de sécurité, des policiers ou des médiateurs (DiAP, 2007). Afin d'aider les agents, certains comme Landauer, préconisent la surveillance du mouvement par vidéo-surveillance afin d'être plus efficace sur le terrain grâce au guidage des agents de terrain par ceux qui observent les images. Cette surveillance, selon lui, favorise aussi la prise en compte des règles d'usage (Landauer, 2009). Cependant, les dispositifs de vidéo-surveillance posent des questions quant à leur efficacité. Bien qu'ils présentent des avantages, notamment au niveau des interventions (Landauer), son impact dans la prévention de la malveillance n'est pas irrévocable. Mucchielli (2016) discute le dispositif et avance une faible contribution à l'action policière, une absence d'effets dissuasifs sur les actes délictueux et enfin une tendance à déplacer la criminalité vers les endroits non équipés de ces dispositifs. Outre l'implication de la vidéo-surveillance dans l'insécurité objective, sa présence permet de diminuer le sentiment d'insécurité (Garance ASBL, 2017).

#### 1.4.6. La visibilité

##### **L'éclairage**

L'éclairage peut participer à une meilleure visibilité et peut réduire le sentiment d'insécurité (DiAP, 2007 ; Garance ASBL, 2017), bien qu'une étude (Mosser, 2007) reprenant les diverses expérimentations sur le sujet, a montré que dans l'état actuel des recherches, l'éclairage ne participe pas toujours à diminuer les actes criminels (Mosser, 2007). Cet éclairage peut contribuer à une meilleure lecture des panneaux d'orientation qui ont fait l'objet de recommandation par l'ASBL Garance. Munis d'une taille de texte permettant la lecture aux personnes voyant moins bien ou plus petites, lisibles de nuit comme de jour et comportant un plan clair, ils permettraient aux usagers d'anticiper leur trajet et de se sentir moins perdu (Garance ASBL, 2017). Ces principes de visibilité et de lisibilité jouent un rôle dans la capacité d'orientation de l'utilisateur tout en permettant une surveillance spontanée effectuée par les personnes fréquentant les abords de l'espace public. Le principe est d'« être visible des bâtiments voisins, disposer d'un champ de vision dégagé, éviter les obstacles visuels et les vues fermées » (DiAP, 2007, p. 32) favorisant ainsi le sentiment de sécurité et évitant les effets anxiogènes et la vulnérabilité aux agressions (DiAP, 2007). Si l'utilisateur est concentré sur le fait de trouver son chemin, il est plus vulnérable (DiAP, 2007). C'est pourquoi la configuration de l'espace ne doit pas être confuse et doit offrir la capacité de s'échapper (DiAP, 2007). Parmi les marches exploratoires réalisées par l'ASBL Garance, les lampes localisées sur les façades des bâtiments à une hauteur pas trop importante et qui présenteraient une alternance entre les deux trottoirs ou fronts de bâti contribueraient à un meilleur sentiment de sécurité (Garance ASBL, 2017). Une bonne répartition avec des espacements suffisants entre chaque point de lumière participerait à une homogénéité qui permettrait d'éviter des zones moins éclairées ou pas assez (DiAP, 2007, p. 33). Selon les participantes de ces marches exploratoires, l'avantage de ce type d'éclairage est qu'il n'obstrue pas les trottoirs de poteaux qui pourraient nuire à la visibilité. L'étude de Mosser (Mosser, 2007) montre qu'il ne s'agit pas que d'une présence ou absence d'éclairage mais bien d'une intensification de la lumière émise. Il faut faire attention que ces études ont été financées par des firmes de matériel d'éclairage (Mosser, 2007, p. 82) et qu'elles pourraient donc être biaisées, mais comme l'ont dit plusieurs auteurs (Mosser, 2007, p. 84 ; Besson, 2005, p. 86), le manque de continuité dans les interventions ne fait que déplacer les problèmes ailleurs. Là où l'éclairage avait été rénové, la criminalité avait diminué mais avait augmenté dans les quartiers où la rénovation ne s'est pas effectuée (Mosser, 2007, p. 84). Si une amélioration veut être observée, il se doit d'y avoir une continuité des rénovations et d'éviter les contrastes trop marquants.

##### **La végétation et la visibilité**

Pour garantir une bonne visibilité, la végétation a toute son importance afin de garantir une transparence visuelle au sein des espaces publics. Elle doit être bien choisie afin que son port ne contribue pas à gêner le champ visuel (DiAP, 2007 ; Donovan & Prestemon, 2012) pour garantir un regard sur les lieux. Elle participe activement à l'attrait esthétique d'un espace public. La présence d'espaces verts comportant des arbres, la présence de bandes fleuries sur les trottoirs ou encore la végétalisation des façades, tendent à rendre la ville plus agréable (Donovan & Prestemon, 2012 ; Garance ASBL, 2017) et peuvent agir de façon thérapeutique sur le comportement des personnes éprouvant de l'insécurité (Kuo & Sullivan, 2001). Cette végétalisation amène

ainsi la population à passer plus de temps dans les espaces publics augmentant ainsi la surveillance naturelle (Donovan & Prestemon, 2012) ayant ainsi un grand potentiel pour réduire la criminalité et la violence (Bogar & Beyer, 2015).

Selon l'étude de Kuo et Sullivan réalisée à Philadelphia, les résultats suggèrent que la végétation impacte directement la criminalité et que son abondance est associée à des taux de criminalité plus faibles pour les agressions, les vols et les cambriolages (Kuo & Sullivan, 2001). La végétation, en particulier les arbres, donne une image sur le quartier comme par exemple le fait d'être plus entretenu et par conséquent induisant plus de risque que le malfaiteur soit observé (Donovan & Prestemon, 2012). Cependant, il est important de souligner que leur étude ne prend en compte que la végétation globale, ne s'attardant pas ainsi sur le type de végétation, le manque de visibilité qu'elle peut induire ou encore sa gestion et son entretien (Kuo & Sullivan, 2001). C'est pourquoi l'étude réalisée par Donovan et Prestemon est intéressante car elle se focalise sur un seul type de végétation ; l'arbre. Ils ont démontré que ceux présentant une hauteur supérieure à 12,80 mètres de haut, avec un houppier commençant à 2,77m de haut, laissent une transparence visuelle car ils obstruent moins la vue depuis les bâtiments alentours sur l'espace public ainsi qu'au sein de celui-ci permettant un contrôle social par la surveillance spontanée (Donovan & Prestemon, 2012). Par conséquent, des arbres plus grands peuvent avoir plus d'effets bénéfiques sur la criminalité que de petits arbres avec une cyme qui obstrue les vues (Donovan & Prestemon, 2012 ; Bogar & Beyer, 2015). Par ailleurs, la notion de distance ainsi que celle du nombre d'arbres sont importantes. Plus l'arbre est éloigné des bâtiments, plus il permet une meilleure surveillance depuis les bâtiments à proximité de l'espace public, d'où l'importance du choix de l'emplacement de la plantation (Donovan & Prestemon, 2012). Le nombre d'arbres, quant à lui, s'il est plus important augmente dans l'étude le nombre de crimes (Donovan & Prestemon, 2012). Ceci peut sans doute s'expliquer par une couverture des actes par le manque de visibilité généré par une concentration importante pouvant induire, comme le dit Nasar & Fisher, une peur de la criminalité générée par la présence de végétations (Nasar & Fisher, 1993, cité dans Kuo & al., 2001).

#### 1.4.7. Le paysagement

Le paysagement inclut, en plus de l'éclairage, de la signalétique et de la végétation, précédemment évoqués, le mobilier urbain (Dubois et Loudier, 2002).

Les matériaux qui ne se dégradent pas rapidement sont à privilégier (Garance ASBL, 2017) car s'ils sont de mauvaise qualité, difficile à nettoyer ou encore fragiles, leur détérioration est facilitée (DiAP, 2007).

Si ces dégradations persistent, cela laisse une apparence de non-entretenu, de laissé à l'abandon et peut ainsi générer un sentiment d'insécurité (Mincke, 2010, p.11) mais aussi avoir un impact sur l'attrait de l'espace public en question. Non agréables, mal conçus et mal entretenus, ils peuvent voir leur fréquentation diminuer et, par conséquent, la surveillance naturelle aussi (DiAP, 2007). Ce manque de prise en charge par les gestionnaires et pouvoirs publics peut être interprété comme induisant un signe au criminel que ce lieu est moins susceptible d'être surveillé par une quelconque autorité (DiAP, 2007 ; Donovan & Prestemon, 2012).

#### 1.4.8. Gestion et entretien

Afin que l'espace soit toujours bien entretenu et agréable, il nécessite un garant de l'espace. Celui-ci joue un rôle clef dans la prévention de la malveillance en raison de son degré de réactivité face aux facteurs générant de l'insécurité et un sentiment d'insécurité dans l'espace public (Dubois & Loudier, 2002 ; DiAP, 2007). Il doit mettre l'accent sur un entretien régulier incluant le nettoyage, la réparation et la maintenance spécifique en fonction de chaque espace et de ces usagers ainsi que sur la surveillance (DiAP, 2007). C. Mincke met en avant qu'à Bruxelles, les citoyens se préoccupent davantage de la propreté publique et de la gestion urbaine de leur quartier et lient le manque d'entretien à un sentiment d'insécurité (Mincke, 2010). Kuo & Sullivan (2001) émettent l'hypothèse que si l'espace vert n'est pas entretenu, il y a une influence négative, par conséquent, un manquement au niveau du contrôle social. C'est ce que prouve Kertudo (2018), qui avance qu'avec une bonne gestion (entretien, collecte des déchets, ...), on permet d'éviter les dégradations et on envoie un message positif aux habitants qui perçoivent cette qualité comme le miroir de leur statut social, diminuant ainsi leur sentiment d'insécurité (Kertudo, 2018).

## 1.5. CONCLUSION ET DISCUSSION DE L'ÉTAT DE L'ART

Cet état de l'art a permis de clarifier certaines définitions et concepts.

- L'insécurité et le sentiment d'insécurité ont été clarifiés.

L'insécurité objective est quelque chose de quantifiable. Elle se base sur des faits réels identifiés via les procès-verbaux et les plaintes déposées, et mène à la compréhension des dynamiques criminelles sur un territoire donné, via la construction de statistiques et d'outils comme la cartographie, qui permettent ainsi d'analyser le territoire. Cette insécurité objective sert de base pour mettre au point des politiques de sécurité appropriées, malgré les limites rencontrées.

Le sentiment d'insécurité, quant à lui, est un concept qui relève du subjectif notamment car il est propre à la perception qu'a l'individu en fonction de ses émotions, de ses valeurs, de son comportement et de ses préoccupations sociales ainsi que via l'image que reflète le lieu, les représentations qui y sont associées. Il est propre à chacun suivant l'intensité de la peur qui peut être générée, le degré de préoccupation porté à la sécurité, miroir du contexte socio-économique, et la possibilité d'être une victime. Ce sentiment peut être très fort à un endroit alors que l'insécurité réelle y est faible.

Il y a donc une corrélation mais qui n'induit pas systématiquement une causalité car le risque ressenti peut être très différent du risque réel.

Il est essentiel de combiner l'insécurité réelle définie par les faits recensés avec une approche plus subjective qui peut être mobilisée au moyen d'outils tels que le moniteur de sécurité afin d'arriver à établir des priorités qui tiennent compte de ces deux réalités pour arriver à agir pour une sécurité optimale.

- La perception du paysage constitue un élément central dans la compréhension des interactions entre l'individu et son environnement. Cette dimension implique que chaque individu appréhende l'espace selon ses sens, ses expériences et son identité, donnant lieu à des ressentis et des réactions variées face aux caractéristiques qui se présentent. Les travaux de Bailly (1974), Doherty (1969) et Roger (1969) mettent en lumière le lien entre perception, motivations et comportements : la manière dont un espace est perçu influence les choix que l'on adopte, tels que l'évitement de certains lieux ou la mise en place de stratégies de protection. Le modèle de Backhaus (2008), en distinguant les pôles physique, subjectif, symbolique et intersubjectif, montre que la perception du paysage est à la fois individuelle et sociale, et qu'elle intègre des dimensions culturelles, émotionnelles et pratiques permettant des visions qui se rejoignent. La perception du paysage urbain ne se limite donc pas à une lecture visuelle mais façonne les comportements des usagers et devient un outil permettant la planification, la conception et la gestion des espaces urbains, dont il serait intéressant d'intégrer les usagers dans le processus afin que chacun y trouve sa place et s'y sente bien.

- La criminalité et la peur dans l'espace urbain montrent que ces phénomènes sont liés à la configuration des milieux urbains et aux perceptions des usagers mais que d'autres facteurs sont aussi à prendre en compte. L'urbanisme et l'architecture ne sont donc pas les seuls facteurs déterminants de la criminalité, mais leurs rôles dans la prévention et dans la structuration des espaces demeurent essentiels, comme le montrent les réflexions de Jacobs et Newman. Cette compréhension a donné naissance aux politiques et programmes pour des villes plus sûres, bien que la sécurité ne soit pas toujours explicitement citée comme objectif. Les facteurs physiques et les dimensions subjectives sont à combiner afin de comprendre et d'améliorer la sécurité urbaine.
- La sécurité urbaine ne dépend pas que des dispositifs techniques mais bien de la qualité des espaces et de la dimension sociale qu'ils génèrent. La prévention situationnelle, née dans les années 1960, a montré que la configuration spatiale des espaces influence autant la criminalité que le sentiment d'insécurité. Des principes énoncés par J. Jacobs et O. Newman permettent de favoriser la présence continue dans l'espace public, la visibilité et de générer une responsabilité collective, amenant ainsi à une surveillance naturelle et à un sentiment d'appartenance. Certains de ces principes ont été critiqués notamment sur les nuisances et conflits d'usages, l'efficacité des caméras de surveillance, l'éclairage ou encore sur les freins d'une appropriation d'où l'importance de trouver un équilibre ou des approches complémentaires comme c'est le cas avec la surveillance qui est plus efficace quand elle comprend différentes sortes. Pour résumer, cette sécurité recherchée dans les espaces publics repose sur l'addition d'une mixité des usages, d'une présence continue et du soin qui leur est porté.

Les différents principes ont pu être synthétisés sous forme de grille synthétique qui permettra d'évaluer les différents espaces publics urbains. Le critère reprend le thème principal. Les indicateurs sont ceux qui composent le critère.

Critère	Indicateur
Gestion	Collecte des déchets
	Entretien régulier
	Absence de dégradation
	Gestionnaire clairement identifié
Informations au public	Présence de règles d'usage
Lisibilité des espaces	Présence d'éclairage
	Répartition homogène de l'éclairage
	Absence de contraste excessif/ zone sombre
	Hauteur des luminaires
	Qualité de l'éclairage
	Eclairage des vitrines
	Facilité d'orientation
	Délimitation physique entre espace public et espace semi-privé/privé claire
	Absence d'obstacle visuel
Accessibilité	Absence de barrière physique
	Continuité du tissu urbain
	Liaison continue avec les rues existantes
	Absence d'enclave
Vitalité urbaine	Agenda des activités
	Présence d'activités commerciales et sociales à proximité du site
	Présence d'activités spontanées
	Mixité des usages
	Mixité des fonctions/absence de zone mono-fonctionnelle
Forme urbaine	Cohérence du bâti
	Absence d'espace vide
Attrait et esthétisme des espaces	Qualité des matériaux du mobilier
	Présence de végétation
	Végétation qui ne nuit pas à la transparence ni à la visibilité
	Hauteur du houppier (arbres supérieurs à 12,80 mètres (houppier commençant à 2,77 m))
	Localisation par rapport aux bâtiments et aux zones de passage
Surveillance	Présence de caméras
	Transparence des rez-de-chaussée (vitrines, fenêtres/logements)
	Visibilité depuis les immeubles et commerces alentours/orientation des façades
	Présence d'agents de sécurité, de policiers ou de médiateurs
	Association des modes de surveillance
Mixité socio-économique	Fréquentation diversifiée (âge, genre, origine)
	Absence de comportement d'exclusion ou de monopole d'un groupe
	Accueil et confort des espaces pour le public et les publics vulnérables en particulier
	Mixité des classes sociales (fréquentation de l'espace)
Mobilité	Mixité des flux
	Intensité et continuité des flux (jour/nuit, semaine/week-end)
	Délimitation des usages

Tableau 1-1 : Grille d'analyse formulée à partir de l'état de l'art et qui comprend des indicateurs classés selon des critères.

## 2. OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES DE L'ÉTUDE

---

L'objectif de ce travail de fin d'études est de comprendre comment la population perçoit, en termes de sécurité, l'espace public qu'elle fréquente. L'intérêt est de savoir si ce qui a déjà été mis en place au sein de l'espace public est efficace ou non. Dans le cas où l'espace public génère un sentiment d'insécurité malgré les stratégies mises en place, il faut se pencher sur les éléments qui pourraient être améliorés et de quelle manière. Il s'agit d'avoir de nouvelles réflexions venant enrichir les facteurs déjà mis en avant qui génèrent un sentiment d'insécurité afin d'améliorer la qualité, la sécurité et l'inclusivité de l'espace en question. Pour ce faire, l'intervention de l'architecte paysagiste est nécessaire grâce à ses connaissances et à son regard plus aguerri, mais l'intervention de l'utilisateur l'est aussi grâce à son vécu et ses expériences sur le lieu.

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs hypothèses ont pu être formulées.

- a) **L'utilisateur de l'espace public, par son expérience et son vécu, perçoit des éléments, relevant de la conception et de l'aménagement, à améliorer pour augmenter le sentiment de sécurité.**
- b) **Une approche multi-acteur, notamment concepteurs-utilisateurs, permet de comprendre dans toute sa complexité l'espace public afin de soulever et de prendre en compte tous les éléments pouvant participer à la construction d'un espace sécuritaire et perçu comme tel.**

Ces deux premières hypothèses mettent l'accent sur le rôle que possède l'utilisateur de l'espace public dans la connaissance de celui-ci. L'utilisateur connaît l'espace qu'il fréquente régulièrement, il le ressent, le vit. Il sait mieux que le concepteur comment le lieu fonctionne, quels sont ses usages et surtout quels ressentis il génère. Les utilisateurs jouent un rôle clef dans la conception des espaces et peuvent amener de nouvelles pistes de réflexion à étudier et à exploiter. Une collaboration avec les experts du domaine ne pourrait être qu'un plus pour aboutir à une conception d'espaces publics sûrs et perçus positivement.

- c) **Les critères et indicateurs composant la grille d'analyse sont complets et pertinents, mettant ainsi en évidence les points forts et les points faibles de l'espace public.**

Avec ses dix critères et ses quarante-trois indicateurs, la grille constitue une bonne base permettant d'illustrer objectivement l'espace public selon ses différentes caractéristiques contribuant au sentiment de sécurité. Elle permet, par des scores moins bons, d'identifier sur quel critère il faut renforcer l'espace public dans le but de diminuer la perception d'insécurité.

**d) Une comparaison entre les informations issues du vécu et de la perception des usagers sur l'espace avec les scores calculés grâce à la grille d'analyse révèle les mêmes faiblesses et atouts de l'espace.**

Cela permet d'appuyer la pertinence de la grille et inversement, de montrer que la population est capable de relever les éléments qui participent à leur inconfort et/ou leur confort au sein de l'espace public.

**e) Là où les aménagements ont pris en considération les facteurs susceptibles d'améliorer le sentiment de sécurité dans leur aménagement, le sentiment d'insécurité se voit considérablement réduit.**

Avec toutes les stratégies évoquées, si celles-ci sont mises en application, l'espace devrait présenter un sentiment d'insécurité moins prononcé de la part des usagers.

Ce travail de fin d'études tentera de répondre aux hypothèses a, b, c et d. L'hypothèse e ne fera pas l'objet d'une recherche car celle-ci devrait prendre un espace public ayant subi un aménagement et qui aurait eu un questionnaire concernant le sentiment d'insécurité avant intervention pour pouvoir le comparer avec un questionnaire après intervention.

## 3. PRÉSENTATION DU CAS D'ÉTUDE : NAMUR

### 3.1. INTRODUCTION :

Pour réaliser ce travail, il est essentiel de prendre un site d'étude sur lequel la méthodologie sera appliquée afin de récolter des résultats et de dégager des pistes de réflexions.

La ville choisie pour la réalisation de ce travail est celle de Namur. Ce chapitre permettra de faire plus amplement connaissance avec elle et de comprendre les espaces publics qu'elle comporte.

Une première partie justifiera le choix de cette ville en se basant essentiellement sur les documents de la police qui ont permis d'orienter ce choix, bien qu'il s'agisse aussi d'une expérience personnelle de la ville de Namur.

Une seconde partie décrira brièvement la ville, notamment avec les différents quartiers qui la composent.

### 3.2. JUSTIFICATION DU CAS D'ÉTUDE :

La ville de Namur, capitale de la Wallonie depuis 1986, fait l'objet de cette étude pour diverses raisons.

Sa composition, avec son cœur historique, ses rues commerçantes, ses infrastructures et quartiers périphériques, montre un panel diversifié d'espaces publics qui offrent pour chacun l'opportunité d'analyser le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle sous des angles différents en fonction des typologies. Il y a aussi un contraste avec le cœur historique délimité par le chemin de fer, la Sambre et la Meuse, avec ce côté plus animé, alors qu'au-delà, on y retrouve des quartiers plus résidentiels, ce qui attire l'attention sur la question de la sécurité dans ce centre urbain, qui fera l'objet de l'étude.

Cette ville a en partie été choisie sur base d'une expérience personnelle. Pendant un an, elle a été traversée. Le ressenti des différents espaces parcourus était différent tout au long du chemin.

Par ailleurs, pour revenir sur quelque chose de plus objectif, les autorités publiques de Namur sont très impliquées dans la sécurité de la ville. Des plans zonaux sont mis en place suite aux informations récoltées des statistiques et du moniteur de sécurité. Sur base de la typologie des zones de police, Namur fait partie de la catégorie numéro deux reprenant les villes régionales.

Les ZPs néerlandophones ont été exclues par soucis de faisabilité du point de vue de la langue ainsi que Bruxelles-Capitale en raison du nombre d'études déjà réalisées sur le sujet. Il ne reste alors que la ZP Vesdre, la ZP Arlon/Attert/Habay/Martelange, la ZP Namur, ZP du Tournaisis, la ZP Mons-Quevy et la ZP La Louvière.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Hab.
ZP Vesdre <sup>2</sup>	7444	6764	6432	6211	6118	6440	6493	6100	6771	7066	5529	80.304
ZP Arlon/ Attert/Habay/ Martelange	3471	3176	2780	3117	3090	3006	3457	2930	3290	3386	2595	47.894
ZP Namur	11602	11506	11557	11676	11455	11830	<b>12880</b>	<b>11209</b>	<b>13569</b>	<b>13892</b>	<b>9683</b>	114.142
ZP du Tournaisis <sup>3</sup>	9255	9023	8694	7871	8391	8029	8701	7498	7414	8010	5780	89.627

<sup>2</sup> Cette zone de police comprend les communes de Dison, de Pepinster et de Verviers.

<sup>3</sup> Cette zone de police comprend les communes de Tournai, d'Antoing, de Brunehaut et de Rumes.

ZP Mons-Quevy	14536	14197	12727	11279	11248	12971	11526	9945	10370	10737	7800	104.526
ZP La Louvière	8898	8723	8788	8622	8063	8050	7892	7782	7721	7256	4813	81.241

Figure 3-1 : Tableau reprenant le nombre d'actes criminels commis dans les différentes zones de police depuis 2014 jusqu'à 2024.

Les délits qui composent ces données sont :

Les vols et extorsion	Autres lois spéciales	Traite des êtres humains
Les infractions contre l'intégrité physique	Les infractions contre l'autorité publique	Pratiques commerciales
Les dégradations de la propriété	Protection de la jeunesse	Autres infractions code pénal
La fraude	Code pénal social	Infraction contre la sécurité de l'état
Les drogues	Les infractions relatives au statut juridique de l'enfant	Marchand de sommeil
Les infractions contre la sécurité publique	Environnement	Code pénal militaire et milice
L'ivresse et alcool	Protection de la personne	Hormones et dopage
Les infractions contre autres valeurs morales et sentiments	Registre de population	Loi du football
La criminalité informatique	Carte d'identité	Provocation crime ou délits
La législation sur les étrangers	Infraction contre la liberté individuelle	Sécurité privée
Les armes et explosifs	Travail	Exploitation de la mendicité
Les infractions contre la foi publique	Contravention code pénal	Législation économique
Les infractions contre les mœurs	Protection des revenus publics	Infractions contre la famille
La santé publique	Exercice illégal de l'autorité publique	

Figure 3-2 : Délits qui composent les rapports statistiques de criminalité.

En les comparant du point de vue de la criminalité enregistrée sur base des rapports statistiques de criminalité (Police fédérale, DGR/DRI/BIPOL, 2025), la ZP de Namur se trouve être celle qui en présente le plus sur ces cinq dernières années (*figure 3-1*). De plus, avec le nombre d'habitants par ZP (*Fig.3-1*) tiré de Statbel, si l'on rapporte les faits de 2024 pour cent habitants, la ZP de Namur en comporte le plus : 8,48 faits pour 100 habitants contre 5,42 pour Arlon/Attert/Martelange/Habay, 6,89 pour la Vesdre, 6,45 pour Tournai, 7,46 pour Mons-Quévy et 5,92 pour La Louvière. C'est pourquoi Namur a été retenue.

La ville de Namur a mis en place de nombreux projets ayant pour but de « *donner un souffle novateur à son territoire et en faire une ville durable et désirable* » (Le NID – Namur Intelligente et Durable, 2016, p.4).

### 3.3. DESCRIPTION DE LA VILLE DE NAMUR

D'un point de vue physique maintenant, cette ville d'origine romaine est connue pour sa citadelle datée, telle que nous la connaissons aujourd'hui, entre 1815 et 1830, et est hissée sur un promontoire à la confluence de la Sambre et de la Meuse (Citadelle de Namur, 2025). Le centre de la ville, nommé « la Corbeille » en raison de sa forme, se situe sur les rives gauches de la Sambre et de la Meuse au niveau de la rencontre de leur plaine alluviale (Castiau & al., 2019) et est délimité au nord par le réseau de voies ferrées qui a pris la place de l'enceinte datant du 14<sup>ème</sup> siècle (Fig. 3.5) et ses ouvrages bastionnés.

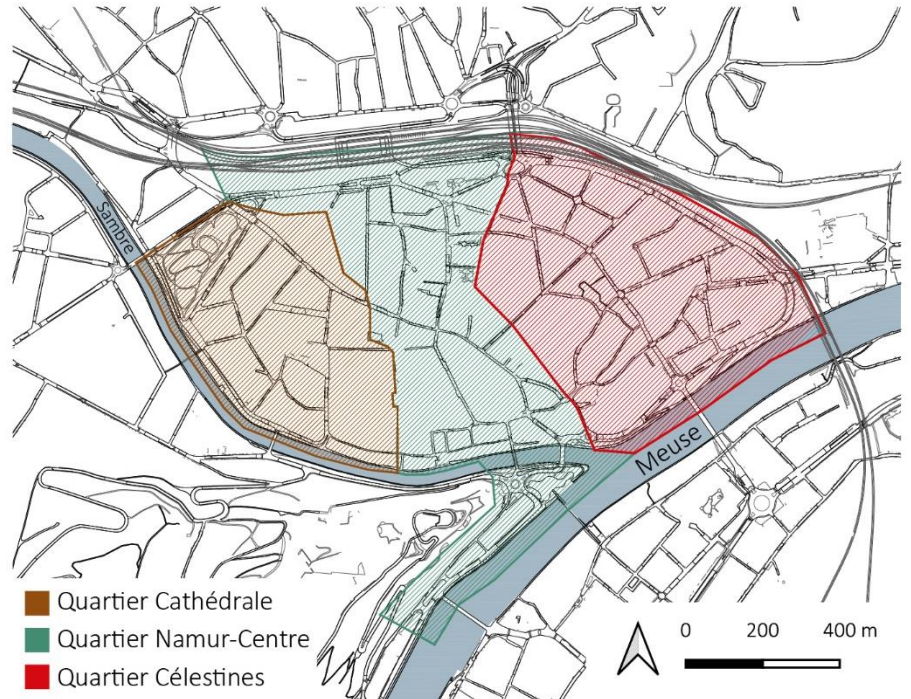


Figure 3-3 : Cartographie des différents quartiers statistiques qui composent la Corbeille de Namur.

C'est cette zone géographique qui fera l'objet de l'étude de ce travail de fin d'études. **Les quartiers statistiques** sont ceux qui vont être intéressants pour les données de Namur et sont : Namur-Centre, Cathédrale à l'ouest et Célestines.

Ceux-ci sont définis par la ville de Namur (Ville de Namur<sup>a</sup>, s. d.) et sont utilisés par la police pour trier les faits criminels permettant ainsi d'avoir une indication par quartier.

Ces trois quartiers sont tous différents et présentent diverses caractéristiques. Namur-centre est le quartier le plus densément peuplé suivi par le quartier des Célestines. Le quartier Cathédrale est moins important en raison du parc Louise-Marie, qui couvre trois hectares sur les 30,25 hectares du quartier, et des nombreux bâtiments universitaires qui dominent les fonctions. La fonction administrative est fortement présente dans les quartiers Namur-Centre et Célestines mais c'est tout de même dans cette dernière qu'il y a une dominance. Namur-centre est dominé par les commerces et la fonction résidentielle.

En globalité, une bonne répartition entre la population homme-femme est observée.

Quartiers	Namur-Centre	Cathédrale	Célestines
Densité de population <sup>4</sup> (hab/km <sup>2</sup> ) Source : Ville de Namur, 9 juillet 2025	8859	2250	5715
Total d'habitants au sein du quartier (hab) Source : Ville de Namur, 9 juillet 2025	4471 Pop. masculine : 1983 Pop. féminine : 1831 Pop. hommes : 2325 Pop. femmes : 2146 Pop. enfants : 657	681 Pop. masculine : 294 Pop. féminine : 299 Pop. hommes : 335 Pop. femmes : 346 Pop. enfants : 88	2601 Pop. masculine : 1095 Pop. féminine : 1050 Pop. hommes : 1317 Pop. femmes : 1284 Pop. enfants : 456
Superficie (ha) Source : Ville de Namur, 9 juillet 2025	50.46	30.25	45.50
Fonctions principales du quartier sur base de l'analyse cartographique	Fonctions résidentielle et commerciale	Fonction éducative	Fonction administrative

Tableau 3-1 : Tableau reprenant la densité de population, le total d'habitants, la superficie et la fonction principale de chaque quartier qui forment la Corbeille.

Cependant, ces quartiers statistiques ne sont que peu utilisés dans la ville pour s'orienter. Quatre autres quartiers (NAMUR CentreVille, 2020) permettent de se repérer à travers la ville pour les gens qui l'empruntent. Il s'agit des quartiers Université, Historique, Casernes et Gare.

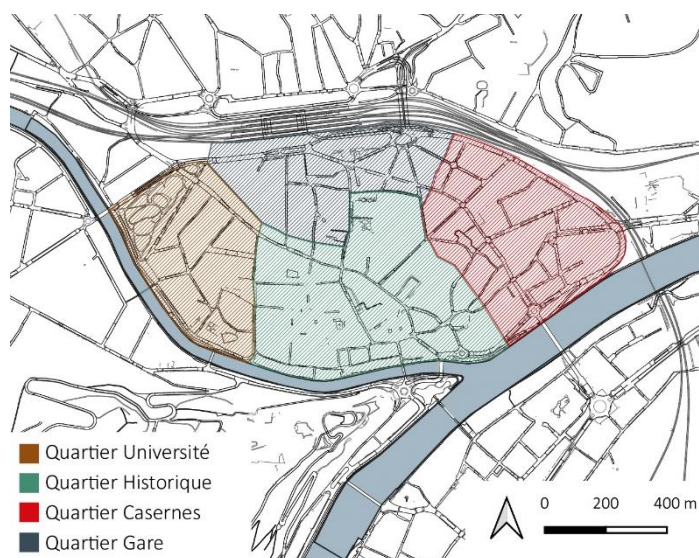


Figure 3-4 : Délimitation des différents quartiers de la ville de Namur.

<sup>4</sup> L'ensemble des trois quartiers forment la « corbeille », qui affiche une densité de 6 143 habitants par km<sup>2</sup> (7 753 habitants pour 126,21 ha). La commune entière de Namur compte 114 142 habitants pour 176 km<sup>2</sup>, soit une densité de 648 hab./km<sup>2</sup>.

Le sud de la Corbeille, autrefois délimité par l'enceinte datant du 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> siècle (Fig. 3-5), a conservé sa trame en damier héritée du Moyen-Age. Ces rues permettent une lisibilité claire par la présence d'alignement rigoureux des façades (Fig. 3-8). Les bâtiments de style mosan, fin 16<sup>ème</sup> début 17<sup>ème</sup>, se composent essentiellement de brique avec une ossature de pierre calcaire où les fenêtres à croisée s'articulent en rangées et constituent le **quartier historique**. Les toits, quant à eux, sont munis d'ardoises et de nombreuses lucarnes. Le bâti dense cloisonne et limite les vues en de grands couloirs définis par une succession de

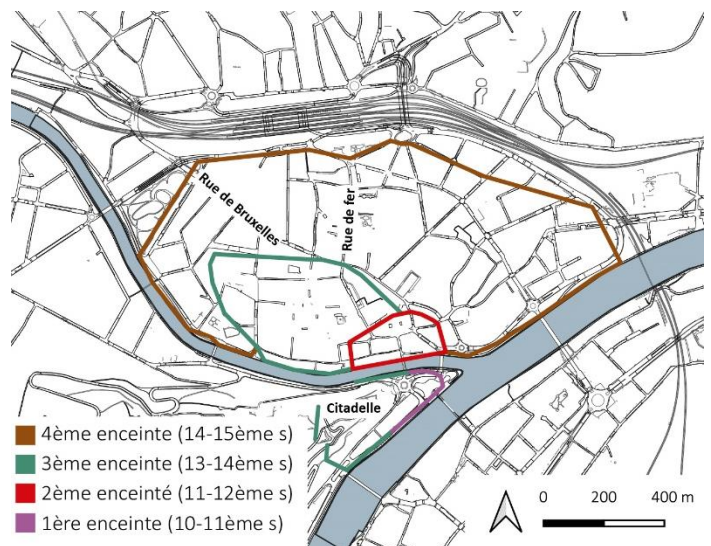


Figure 3-5 : Localisation des enceintes au sein de la ville de Namur. (Castiaux & al., 2019) (Adapté)

de rues aux habitats mitoyens étroits et aux dégagements générés par des places, des rues plus larges ou encore le passage d'un des cours d'eau et participent à l'identité de ce quartier. Parmi cette composition, divers grands édifices marquent le paysage au moyen de leur imposante structure (Castiau & al., 2019, p. 221) comme la cathédrale Saint-Aubain (Fig. 3-7) ou l'église Saint-Jean-Baptiste (Fig. 3-6). Ce quartier est devenu en partie un piétonnier depuis les années 80. La rue de Bruxelles et la rue de Fer permettaient de pénétrer au cœur de la cité par-delà la quatrième enceinte (Fig. 3-5) (Castiau & al., 2019, p. 219).



Figure 3-6 : Photographie du clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste, C. Collin, le 25 juin 2025.



Figure 3-7 : Photographie de la cathédrale Saint-Aubain, C. Collin, le 25 juin 2025.



Figure 3-8 : Photographie d'une rue héritée du Moyen-Age, C. Collin, le 25 juin 2025.

Le **quartier université** se localise à l'ouest de la corbeille. Il est le quartier qui reprend une majorité de bâtiments appartenant à l'université UNamur et de la Haute école Henallux (NAMUR CentreVille, 2020). Ces bâtiments datent de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle (Castiau & al., 2019, p. 222). C'est dans les années 1970 que l'extension de l'université a vu le jour. L'ensemble des bâtiments universitaires sont repérables par leurs volumes parallélépipédiques et par leur matérialité alliant béton et brique (Castiaux & al., 2019, p. 222). Dans ce quartier, deux espaces verts prennent place. Le premier, une place piétonne comprenant des gradins se situe au pied de la bibliothèque Moretus Plantin (Castiau & al., 2019, p. 222.). Le deuxième, le parc Louise-Marie, inauguré en 1880 (Castiau & al., 2019, p.224) et classé le 8 juillet 1986, longe un morceau de la Sambre et la limite nord-ouest du quartier. Il s'agit de l'architecte Constantin Schmits qui a remporté le concours lancé par la ville de Namur pour « *libérer la ville du carcan des fortifications en ensevelissant pierres et ruines sous un tapis de végétation et en créant un lieu de sociabilité urbaine* » (Ville de Namur<sup>b</sup>, n. d.)

Le **quartier Casernes** présente des maisons d'architecture traditionnelle mosane notamment à la rue Saint-Nicolas qui est l'axe principal de ce quartier. Il comporte aussi des immeubles d'architecture néo-classiques notamment dans la rue Pépin (Castiau & al., 2019, p.221). Ce quartier s'est vu transformé. Les casernes ont laissé place à une bibliothèque, un espace Horeca (NOVIA), un parc, l'urbanisation du site de la frite sur le boulevard Cauchy et le futur Palais de Justice de Namur. Par ailleurs, des travaux ont aussi été entrepris pour le Musée Africain, la création de 134 appartements, des espaces de bureau et un nouveau parking.

Le **quartier gare**, comme son nom l'indique, comprend la gare de Namur construite dans les années 1860. Sa façade vient fermer la perspective depuis la rue Godefroid et constitue la limite, avec le chemin de fer, du quartier. Ce quartier fait l'objet d'une redynamisation depuis quelques années. Parmi les projets, le site de la Courgette accueillant une résidence estudiantine, le siège de la Croix-Rouge, un hôtel, des bureaux du SPW et le siège de la banque Belfius, la rénovation du passage Werenne, la nouvelle gare multimodal au-dessus de la gare ferroviaire, la Place Léopold, le Quartier Léopold sur l'actuel Square Léopold, le parc des Dames Blanches, le Grand Manège, un réseau de mode doux, le réaménagement de la place de la Station et du Boulevard Mélot et la réparation de l'axe Rogier.

# 4. CARTOGRAPHIE DES SITES CRIMINOGENES ET CHOIX DES ESPACES PUBLICS

---

## 4.1. INTRODUCTION

Pour faire suite à la partie précédente, les données objectives récoltées auprès de la police vont servir à confronter les réalités de terrain avec les ressentis éprouvés formulés dans le chapitre 5 de ce travail.

Cette partie présentera la réalisation de la carte qui sera construite à partir des données brutes transmises par la police de Namur. Le but est d'identifier et de localiser les espaces publics qui posent le plus de problèmes en termes de criminalité dans la ville de Namur pour ensuite en choisir afin de les analyser.

La cartographie se présentera avec des points de chaleur de couleur rouge, mettant en évidence les espaces présentant le plus de criminalité.

Ce chapitre constitue une étape essentielle pour visualiser où se situent les pôles de vols et extorsions ainsi que les infractions contre l'intégrité physique.

## 4.2. MATÉRIEL ET MÉTHODE

Dans le chapitre 3 de ce travail, les quartiers statistiques de Namur-centre, Cathédrale et Célestines ont été sélectionnés comme lieux d'étude.

Une période a été choisie et établie sur base d'une augmentation des délits remarquée dans la zone de police de Namur, à savoir, entre 2021 et 2023. Une limite est cependant observée. Il s'agit de l'année 2024, qui, dans le rapport statistique, n'est pas complète et, par conséquent, l'augmentation des faits criminels pour cette année ne peut être confirmée. Cette année sera quand même intégrée compte tenu des données qui couvrent l'entièreté de 2024 et ce, jusqu'au 31 décembre. La période s'étalera donc du premier janvier 2021 au 31 décembre 2024, de façon à avoir des années civiles complètes.

Une sélection des faits a été établie sur base du rapport statistique et se focalise sur les faits ayant lieu dans l'espace public, à savoir :

- Violence physique (transport public, voie publique, autre endroit public, endroit accessible au public)
- Violence sexuelle (transport public, voie publique, autre endroit public, endroit accessible au public)
- Violence psychique (transport public, voie publique, autre endroit public, endroit accessible au public)
- Vol à main armée (transport public, voie publique, autre endroit public, endroit accessible au public)
- Vol avec violence sans arme (transport public, voie publique, autre endroit public, endroit accessible au public)

Une demande a alors été introduite auprès du service stratégique de la police de Namur afin d'avoir accès aux données criminelles de ces quartiers.

Un fichier Excel a été fourni et reprend les catégories suivantes :

- Les vols avec violence (peu importe le type de vol) avec violence sans arme ;
- Les vols à main armée ;
- Les atteintes à l'intégrité physique ;
- Les mœurs ;
- Les atteintes à l'intégrité morale.

Ces données sont triées par la police comme suit :

Catégorie	nat_fait	nat_fait2	rue	num	quartierV2	lieu	lieu2	date	heuremin	moment	jsem
Atteinte intégrité physique	7063	Coups et/ou blessures volontaires (non spécifié)	Rue Basse Neuville		Célestines	004/035	Abords de l'habitation - dépendances > Allée / cour	10/09/2021	11:30:00	Matin	Vendredi

Tableau 4-1 : Tableau des faits criminels triés par la police. (Service Appui Stratégique)

La catégorie permet de classer l'acte criminel qui a été commis. Le « *nat\_fait* » reprend le code du type de fait qui est décrit en « *nat\_fait2* ». La « *rue* », le « *num* » et le « *quartierV2* » permet de localiser le fait criminel. Le « *lieu* » est le code qui est attribué à la localisation du fait. La « *date* », l'« *heuremin* » ainsi que le « *moment* » et le « *jsem* » permet de situer le fait dans le temps.

Après l'obtention de ces données, un tri s'est imposé. Certains faits ne seront pas pris en compte pour la réalisation de la cartographie, à savoir :

- Les faits perpétrés dans les lieux de résidence et les communs tels que les halls, **à l'exception des vols**. Ceux-ci, bien qu'ayant lieu dans les bâtiments privés, seront pris en compte afin de pouvoir établir un lien sur la surveillance de l'espace public et de l'impact sur le nombre de vols.
- Les faits se produisant dans des infrastructures telles que les grandes surfaces, Horeca, institutions financières, institutions sociales, magasins, maisons de débauche, mais aussi les faits ayant lieu au sein des moyens de transports et des services seront exclus car il s'agit de faits se produisant dans des infrastructures fermées même s'ils peuvent contribuer au sentiment d'insécurité.
- Les faits localisés avec la rue et le numéro ne seront pas retenus lorsqu'il n'y a pas de description plus précise sur la localisation de l'incident (habitation, terrain, ouvrage d'art, ...) car il peut aussi bien s'agir de faits qui se sont déroulés au sein du domicile qu'en pleine rue. Suite au manque de précision, ils ne peuvent donc être considérés comme ayant lieu au sein d'un espace public au risque de fausser les résultats (*Tableau 4-2*).

Catégorie	nat_fait	nat_fait2	rue	num	quartierV2	lieu	lieu2	date	heuremin	moment	jsem
Atteinte intégrité morale	1566	Calomnie et diffamation	Rue Brasseurs	des 31	Namur- Centre	024/999	Non précisée > Indéfini	09/03/2023	20:06:00	soirée	jeudi

Tableau 4-2 : Exemple d'un fait ne présentant pas de description précise sur sa localisation et qui ne sera pas pris en compte. (Service Appui Stratégique)

Les faits gardés sont ceux-ci :

Terrain/ouvrage d'art	>Agression dans la circulation/voie publique
	>Parking couvert
	>Parking ouvert
	>Parking payant
	>Parc
	>Place
	>Chantier en construction
	>Voie publique
	>Ligne électrique / téléphonique / télégraphique
	>Quai d'accostage / mur / ponton / digue
Loisirs et culture	>Parc d'amusement / loisirs / récréatif
	>Fête foraine / foire / kermesse / festival
Infrastructures ferroviaires (train, tram, métro)	>Gare de formation / triage
	>Gare / arrêt de chemin de fer
	>Quai (train, tram, métro)
Service public	>Arrêt de bus
	>Station de bus
Habitation – résidence principale <sup>5</sup>	>Maison / villa
	>Appartement / flat / studio
Habitation – résidence secondaire <sup>6</sup>	>Appartement / flat / studio
Spécification	>Stand (marché / foire)
	>Terrasse
Moyen de transport	>Camion
Abord de l'habitation	>Dépendances > Garage commun
	>Dépendances > Allée / cour
Destination de l'habitation	>Spécification > Entrée / hall
Entreprise	>non précisé

Tableau 4-3 : Tableau des faits criminels sélectionnés pour la réalisation de la cartographie.

Après ce tri, les faits restants ont été géolocalisés dans le but de créer des cartes. Pour ce faire, le logiciel Q-Gis a été utilisé avec le plug-in MMQGIS (*Annexe 1*).

Trois limites ont été observées après cette étape. La première limite est que certains faits, par soucis d'une localisation précise par la police, ont été référencés avec le numéro d'un bâtiment. Le programme les a donc localisés au sein des bâtiments. Ceux-ci ont donc été décalés dans l'espace public.

La deuxième est que la barre de progression peut afficher, par exemple, « *Geocoded 98 of 99* ». Cela indique qu'il manque un point sur la carte car celui-ci n'a pu être localisé pour une raison inconnue malgré les multiples essais. Pour l'ensemble des faits criminels traités, le programme a omis 9 faits sur 1307, soit 0.69%.

La dernière est qu'il arrive qu'un point soit mal géoréférencé et se retrouve à un mauvais endroit suite au manque des numéros sur la carte OpenStreetMap sur laquelle se base le programme. Il s'agira donc de reprendre sa table d'attribut et d'aller le déplacer pour le remettre au bon endroit dans la ville de Namur.

Après réalisation de la carte, les plus gros points chauds ont été sélectionnés afin de voir le nombre de faits qu'ils contiennent pour n'en garder que trois, soit un par quartier statistique.

Il a été décidé de se focaliser sur les points les plus chauds pour permettre de mettre en relation les faits réels avec le ressenti des usagers.

<sup>5</sup> Retenu seulement pour les vols.

<sup>6</sup> Cf. Note 5

### 4.3. RÉSULTATS

Sept sites ressortent comme points chauds au sein de la ville de Namur.

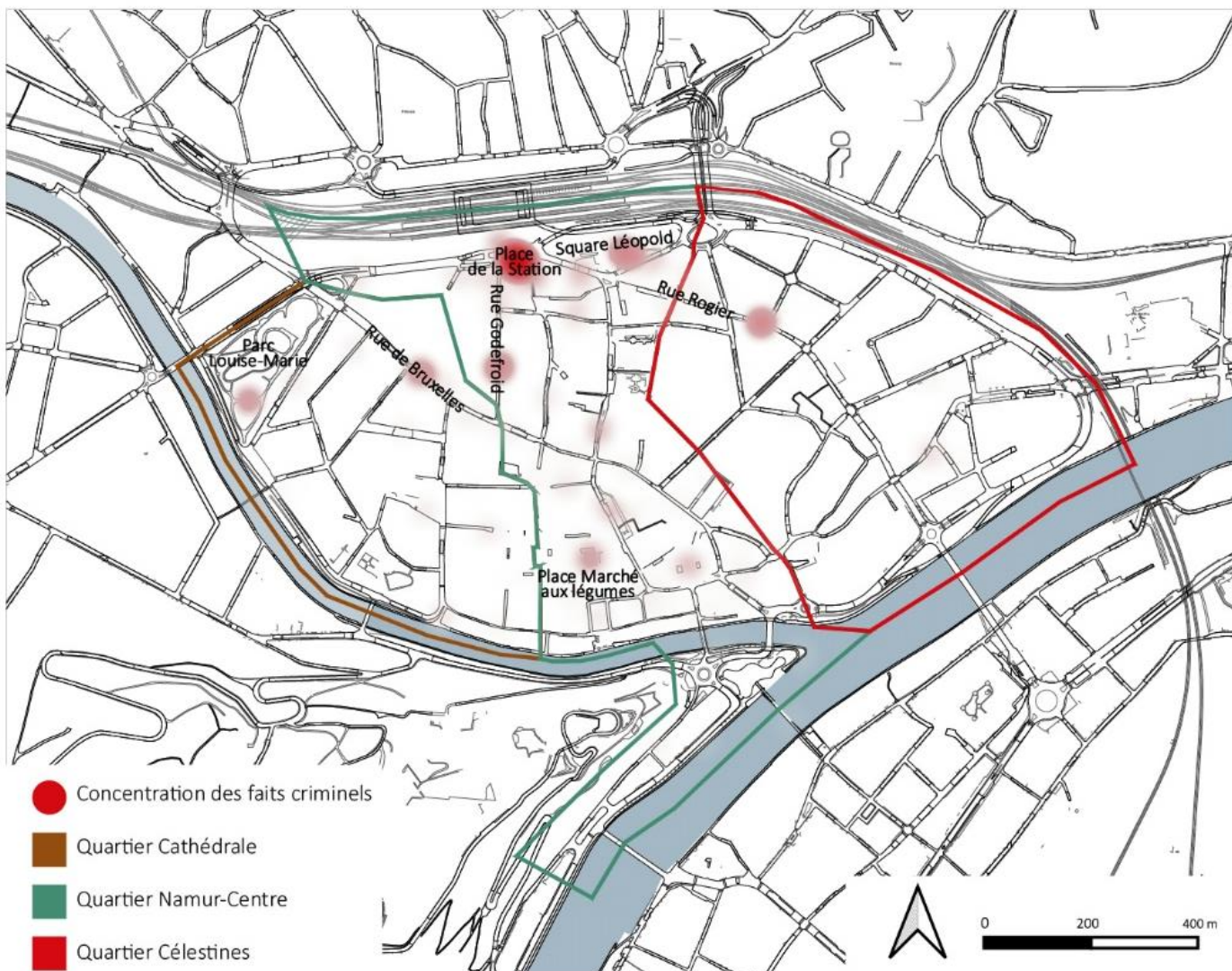


Figure 4-1 : Cartographie des points de chaleur qui illustrent les espaces publics de Namur les plus porteurs de criminalité.

Dans le quartier statistique Cathédrale, le parc Louise-Marie et la rue de Bruxelles sont ceux qui ressortent le plus. Dans le quartier Namur-Centre, la Place de la Station est en tête suivie du Square Léopold, de la rue Godefroid et de la Place Marché aux Légumes. Dans le quartier Célestines, seule la rue Rogier apparaît clairement.

Quartier statistique	Espace public	Nombre de faits
Cathédrale	Parc Louise-Marie	32
	Rue de Bruxelles	40
Namur-Centre	Place de la Station	172
	Place du Marché aux Légumes	24
	Rue Godefroid	44
	Square Léopold	47
Célestines	Rue Rogier	44

Tableau 4-4 : Tableau reprenant les espaces publics par quartiers statistiques ainsi que le nombre de faits recensés pour chacun.

Les espaces publics ont été choisis selon le nombre de faits qui s’y sont déroulés ainsi qu’en sélectionnant une typologie différente à chaque fois. En toute logique, la rue Rogier est le seul point chaud du quartier Célestines et sera donc choisi. Pour le quartier Namur-Centre, c’est la place de la Station qui sera retenue en raison de son grand nombre de faits. Et pour le quartier Cathédrale, même si la rue de Bruxelles comprend plus de fait que le parc, c’est le parc qui sera retenu dans le but d’avoir des typologies différentes.

#### 4.4. DISCUSSION

La répartition des faits sur la cartographie est propre aux catégories qui ont été retenues dans le cadre de cette étude, à savoir : les vols avec violence sans arme, les vols à main armée, les atteintes à l’intégrité physique, les mœurs et les atteintes à l’intégrité morale.

Si d’autres catégories de faits étaient prises en compte ou que certaines qui ont été retenues étaient exclues, la cartographie aurait sans doute une répartition des points chauds très différente de celle ci-dessus (Fig. 4-1).

Dans un premier temps, le quartier Célestines a l’air moins sensible à ces types de délinquance. Le quartier Namur-Centre est celui qui en comporte le plus.

On remarque que le point chaud le plus important est la place de la Station située en face de la gare. Cet espace est très ouvert et est un point nœud en termes de mobilité, et est par conséquent très emprunté et fréquenté. Cette place est divisée en deux dans sa longueur par une voirie imposante. Elle a reçu un nouvel aménagement qui a débuté en mars 2023 dans le but de végétaliser et de rendre plus conviviale la place. Ce lieu se situe en périphérie de la Corbeille et constitue la porte d’entrée du centre-ville de Namur pour les personnes se déplaçant en train. Cette place, par son emplacement auprès de la gare, possède un flux de personnes abondant. Le périmètre de la place de la Station a été établi sur base du document « Quartier de la gare reprend vie ! » (Ville de Namur, 2022, p. 7) en enlevant l’Avenue de la Gare (Annexe 2).



Figure 4-2 : Photographie aérienne et délimitation du périmètre de la place de la Station pour les analyses. (Source : vue aérienne Google Earth, 2023)

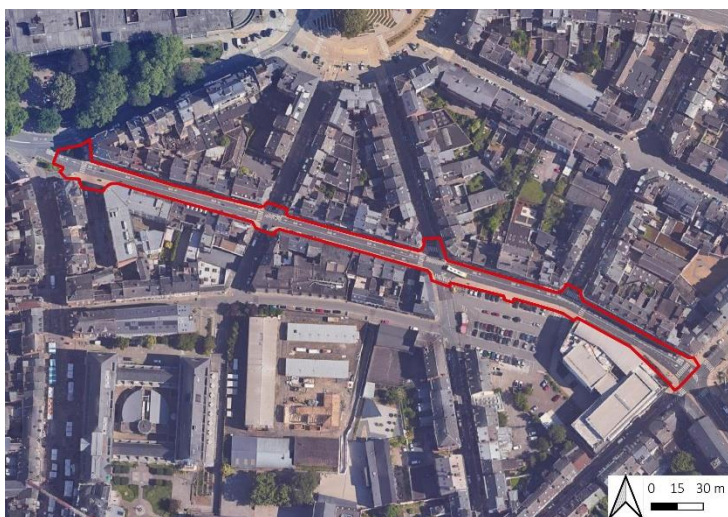


Figure 4-3 : Photographie aérienne et délimitation du périmètre de la rue Rogier pour les analyses. (Source : vue aérienne Google Earth, 2023)

La rue Rogier se situe à proximité de la gare. Cette rue fait partie de l'axe reliant la gare de Namur à Jambes. Il s'agit d'un axe structurant de la ville et est en sens de circulation unique. La majorité de la rue se trouve dans le quartier des Célestines, dont la fonction principale est plutôt administrative. La densité de population est plus importante que le quartier Cathédrale mais inférieure au quartier Namur-Centre.

Le parc Louise-Marie, quant à lui, est un parc qui se situe à l'extrémité de la ville. Ce parc se situe où se trouvaient les anciens remparts de la ville. Il se situe à l'extrémité du quartier Cathédrale présentant le moins de densité de population. Ce parc de trois hectares en centre-ville permet d'avoir un cadre différent.



Figure 4-4 : Photographie aérienne et délimitation du périmètre du parc Louise-Marie pour les analyses. (Source : vue aérienne Google Earth, 2023)

Le périmètre de ses différents espaces publics a été établi sur base de documents communaux, du cadastre et du plan Openstreetmap.

## 5. ANALYSE DES ESPACES PUBLICS

---

### 5.1. INTRODUCTION

Afin d'avoir une base solide et objective pour affirmer ou infirmer les hypothèses, les espaces publics choisis doivent être analysés afin de savoir quelles recommandations sont d'application pour réduire l'insécurité et le sentiment d'insécurité. Cette évaluation pourra ensuite devenir un outil pour la Ville de Namur pour l'aiguiller dans l'amélioration de l'aménagement de leurs espaces publics.

### 5.2. MATÉRIEL ET MÉTHODE

Les trois espaces publics, à savoir le parc Louise-Marie, la rue Rogier et la place de la Station, seront analysés de trois façons différentes :

1. Analyse objective avec la grille d'analyse,
2. Cartographie sensible réalisée personnellement,
3. Questionnaire diffusé sur les réseaux.

Ces différentes façons d'analyser l'espace public seront ensuite comparées afin de relever des liens, des constantes et des variables.

L'intérêt de les trianguler est de saisir l'espace public dans sa complexité en y abordant les éléments physiques ainsi que les ambiances et les représentations qu'il génère, ce qui permet une compréhension plus pointilleuse du lieu.

La première étape sera d'attribuer une cotation à l'espace public étudié sur base de la grille d'analyse. Cette pondération s'inspire de la méthode de Lidia Hadji, dans son article « *Méthode d'évaluation de la qualité des espaces publics dans un projet d'aménagement durable à Anger* » (2012), où des notes de 1 à 3 ont été attribuées à chaque catégorie, avec :

- 1 = Niveau faible de performance, mauvais, médiocre
- 2 = Seuil de performance, bon, moyen
- 3 = Niveau très performant, très bon, fort

Cela permettra d'attribuer une valeur cardinale commune à tous les indicateurs. Pour plus de précision et pour que cette cotation soit reproductible par n'importe qui, la manière de coter se trouve en annexe 3.

- Lorsqu'un critère où les indicateurs ne peuvent être cotés en raison de son absence au sein de l'espace public en question, l'indicateur en question ne recevra pas de note et ne sera pas comptabilisé lors de la moyenne pour attribuer le score final.
- Lors d'une présence ou d'une absence, la note de 2 n'est pas attribuée.

Cette analyse essaye d'objectiver au maximum les critères de façon à pouvoir clairement identifier les points faibles et forts de l'espace public en question et de l'évaluer au mieux. Les cotations seront remises sous

forme de graphique radar permettant de comparer l'espace au référentiel, qui lui, se verra attribuer le maximum des points à toutes les catégories, résultat d'un espace public qui présente toutes les stratégies et par conséquent probablement capable d'enrayer le sentiment d'insécurité.

Lorsque ces notes auront été attribuées, pour chaque critère ( $C_x$ ), les indicateurs ( $i_x$ ) le composant seront additionnés et divisés par le nombre d'indicateurs total ( $i_T$ ) multiplié par trois qui équivaut au maximum de points possibles de recevoir pour un indicateur.

$$C_1 = \frac{(i_1 + i_2 + i_3)}{i_T} \times 3$$

Ensuite, cette note sera remise sur 10 afin que chaque critère ait un score sur une base commune.

$$Score = C_1 \times 10$$

Le choix de mettre la note sur 10, en plus d'avoir une base commune, est pour signifier que dans le meilleur des cas, l'espace public qui est sécuritaire et limite le sentiment d'insécurité est celui où tous les critères ont une note de 10 sur 10. Il s'agit du seuil de performance.

Les visites de terrain seront réalisées plusieurs fois. Des photos ainsi que des notes seront prises à chaque fois, pour ensuite les mettre en commun et compléter la grille d'analyse. Des questions, lorsque l'occasion se présentait, ont été posées à des professionnels, comme les agents d'entretien, rencontrés sur le terrain pour amener des précisions à la grille.

La deuxième étape consiste en une cartographie sensible, qui se basera sur mon ressenti de femme de 23 ans de type européen et étudiante en architecture du paysage. Elle sera réalisée pour chaque espace public pendant les visites de terrains et retranscrira les observations, les ambiances ainsi que les appréhensions et impressions ressenties lors de mes arpentages. Elle propose ainsi une lecture plus personnelle de ces espaces en esquissant une des représentations du sentiment d'insécurité et de sécurité issue de l'expérience directe du terrain. Un code couleur sera employé (vert pour le sentiment de sécurité, rouge pour l'insécurité et noir pour les faits réels) ainsi que des mots et des symboles. Ces cartographies seront expliquées dans l'analyse.

La dernière étape de l'analyse consistera à étudier et interpréter les réponses récoltées lors de la vague d'entretien qui a été menée sur le terrain et du questionnaire de type « Google Form » qui a été diffusé.

La première vague d'entretien n'a pas été optimale. Celui-ci est un questionnaire semi-directif à réaliser sur le terrain (*Annexe 4*) en interrogeant des personnes se trouvant dans l'espace ou aux abords. Afin de n'omettre aucun détail pour la retranscription (*Annexe 5*), les entretiens ont été enregistrés.

Après avoir été sur le terrain, plusieurs limites ont prouvé que la méthode n'était pas la plus appropriée, notamment la difficulté d'aller à la rencontre de personnes de genre et d'origine différentes ou de personnes en groupe. Un questionnaire a donc été réalisé pour être diffusé via Facebook sur des groupes concernant la ville de Namur (« *Namur et ses habitants* », « *Insécurité à Jambes et Namur* ») mais aussi via le secrétariat de l'université de Namur et via des connaissances y habitant. Ce questionnaire (*Annexe 6*) comporte une première partie qui est une introduction et une présentation du travail de fin d'études. Une deuxième partie reprend les informations sur la personne qui participe et enfin la troisième partie comprend les questions. Cent-quatre personnes ont répondu au questionnaire.

Pour l'analyse des questions fermées, à savoir les questions 7 à 10, 13 à 16 et 19 à 22, il s'agira de prendre en compte les réponses « oui » ou les réponses « non » en excluant les « je ne passe jamais le (moment de la journée) ». Cette exclusion est due au fait que certains des participants ont répondu à la question 6 en disant qu'ils ne passaient pas par tel ou tel espace public mais ont quand même répondu aux questions qui le concernaient. Le nombre de réponses concernant un espace public en fonction du moment de la journée n'est jamais le même. Pour exemple, c'est quarante-huit femmes et vingt-six hommes qui ont répondu étant déjà passés dans le parc Louise-Marie alors qu'en réalité, c'est soixante-trois femmes et trente hommes qui ont répondu aux questions le concernant.

Les graphiques qui seront construits sur base de ces données seront séparés par genre et s'exprimeront en pourcentage.

Pour ce qui est des réponses ouvertes concernant les éléments qui participent au sentiment de sécurité et d'insécurité, à savoir les questions 11, 17 et 24, elles seront synthétisées (*Annexe 7*) avec des mots-clés pour regrouper les termes similaires. En vert, les mots-clés pour le sentiment de sécurité et en rouge les termes pour le sentiment d'insécurité. Pour la réalisation des nuages de mots, certains mots-clés pourront être rassemblés sous des thématiques afin de faciliter l'interprétation des résultats.

La fréquence des mots-clés a été calculée. Pour ce faire, les mots-clés ont été comptés à chaque fois pour obtenir le nombre de fois qu'ils revenaient dans le but de créer un nuage de mots. En raison des écarts trop importants entre certains, la représentation était difficile. C'est pourquoi l'écart a été réduit grâce à la racine carrée dans le but de garder les bonnes proportions.

$$\sqrt{\text{Fréquence}_{\text{mot}}} = \text{nouvelle fréquence (nf)}$$

Ensuite, la racine a été arrondie de cette façon :

$$nf < 0,25 = 0$$

$$0,25 \leq nf < 0,75 = 0,50$$

$$0,75 \leq nf < 1 = 1$$

Ce chiffre arrondi sera multiplié par 10 afin de donner la taille de la police pour la réalisation des nuages de mots (*Annexe 8*).

$$nf \times 10 = \text{Taille de la police}$$



Figure 5-1 : Taille de la police déterminée en fonction de la fréquence du mot-clé.

Ces nuages de mots seront ensuite discutés avec les mots ressortant le plus ainsi qu'avec les thématiques qu'ils composent. Certaines phrases des participants seront parfois reprises pour illustrer les propos.

Enfin, les lieux sécurisants identifiés par les usagers seront recensés sur QGIS afin de générer une carte dans le but de mener à de nouvelles pistes de réflexion.

## 5.3. RÉSULTATS

### 5.3.1. Place de la Station :

#### Grille d'analyse :

Cette évaluation de la place de la Station, réalisée par le remplissage de la grille d'analyse (*Annexe 9*), a été effectuée à partir de quatre visites de terrain qui ont eu lieu en 2025 : le 25 juin de 10h30 à 11h, le 26 juin de 14h30 à 15h, le 16 juillet de 10h40 à 11h et le 5 décembre de 10h à 11h15.

Suite au remplissage de cette grille et à l'attribution des notes des indicateurs, un score a pu être calculé et a permis de réaliser un graphique radar. À première vue cette place présente globalement de très bons scores.

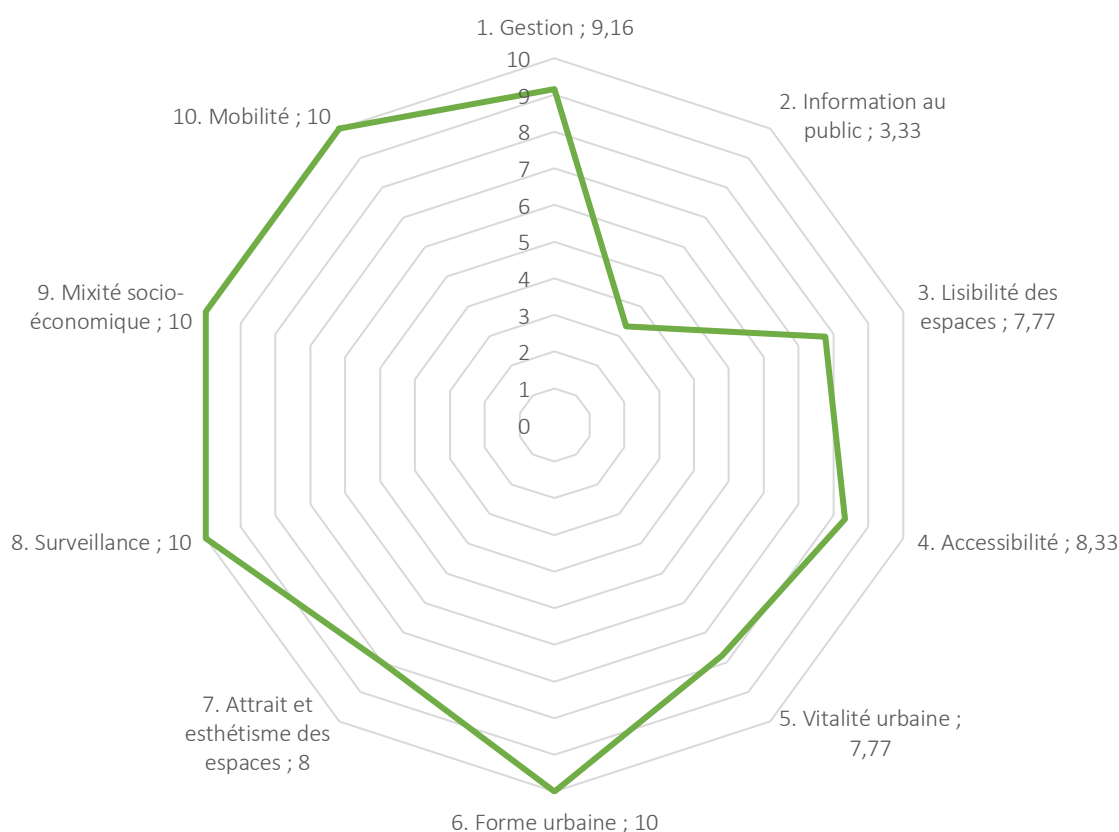


Figure 5-2 : Graphique radar illustrant le score attribué à chaque critère évalué au sein de la place de la Station la grille d'analyse (Annexe 9).

- L'information au public

Ce critère est le point le plus faible dans cet espace. Aucun panneau ou autre ne mentionne une quelconque règle d'usage.

- La vitalité urbaine

Avec un score de 7,77, la vitalité urbaine n'est pas un élément identifié comme parfait en raison du manque d'activités spontanées et de l'agenda des activités présentes au sein de l'espace. Aucune activité spontanée n'a pris lieu lors des visites de terrain. Il s'agit peut-être là d'une question de temporalité, peut-être que quand il fait plus beau et chaud, des personnes viennent jouer d'un instrument ou faire une animation de rue, mais

il ne s'agit là que de supposition. Les activités présentes aux abords de la place présentent des horaires assez diversifiés couvrant une bonne partie d'une journée sauf la nuit. Cette place comporte une bonne mixité des usages, notamment avec des terrasses de cafés, des zones d'attente pour les transports en plus d'être un lieu de passage que l'on pourrait nommer point nœud. Outre les cafés qui la composent, la place présente des commerces, des bureaux mais aussi de l'Horeca. Cette place n'est par conséquent pas monofonctionnelle ce qui est un très bon point.

- La lisibilité des espaces

Cette place présente une assez bonne lisibilité. De prime abord, elle possède un bon éclairage réparti de manière homogène grâce aux deux types de lampadaires dont un contenant trois spots orientables permettant d'éviter les zones sombres. Leur hauteur semble fort haute, environ neuf mètres. L'éclairage des vitrines participe aussi à la lisibilité. La place, très ouverte, permet de s'orienter facilement grâce à sa configuration mais aussi par la présence de panneaux indiquant le chemin pour certains endroits de la ville. Néanmoins, ces panneaux peuvent constituer des barrières visuelles, de même que la végétation, les lampadaires, les abris de bus et autres panneaux publicitaires. La délimitation entre l'espace public et l'espace semi-privé est claire et se fait via des pots de fleurs venant délimiter la terrasse du Starbucks.



Figure 5-3 : Photographie des deux types de lampadaires présents sur la place de la Station, C. Collin, 5 décembre 2025.



Figure 5-3 : Photographie d'un panneau d'orientation, C. Collin, 5 décembre 2025.



Figure 5-5 : Photographie de la délimitation entre l'espace public et l'espace semi-public, C. Collin, 5 décembre 2025.

- L'attrait et l'esthétisme des espaces

Ce critère obtient un bon score grâce à la qualité des matériaux utilisés ainsi que par la présence. Le mobilier semble robuste avec notamment de l'acier corten intégré et qui revient dans les bacs qui contiennent les plantes. Les pavés en pierre ainsi que les luminaires offrent une qualité supérieure. La végétation est présente sur cette place, mais crée à certains endroits des obstacles visuels au printemps-été avec leurs feuilles. De plus, vu qu'il s'agit de jeunes sujets plantés à même le sol, ils ne permettent pas encore une visibilité en dessous du houppier. À taille adulte, la localisation de ces arbres permettra une bonne visibilité depuis le bâti se situant autour en raison d'un bon éloignement par rapport aux façades.

- L'accessibilité

La place de la station comporte beaucoup de barrières physiques tels que les abris-bus, les parterres, les nombreux lampadaires ainsi que la statue devant l'entrée de la gare. Ces obstacles ne facilitent pas les traversées directes et créent à certains endroits des passages étroits (Fig.5-6). Mis à part cet indicateur qui présente un score assez bas, les autres indicateurs permettent de remonter la moyenne. Aucune enclave n'est présente au sein de la place et la continuité du tissu urbain est parfaite. Il s'agit d'un point nœud offrant diverses orientations qui sont bien repérables. Les rues alentour se raccrochent parfaitement à cet espace.

- La gestion

Sur base des indicateurs présents dans la grille, la place est vraiment bien gérée par la ville de Namur. L'entretien est régulier, aucune dégradation n'est présente. Le seul bémol est la présence de déchets dans les parterres et le nombre de mégots de cigarettes au sol.

- La mobilité, la mixité socio-économique et la surveillance

Ces trois critères, selon la grille, sont parfaits.

Par sa proximité avec la gare, la place présente une mixité des flux très diversifiée ainsi qu'une intensité continue. Les usages sont clairement délimités avec des espaces piétons, des pistes cyclables, des espaces réservés aux transports en commun et aux taxis ainsi qu'une voirie pour les voitures.

La mixité socio-économique est diversifiée en raison de l'importance des flux générés dans ce lieu. On retrouve des ouvriers, des étudiants, des employés avec différentes origines. Il n'y a pas un groupe en particulier qui occupe l'espace. La place est conçue pour accueillir au mieux le public vulnérable grâce à sa surface plane, aux dalles podotactiles, bien que menant tout droit sur une porte (Fig. 5-7), aux bancs ainsi qu'avec l'abaissement des bordures au niveau des passages piéton.

La surveillance semble efficace grâce à la combinaison des méthodes. Huit caméras sont disposées sur le site afin de le filmer dans son entièreté. Les rez-de-chaussée aux alentours disposent de vitrines permettant d'offrir un regard sur la place en plus de celui déjà offert par les immeubles et leurs fenêtres qui encadrent cet espace. Lors des visites, des policiers effectuaient des rondes en véhicule et étaient à pied, une fois, au sein du lieu pour une intervention.



Figure 5-4 : Photographie d'un abri-bus et d'un parterre créant des barrières physiques et un passage étroit, C. Collin, 5 décembre 2025.



Figure 5-5 : Photographie de dalles podotactiles menant tout droit sur une porte, C. Collin, 5 décembre 2025.

## Récit sensible issu de la cartographie sensible :

*(Annexe 10)*

Cet espace est spacieux ce qui permet, selon moi, une bonne facilité d'orientation en repérant les différents axes qui viennent s'articuler à cette place.

La partie de la place se trouvant côté gare présente une très bonne luminosité en journée en raison de l'espace entre les deux fronts de bâti qui la délimitent.

Lors des visites, je me suis assise sur les bancs mis à disposition. J'ai pu constater que certains n'avaient que peu d'intérêt. Pour exemple, un banc se situe juste derrière les abris-bus, qui constituent une barrière à la visibilité, générant une gêne et un sentiment désagréable par l'incapacité de voir ce qui se passe devant nous.

Les parterres apportent une touche de couleur très agréable et permettent de végétaliser l'endroit très minéral, mais sont disposés d'une manière qui, selon moi, aurait pu être mieux réfléchi. Ces parterres viennent couper les trajectoires plus directes pouvant être utilisées par des personnes plus pressées. Il s'agit peut-être d'une intervention volontaire pour inviter les gens à prendre plus de temps pour profiter de l'espace. C'est un point positif, je trouve, mais ils viennent s'ajouter aux nombreux obstacles présents sur la surface (lampadaires, panneaux d'affichage, abris-bus, ...) ce qui empêche sur les accès plus directs et requiert aussi plus d'attention pour ne pas se prendre les pieds dedans. Il faut donc réfléchir pour élaborer une trajectoire plus courte pour ceux dont le temps est compté. De plus, ces divers obstacles, mis à part les parterres, viennent encombrer cette place et ont vraiment été dérangeants pour moi. Le champ visuel est obstrué et il y a une impossibilité de voir la place dans son ensemble.

Durant un de mes temps d'observation sur les bancs, deux hommes faisaient des allers-retours sur ce côté de la place en passant tout près de moi. Je ne me sentais pas spécialement en grande sécurité, mais pas non plus en insécurité vu le nombre de personnes qui passaient près de moi. Cette place constitue le point d'entrée de la ville, permettant de traverser les voies dans un environnement sûr sans voiture, pour les personnes venant en train ou des quartiers se situant derrière la gare. Le nombre de personnes qui gravitent dans ce lieu est énorme.

Les caméras, présentes en nombre sur le site, ne sont pas spécialement un élément qui a contribué à mon sentiment de sécurité.

L'endroit, dans son ensemble, est agréable à regarder notamment grâce à la qualité des matériaux, à leur continuité sur l'ensemble de l'espace mais aussi au bâti qui présente une bonne cohérence et qui présente une bonne proportion par rapport à la taille de la place. Il est frustrant de voir qu'un aussi gros trafic automobile la traverse, générant ainsi beaucoup de nuisance sonore. L'insécurité routière est cependant bien gérée : les feux de signalisation permettent d'instaurer un sentiment de sécurité à l'égard des automobilistes. En traversant ce flux, l'autre côté de la place se présente comme étroit et est accentué par les cafés lorsqu'ils installent leur mobilier dehors. Je me suis sentie moins à l'aise mais pas forcément en insécurité, notamment à cause du contraste avec l'autre côté, généré par l'ombre portée des bâtiments.

## Réponses au questionnaire :

Sur les cent-quatre répondants du questionnaire, ce sont nonante-cinq personnes qui fréquentent la place (*Annexe 11*) à savoir trente et un hommes et soixante-quatre femmes. On observe que les femmes ont le double de participation que les hommes.

Sur base de l'annexe 12, certains constats ont pu être établis.

Le matin, les femmes se sentent majoritairement en sécurité (59%) sur la place mais moins que les hommes qui eux sont 73% à se sentir en sécurité.

Durant l'après-midi, la place est utilisée par toutes les femmes qui ont répondu fréquenter cette place et le sentiment d'insécurité augmente de 6%. Les hommes, quant à eux, conservent plus ou moins les mêmes pourcentages même si la fréquentation de la place se voit légèrement augmenter. Les femmes se sentent plus en insécurité que les hommes. Si l'on compare avec le matin, c'est l'après-midi que l'insécurité se fait le plus ressentir.

Le soir marque une énorme différence comparé aux ressentis du matin et de l'après-midi. Même si le nombre de fréquentation diminue chez les femmes, le sentiment d'insécurité augmente de 34% par rapport à l'après-midi. Si l'on compare avec le matin, la fréquentation chez les femmes est plus ou moins similaire, mais une différence de 40% est observée dans le ressenti. Chez les hommes, la fréquentation reste similaire et le sentiment d'insécurité augmente de 47% par rapport à l'après-midi et de 48% avec le matin. Il y a donc un véritable sentiment d'insécurité ressenti par le genre masculin le soir au sein de la place de la Station. En y regardant de plus près, on remarque une inversion de la tendance chez les hommes ; c'est un tiers qui se sent en sécurité contre presque un tiers en insécurité le matin et l'après-midi. Chez les femmes, la grande majorité se sent en insécurité.

La nuit, la fréquentation par les femmes diminue considérablement et le sentiment d'insécurité augmente encore un peu plus.

Bien que les chiffres présentent parfois de gros écarts entre les genres, à chaque fois, les majorités hommes et femmes sont en concordance sur le ressenti éprouvé et se situent tous deux soit en dessous soit au-dessus de 50%.

De manière générale, les constats du ressenti selon le genre sur cette place sont que :

- Les hommes se sentent nettement plus en sécurité que les femmes le matin et l'après-midi,
- Le soir et la nuit, la tendance s'inverse chez les hommes et leur ressenti est similaire à celui des femmes,
- Le sentiment de sécurité diminue drastiquement peu importe le genre à partir du soir.



Figure 5-6 : Nuage de mots illustrant les facteurs énoncés par les usagers qui participent au sentiment de sécurité au sein de la place de la Station.

Concernant les éléments évoqués comme participant au sentiment de sécurité auprès des usagers, au regard des thématiques, il s'agit de la vitalité de la place qui induit ce sentiment avec le « monde », mot qui a le plus de poids au sein du questionnaire et qui participe à la vitalité de l'espace public avec l'activité, l'animation, la circulation et le caractère calme.

*« Le fait qu'il y a du monde me fait me sentir en sécurité », Delphine, bibliothécaire.*

Ensuite vient la lisibilité de l'espace avec la luminosité<sup>7</sup>, l'éclairage et la visibilité. La surveillance est ce qui vient ensuite avec les agents de sécurité, les témoins et la brigade canine. Le passage quant à lui vient en quatrième position avec la mixité des flux, tous deux relatifs à la mobilité.

*« Je me sens plus en sécurité quand il y a du passage régulier (quand il y a encore des trains et des bus notamment) », Anonyme, bibliothécaire.*



Figure 5-7 : Nuage de mots illustrant les facteurs énoncés par les usagers qui participent au sentiment d'insécurité au sein de la place de la Station.

Le premier élément facteur d'insécurité au sein de cette place est la fréquentation, thématique qui comprend la fréquentation, les personnes immobiles, les groupes, les jeunes, les SDF et sans papier ainsi que les

<sup>7</sup> La luminosité est le second élément le plus cité (5) au même titre que le passage (5) et les agents de sécurité (5).

personnes racisées. Selon les répondants, ils sont les facteurs les plus importants générant de l'insécurité. Le deuxième facteur est les incivilités et la délinquance présentes sur la place, avec des comportements pouvant créer un malaise.

« [...] des personnes qui viennent vous criez dessus [...]. », Julie, secrétaire.

« [...] Une fois, un soir, vers 21h30, j'ai vu un jeune près de la gare, à un arrêt de bus qui avait un couteau en main et qui parlait à un autre jeune en face, de l'autre côté du boulevard en lui disant je vais te planter et il faisait tourner son couteau dans sa main. Peut-être que c'était un jeu pour lui mais ce n'était pas rassurant. [...] », Cécile, bibliothécaire-libraire.

« [...] qui importunent les passants, qui crachent etc... », Brigitte, employée.

Tous ces extraits mettent l'accent sur le comportement des autres usagers de l'espace qui génère un sentiment d'insécurité envers les autres.

Le troisième facteur est ce qui relève de la drogue avec le deal et les toxicomanes présents. La temporalité, quant à elle, prend aussi une place importante dans les réponses avec un accent mis sur le soir et la nuit.



Figure 5-8 : Nuage de mots illustrant les facteurs énoncés par les usagers visant à améliorer le sentiment de sécurité au sein de la place de la Station.

Face à leurs ressentis, plusieurs pistes ont été formulées par les participants avec une majorité concernant la surveillance. La présence d'agents de sécurité au sein de la place avec des caméras, des contrôles réguliers offrirait un sentiment de sécurité plus important. Ensuite, c'est la lisibilité de l'espace qui est évoquée à travers les pistes de solution telles que l'éclairage ou par un espace aéré qui laisse sous-entendre l'absence d'obstacle tant visuel que physique permettant ainsi de respirer.

« [...] peut-être qu'une ambiance chaleureuse et plus verdoyante avec des espaces plus aérés diminueraient ce sentiment de stress. Cela éviterait de se sentir collé et bousculé par les autres. », Valérie, infirmière.

D'autres pistes de solutions s'axent plus sur la dimension humaine avec l'accueil pour les toxicomanes et les SDF, des services sociaux, des moyens pour se réfugier ou alerter et une invitation à réfléchir à des solutions visant la mendicité.

### 5.3.2. Rue Rogier :

#### Grille d'analyse :

Les visites de la rue se sont effectuées en 2025 le 25 juin entre 10h et 10h30, le 26 juin entre 13h et 13h30, le 16 juillet de 11h à 11h15 et le 5 décembre de 11h15 à 11h30.

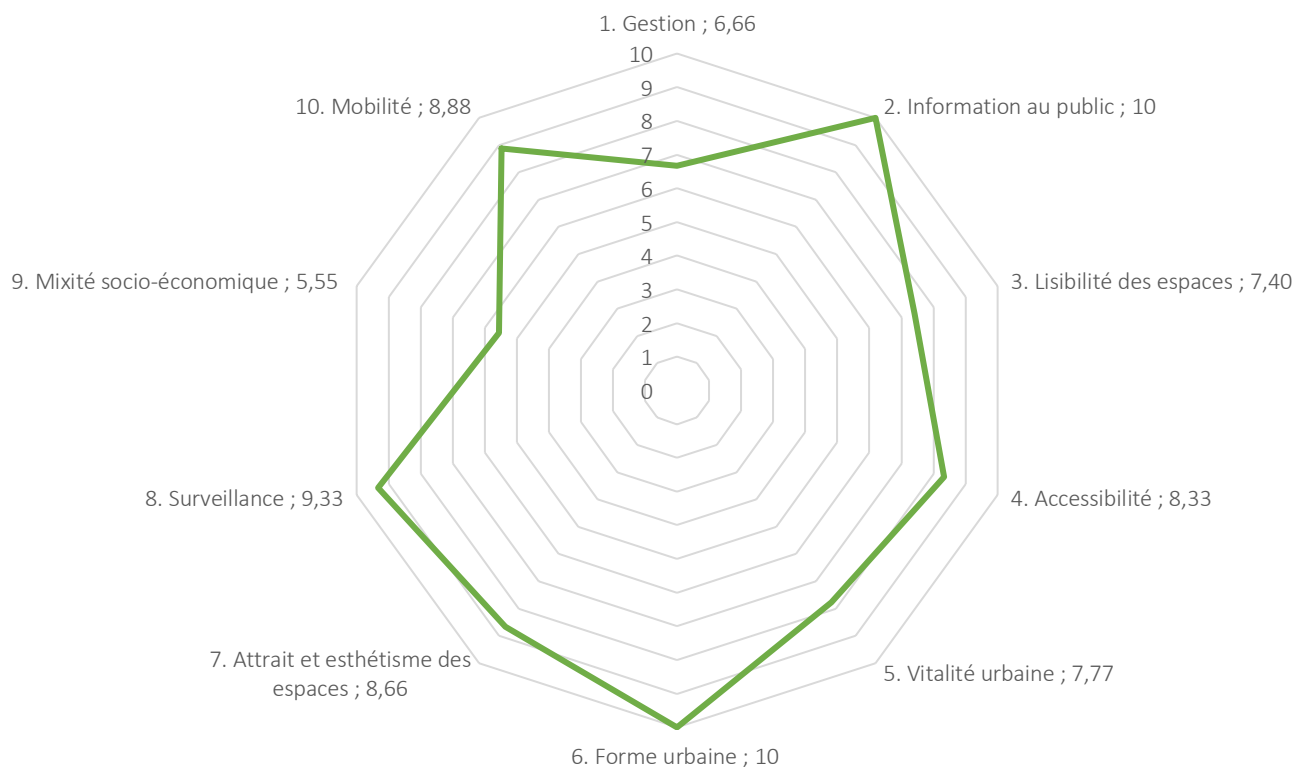


Figure 5-111 : Graphique radar illustrant le score attribué à chaque critère évalué au sein de la rue Rogier par la grille d'analyse (Annexe 13).

- La mixité socio-économique

Ce premier critère est celui le moins bien noté pour cette rue. Ce score résulte de deux indicateurs ayant la note de 1 : le comportement d'exclusion et l'accueil au public vulnérable. Pour le premier, plusieurs groupes d'hommes non européens occupaient les carrefours de la rue Rogier, laissant peu de place pour les gens qui se déplacent. Concernant l'accueil du public vulnérable et particulier, un tronçon de la rue possède des trottoirs très étroits où il est difficile de se croiser. De plus, les bordures sont hautes et ne sont abaissées, mais toujours avec la présence d'une marche, qu'au niveau des passages piétons. Concernant l'indicateur de la mixité socio-économique, on retrouve des personnes d'âges et de nationalités différentes.

- La gestion

Cette rue présente une image qui laisse à désirer... Les immeubles qui délimitent la rue sont pour la plupart vétustes et présentent de nombreuses dégradations telles que les tags. Les propriétaires des lieux n'ont pas l'air d'être en mesure ou d'avoir l'envie d'intervenir. Par ailleurs, une quantité importante de déchets séjourne le matin sur les trottoirs et dans les bacs à fleurs avant d'être ramassée par le service de propreté publique de la ville.



Figure 5-132 : Photographie de dégradations présentes sur les bâtiments de la rue Rogier, C. Collin, le 5 décembre 2025.



Figure 5-123 : Photographie des déchets présents dans les bacs à fleurs, C. Collin, le 5 décembre 2025.

- La lisibilité des espaces

L'espace présente des éclairages fixés de façon plus ou moins régulière sur les façades d'un côté de la rue à environ six mètres de hauteur. Cependant, un trottoir en est dépourvu et ne contient que l'éclairage de certaines enseignes de magasins, laissant ainsi apparaître des zones sombres. Les vitrines sont éclairées, mais ne se succèdent pas au sein de la rue. L'orientation y est très simple, il s'agit d'une ligne droite donnant une perspective sur la gare et de l'autre côté donnant sur le conservatoire. De nombreux obstacles visuels s'y trouvent comme les bacs à fleurs, les panneaux de signalisation ou encore les voitures garées dans la rue, le long d'un trottoir. L'espace public est bien défini avec les façades des bâtiments.

- La vitalité urbaine

La rue présente diverses activités notamment avec des restaurants, des commerces, une pharmacie, une salle de concert et un conservatoire. Toutes ces activités couvrent déjà une belle plage horaire mais ne couvrent pas la nuit. Lors des visites, il y a eu une activité spontanée, il s'agit de personnes qui se retrouvaient en rue pour écouter de la musique. Cette rue ne présente pas une grande diversité des usages, il s'agit d'une rue empruntée pour se déplacer et où les personnes attendent leur bus. Cependant, elle n'est pas monofonctionnelle car elle dispose de commerces auxquels s'ajoutent des espaces résidentiels et culturels.

- L'accessibilité

Avec un score de 8,33, l'accessibilité pourrait se voir améliorer. Beaucoup de barrières physiques sont disposées au sein de la rue ; les bordures assez hautes, la voirie, les poubelles, bacs à fleurs et coffrets électriques qui réduisent encore un peu plus la largeur des trottoirs. Cette rue s'inscrit parfaitement dans le tissu urbain en prolongeant la place de la Station et en rejoignant la rue Jean-Baptiste Brabant qui rejoint à son tour le pont des Ardennes permettant de traverser la Meuse. Par ailleurs, la rue Rogier s'articule parfaitement avec les autres rues à proximité permettant de mener à la place Léopold. Aucune enclave n'est présente au sein de la rue.

- L'attrait et esthétique des espaces

Avec la note de 8,66, cet espace présente un bel attrait. Les matériaux utilisés sont de l'acier corten et des pavés béton. La végétation prend justement place dans des bacs en acier corten et ne nuit pas à la transparence visuelle grâce à leur hauteur permettant de rehausser les houppiers des arbres, bien que ceux-ci soient jeunes et ne prennent pas encore beaucoup de place. Ces bacs sont disposés aux carrefours, qui présentent plus de place, sans nuire à la visibilité des automobilistes.

- La mobilité

La mobilité présente un score de 8,88. La mixité des flux, ainsi que la délimitation des usages obtiennent leur maximum. Chaque flux a son propre espace sans être réellement séparé ce qui permet d'éviter les conflits d'usage. Le bus a sa bande, le vélo aussi ainsi que la voiture. Le piéton possède les trottoirs qui sont surélevés par rapport à la voirie. Concernant l'intensité et la continuité des flux, il s'agit d'une rue à sens unique qui restreint donc une partie du passage. Des bus circulent la semaine ainsi que les jours fériés ce qui génère une continuité, mais par manque d'informations, outre les bus, nous ne pouvons exprimer le degré d'intensité.

- La surveillance

Cet espace profite d'une grande surveillance. Beaucoup de caméras se situent dans la rue et sur le côté où se trouve l'éclairage. Globalement, il y a une bonne transparence des rez-de-chaussée même si elle n'est pas continue en raison de certaines habitations commençant au rez et qui se sont parées de brise-vue/rideaux ou qui présentent des fenêtres plus hautes. Mis à part ceci, la visibilité depuis les immeubles est vraiment très bonne grâce aux nombreuses fenêtres qui donnent sur la rue. La police est souvent présente sur place en effectuant des rondes avec leurs véhicules. Ce lieu présente donc une bonne surveillance grâce à l'association de tous ces procédés.

- La forme urbaine et l'information au public

Ces deux critères présentent tous deux un score de 10. Les règles de circulation, fonction dominante de la rue, sont indiquées aux usagers. La forme urbaine, quant à elle, justifie ce score par une cohérence du bâti. Ceux-ci sont de hauteurs similaires et se composent de briques. Cette rue est parfaitement comblée, ne laissant aucun espace vide.



Figure 5-144 : Photographie illustrant la cohérence du bâti de la rue Rogier et montrant les règles d'usage, C. Collin, le 5 décembre 2025.

## Récit sensible issu de la cartographie sensible :

(Annexe 14)

Cette rue présente deux tronçons bien différents. Le premier, débutant du côté de la gare et s'arrêtant au croisement avec la rue Lucien Namèche, est celui où je me suis sentie en insécurité constamment.

Cette rue est très sombre, même lors d'un ciel ensoleillé, en raison de la hauteur des bâtiments qui ne laissent que peu de lumière directe pénétrer. Le bâti délimitant l'espace public n'est vraiment pas celui le plus entretenu de la ville. Les nombreux tags, les dégradations, les poubelles présentes sur les balcons ainsi que le manque d'entretien ont contribué à la création d'une image négative de cette rue.

Les trottoirs, fort étroits à certains endroits par la présence de places de parking qui viennent empiéter dessus, créent des croisements très rapprochés avec la personne qui arrive en face. Ces places de parkings, sur base des visites, sont très prisées et toutes occupées et ne permettent pas de s'écarter en situation de croisement. Les bordures les délimitant sont hautes, induisant une certaine sécurité pour le piéton mais pouvant aussi constituer un problème en cas d'inattention en raison de la largeur. La vigilance doit primer pour éviter de louper la marche et de risquer une blessure. Aux abords des commerces plus spécifiques ou des lieux de transfert d'argent, des groupes d'hommes non européens restent immobiles et regardent les personnes qui se déplacent dans la rue, générant un malaise mais aussi un sentiment d'insécurité notamment lorsqu'il faut passer tout près pour continuer notre route. J'avoue avoir plusieurs fois traversé la route pour changer de trottoir afin d'éviter de les croiser.

Des mauvaises odeurs étaient présentes lors de chaque visite sur ce tronçon, notamment au niveau du croisement rue Gaillot, avec une odeur d'urine.

Le deuxième tronçon, débutant au croisement avec la rue Lucien Namèche et allant jusqu'au carrefour rue Pepin et Général Michel, est totalement différent au niveau du ressenti de l'insécurité. Un point important est qu'à son début, il y a un trou dans le bâti qui est en travaux pour la construction d'un bâtiment. L'absence du bâti facilite l'accès de la lumière, mais surtout permet à la rue et à ses utilisateurs de « respirer ». Je me suis sentie beaucoup moins étouffée que pendant les visites du premier tronçon. De plus, les places de parking ne viennent pas empiéter sur le trottoir, qui est dévié et passe en dessous d'un porte-à-faux du conservatoire de Namur afin de conserver sa largeur initiale. Ce conservatoire est de couleur noire, venant apporter une incohérence avec le bâti de cette rue couleur brique. Je trouve que ce bâtiment vient déranger l'œil même s'il est près d'un quartier un peu plus moderne.

Ce tronçon finit sur une perspective comprenant un bâtiment moderne blanc. J'ai l'impression que le blanc permet d'apporter un certain contraste et de marquer la fin de cette rue et peut-être la fin d'un sentiment d'insécurité pesant.

En y ayant fait plus attention, la largeur des trottoirs, hormis ceux comprenant du stationnement, est similaire peu importe le tronçon. Le bâti a eu une influence considérable sur ma perception de l'espace.

## Réponses au questionnaire :

Sur les cent-quatre personnes ayant participé au questionnaire, soixante femmes et vingt-quatre hommes utilisent cet espace public. On a encore ici plus du double de participantes que de participants (*Annexe 15*).

A première vue, sur base de l'annexe 16, le sentiment de sécurité chez les femmes et les hommes le matin est fort proche du sentiment d'insécurité, bien qu'ils se confondent plus chez les femmes. Les hommes sont plus nombreux à ressentir de l'insécurité au sein de cette rue, bien que le sentiment d'insécurité domine aussi chez les femmes mais avec un pourcentage moins important que les hommes.

La rue Rogier est plus empruntée l'après-midi que le matin. Les femmes se sentent plus en insécurité que chez les hommes, dont le sentiment d'insécurité diminue par rapport au matin. De plus, même si la rue voit sa fréquentation féminine augmenter, les pourcentages restent similaires à ceux du matin, alors que chez les hommes, ils varient légèrement.

Le soir, il y a un pic du ressenti d'insécurité. 93% pour les femmes et 72% pour les hommes. Le rapport entre les hommes et les femmes reste assez différent car plus d'un tiers des hommes se sentent quand même en sécurité alors que chez les femmes c'est à peine un dixième.

La nuit, la totalité des femmes se sent en insécurité contre quatre cinquièmes des hommes. Si l'on compare ce moment avec le matin, le nombre de fréquentation est similaire mais le ressenti est totalement différent.

Une grande différence est observée entre la journée et la tombée de la nuit, tant chez les femmes que chez les hommes.

De manière générale, les constats de cette rue sont que

- Les hommes ressentent plus de l'insécurité que les femmes seulement le matin,
- Le matin et l'après-midi sont jugés plus sécuritaires.

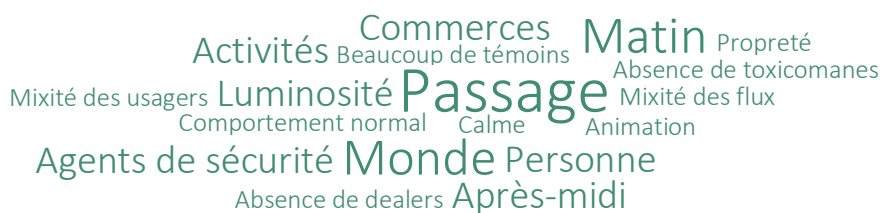


Figure 5-155 : Nuage de mots illustrant le sentiment de sécurité au sein de la rue Rogier

La rue Rogier est identifiée par les répondants comme sécurisante grâce au passage dans la rue. Cependant, elle est plus sécuritaire le matin et est appuyée par quatre femmes qui évoquent le fait que l'absence de personnes le matin les rend plus à l'aise dans la rue et en particulier par l'absence de dealers et de toxicomanes. L'après-midi, quant à lui, est associé à la mixité des usagers et au monde.



Figure 5-166 : Nuage de mots illustrant les facteurs énoncés par les usagers qui participent au sentiment d'insécurité au sein de la rue Rogier.

Les éléments principaux participants au sentiment d'insécurité sont le deal, les fréquentations et enfin la présence de toxicomanes. La problématique de la drogue est donc fortement présente au sein de cette rue et génère un ressenti négatif constant.

La fréquentation cible majoritairement les personnes d'origine non européenne comme de nombreuses personnes l'évoquent tout en mentionnant une appropriation de l'espace par ces personnes. Par leur regard, le fait d'être en groupe et d'y être immobile, un malaise est ressenti par les autres usagers.

« La population marginale et étrangère qui squatte les trottoirs et dévalent ouvertement. », femme anonyme employée d'administration.

« [...] Tolérance zéro. Arrêter tous les dealers, les emprisonner et pour les illégaux, retour dans le pays d'origine. », Valérie, mère au foyer.

« [...] Certains individus qui se sont appropriés les lieux. », Alain, militaire.

« [...] délocaliser toutes cette "racaille" puis cette rue est appeler rue Rogier depuis un certain tant elle ce fait surnomer rue des "noirs" veuillez m excusez il n y a aucun racisme dans ce que j écris loin de la mais ce ne sont à vrai dire que ça effectivement que des commerces de personnes de couleurs de peau noir et je les apprécie personnellement je n'ai rien contre mais ils font eux aussi leurs loi dans cette rue... [...] » [sic], Maëlllys, couturière.

« Bcp de noirs [...] », femme anonyme, Horeca. .

« [...] de toute façon, ils se rassemblent devant leurs cafés, ce sont leurs endroits à eux. », Julie, aide-familiale (Annexe 5)

Elle évoque que l'entreprise pour qui elle travaille a mis en place des formations de self-défense mais elle ne sait pas exactement comment ça va leur servir...

Beaucoup de personnes se sont déjà fait accoster. Si on regarde par thématique, le harcèlement de rue et le comportement posent bon nombre de problèmes en termes de sécurité perçue.



### 5.3.3. Parc Louise-Marie :

#### Grille d'analyse :

Cette évaluation du parc Louise-Marie, réalisée par le remplissage de la grille d'analyse (Annexe 17), a été effectuée à partir de trois visites de terrain qui ont eu lieu en 2025 : le 26 juin entre 11h30 et 12h30, le 16 juillet entre 10h et 10h30 et le 26 novembre entre 10h45 et 11h20.

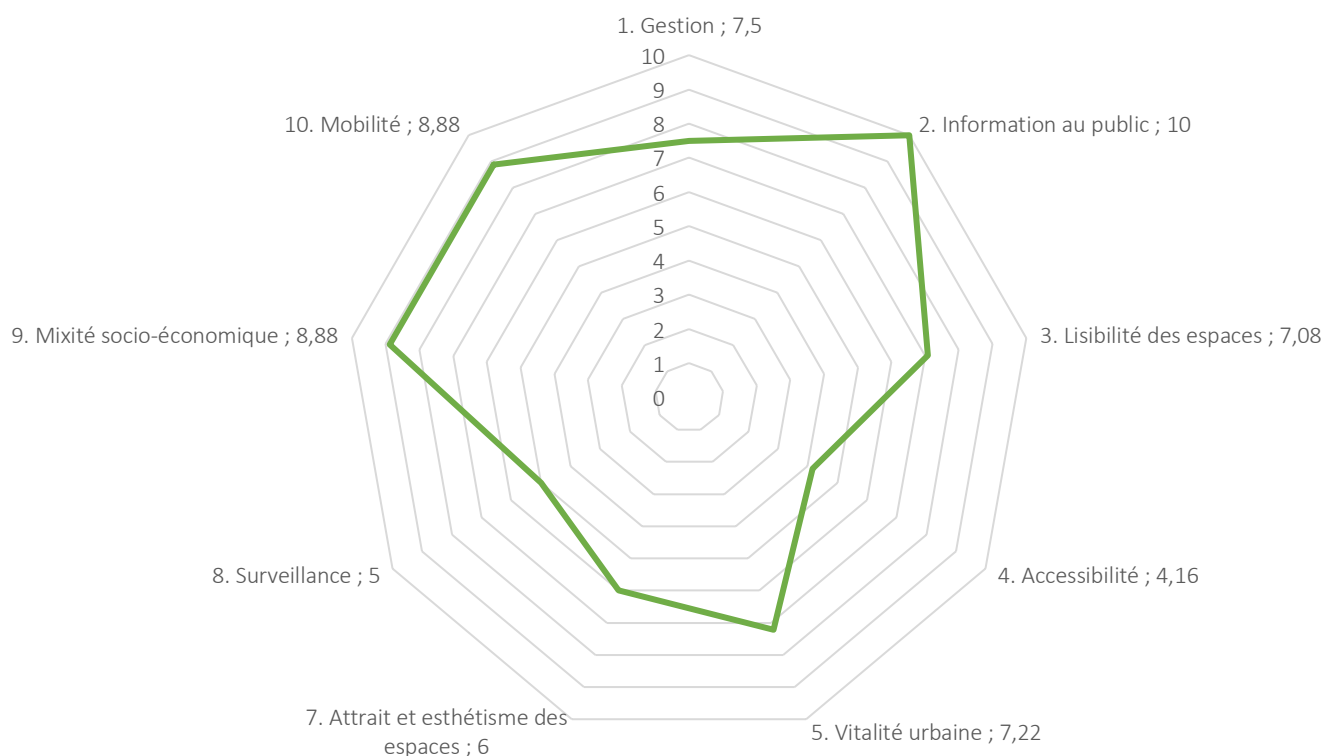


Figure 5-18 : Graphique radar illustrant le score attribué à chaque critère évalué au sein du parc Louise-Marie la grille d'analyse (Annexe 17).

- L'accessibilité

Le critère présentant un score le plus faible est « l'accessibilité » avec 4,16/10. En effet, le parc Louise-Marie contient beaucoup de barrières physiques. Parmi elles, des barrières se situent sur tout le pourtour du parc délimitant ainsi sa parcelle cadastrale. Le parc a pris place dans une cuvette, qui, par son dénivelé, peut rendre difficile l'accès à un certain public. De plus, la végétation qui peuple les talus au niveau le plus bas bouche la vue depuis les rues sauf pour l'Avenue des Combattants qui se situe au même niveau que le début du parc. Outre ces barrières, l'étang et la grotte peuvent être considérés comme tel, formant un couloir étroit où passe un cheminement. De nombreuses clôtures en châtaigniers restreignent aussi la circulation des usagers à travers le parc.

La continuité dans le tissu urbain est à discuter. Le parc s'inscrit parfaitement dans le prolongement des axes, à savoir l'Avenue des Combattants, le Rempart de la Vierge, le Boulevard Frère Orban et l'Avenue de Stassart. Cependant, il se retrouve éloigné de la ville, à la limite entre le centre et la périphérie de Namur.

De plus, ce parc n'est pas bien connecté avec les rues existantes. Bien que deux des entrées se situent aux carrefours de routes et que les autres soient perpendiculaires, les flux automobiles importants créent une discontinuité sur l'Avenue Stassart et sur l'Avenue des Combattants où se situe l'entrée principale. Les passages pour piétons sur ces deux voiries ne sont pas situés en face des entrées contrairement à la rue Rempart de la Vierge et au Boulevard Frère Orban. Ces derniers sont des axes moins empruntés par les automobiles.

Outre ces points, plusieurs enclaves se trouvent au sein du parc et sont formées par la végétation ou le relief. On retrouve parmi elles, une enclave derrière le pont des Hollandais formée par un grand talus remontant vers l'Avenue des Combattants. Ce talus ne laisse pas de possibilité pour le remonter créant ainsi un cul-de-sac.

- La surveillance

Ce critère est un point crucial à améliorer dans ce parc avec un score de 5. Aucune caméra n'y est présente. Comme dit précédemment, la végétation, avec le relief, crée un écran sur les rues autres que l'Avenue des Combattants. La surveillance depuis les immeubles aux alentours ne peut être réalisée car aucune visibilité n'est possible. Depuis l'Avenue des Combattants, la surveillance peut se faire grâce au passage qui s'effectue sur cet axe mais que sur une partie du parc ; celle se situant au même niveau que la rue étant donné qu'après se présente un dénivelé. Par ailleurs, l'éclairage des commerces a été exclu en raison du fait que cet espace public ne comporte pas de commerce directement dans son périmètre. Ce critère aurait pu être comptabilisé mais n'aurait pas eu de sens et aurait faussé les résultats. Lors des visites de terrains, des gardiens de la paix et/ou des policiers étaient présents à chaque fois aux abords du site mais pas à l'intérieur. Une association des modes de surveillance n'est pas relevée ici en raison de l'absence de caméras, d'agents de sécurité à l'intérieur et du peu de visibilité depuis les immeubles alentour.



Figure 5-19 : Photographie des barrières sur le pourtour du parc Louise-Marie qui délimitent la parcelle cadastrale, C. Collin, le 26 juin 2025.



Figure 5-180 : Photographie du Pont des Hollandais avec le talus remontant vers l'Avenue des Combattants derrière, C. Collin, le 26 juin 2025.

- L'attrait et l'esthétisme des espaces

Ce critère cumule un score de 6 dont les indicateurs posant le plus problème sont la végétation qui nuit à la visibilité ainsi que sa localisation. En effet, la végétation crée un écran opaque sur les pourtours du parc mais aussi en son sein avec des massifs arborés qui contiennent des arbustes en leur pied limitant la visibilité à travers le parc. De plus, la végétation se situe majoritairement le long des cheminements laissant peu de visibilité à l'utilisateur.



Figure 5-191 : Photographie de la végétation le long des cheminements qui crée un couloir et nuit à la visibilité des usagers, C. Collin, le 16 juillet 2025.



Figure 5-20 : Photographie des massifs arborés avec des arbustes qui nuisent à la visibilité, C. Collin, le 16 juillet 2025.

Cependant, le parc comprend énormément de végétation permettant de créer un cadre agréable. Beaucoup des sujets présents mesurent plus de 12,80 mètres, offrant une transparence à certains endroits.

Les matériaux utilisés au sein du parc ne présentent pas tous une bonne durabilité. De nombreuses clôtures en châtaigniers présentent des dégâts, ainsi que le mobilier avec des lattes de bois manquantes et de nombreux graffitis. Cependant, des matériaux plus résistants sont aussi utilisés comme des rigoles créées en pavés ou des murets constitués de pierres.



Figure 5-213 : Photographie d'une clôture en châtaignier présentant des dégâts, C. Collin, le 16 juillet 2025.



Figure 5-224 : Photographie d'un banc présentant des tags et dont il lui manque une planche, C. Collin, le 16 juillet 2025.

- La lisibilité

Ce critère présente un score de 7,08. La répartition de l'éclairage, bien que présente à de nombreux endroits dans le parc, est à améliorer. Une seule partie de l'étang est éclairée par des potelets et le chemin principal n'est éclairé que d'un côté par des lampadaires d'environ 3,5 mètres de haut. Par ailleurs, les axes secondaires ne le sont pas du tout. Ce manque d'homogénéité dans l'éclairage créé de nombreuses zones sombres.

Malgré ce point d'attention sur l'éclairage et les obstacles visuels que peuvent constituer la végétation et le relief, il est assez facile de s'orienter dans le parc Louise-Marie grâce à ses cheminements hiérarchisés. La boucle principale longe les pourtours du parc et donne accès à des cheminements secondaires qui mènent à l'étang, la grotte et au Pont des Hollandais. Huit entrées/sorties permettent l'accès au parc depuis n'importe quelle rue qui l'entoure. La délimitation du parc, qui appartient à la ville de Namur mais qui est destiné à tout public, est parfaitement claire via les barrières et marque la limite entre l'espace public et l'espace semi-public.

- La vitalité urbaine

Le parc possède un jardin à visiter ainsi qu'une plaine de jeux pour les enfants offrant ainsi deux activités à réaliser dans le parc. Cependant, ces activités se réalisent sur une plage horaire plus ou moins définie. Le jardin, Jean Chalon, est visitable du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre de 14h à 18h tous les jours, excepté le lundi. La plaine de jeux, quant à elle, est utilisée plus souvent le jour, ce qui laisse des plages horaires vides, à savoir la soirée et la nuit. Des activités spontanées ont tout de même lieu au sein du parc comme des personnes qui s'installent dans l'herbe pour manger ou se détendre. D'autres utilisent aussi le parc pour réaliser leur course à pied ou l'empruntent pour traverser, laissant ainsi s'exprimer une mixité des usages au sein du parc. Ce parc a comme fonction celle de loisir et est donc monofonctionnel. Ce quartier est dominé par le résidentiel mais présente quand même aux abords du parc une friterie, une boulangerie, une université, une église, une esthéticienne, un dentiste, un magasin d'électroménager ainsi que la société publique de gestion de l'eau. Cela fait quand même quelques activités à proximité du site mais qui restent environ dans les mêmes plages horaires et si l'on regarde par rapport à la superficie, il y en a peu.

- La gestion

Avec un score de 7,5, le parc a globalement une bonne gestion. Le gestionnaire est clairement identifié et il s'agit de la Ville de Namur. Des agents d'entretien passent chaque matin collecter les déchets qui se retrouvent dans le parc (entretien avec un agent rencontré sur le terrain) ainsi que pour le vidage des poubelles. L'entretien est régulier concernant les déchets mais celui face aux dégradations présentes dans le parc comme un banc déjà dégradé le 16 juillet et qui n'a pas encore été réparé le 26 novembre ou encore des barrières démontées le 26 juin et non remontées le 26 novembre.

- La mixité socio-économique et la mobilité

Avec un score de 8,88, ces critères présentent un point fort pour le parc. Sa fréquentation, lors des visites effectuées le matin, était importante sauf pour la visite du 26 novembre. Elle est diversifiée avec des enfants, leurs parents, des personnes âgées, des étudiants ainsi que des personnes de diverses origines. Grâce à cette mixité, il n'y a pas un seul groupe en particulier qui s'approprie l'espace. Par contre, il est important de relever

que le parc est compliqué d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Seulement trois entrées sur huit ne possèdent pas d'escaliers et se situent Boulevard Frère Orban (2) et Avenue des Combattants. De plus, le trottoir de l'Avenue Stassart longeant le parc est fort étroit contrairement au grand trottoir du Rempart de la Vierge et de ceux, un peu plus petits, de l'Avenue des combattants et du Boulevard Frère Orban. Malgré cela, le parc est fort fréquenté lors du beau temps (visite du 26 juin entre 11h30 et 12h30 et du 16 juillet entre 10h et 10h30), moins fréquenté lorsque le temps y est moins bon et froid tout en gardant du passage. Ce parc est par conséquent fréquenté constamment et garde une continuité des flux permanente. Parmi les personnes qui y circulent, elles sont à pied, en trottinette ou en vélo. Les usages sont aussi bien définis dans le parc, comme la plaine de jeux, le jardin Jean Chalon, les espaces de détente.

- L'information au public

Ce dernier critère est parfait avec un score de 10. Les règles d'usage sont clairement indiquées et permettent aux usagers de savoir comment l'espace public fonctionne, ce qu'on peut ou ne peut pas faire. Les règles d'usage évoquent clairement les heures d'accès au parc, qui sont du lever au coucher du soleil, ainsi que les questions de sécurité comme par exemple de s'abstenir de grimper sur les objets servant d'ornement ou de structure, de se tenir à l'écart des remparts, enrochements, fortifications ; d'accompagner les enfants ; de ne pas encombrer les entrées et les voies d'accès ; interdiction d'occuper l'étang en période de gel ; et d'éviter le parc lors d'orage et de vents forts. Les zones sans fumée sont clairement indiquées.



Figure 5-24 : Photographie des règles d'usage près de la plaine de jeux, C. Collin, le 26 novembre 2025.

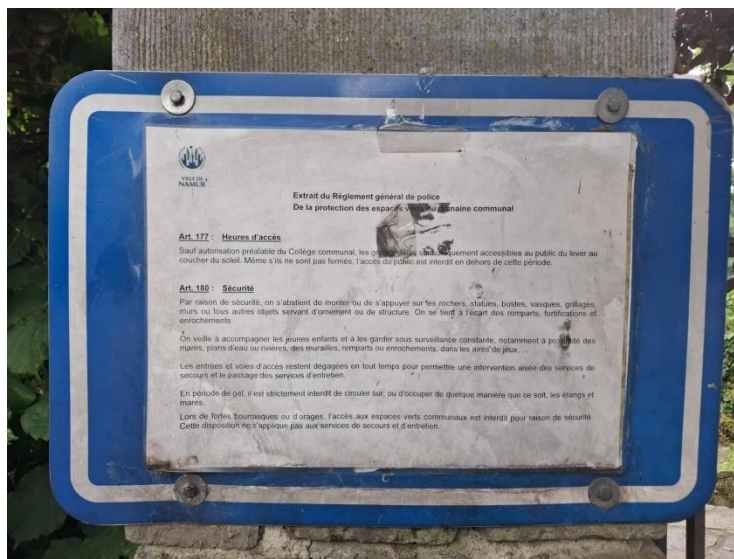


Figure 5-236 : Photographie du règlement général de police de la protection des espaces verts du domaine communal explicitant les règles d'usage, C. Collin, le 26 juin 2025.

## Récit sensible issu de la cartographie sensible :

(Annexe 18)

Lors de mes visites, l'avenue des Combattants et l'avenue de Stassart m'ont paru particulièrement bruyantes. L'avenue Stassart, en particulier, présente un flux automobile bien plus important que celle des combattants, et son trottoir, très étroit, accentue l'impression d'inconfort. Je m'y suis sentie en insécurité notamment lors des croisements effectués avec d'autres piétons, comme si j'étais coincée entre les barrières du parc et la circulation automobile.

A l'inverse, la rue du Rempart de la Vierge offre un trottoir plus large, où je me suis sentie respirée en étant bien séparée des voitures, même si cette rue est très calme. Le boulevard Frère Orban est très agréable même si son trottoir est plus étroit que celui du rempart de la Vierge. La présence des alignements d'arbres et la proximité de la Sambre offrent un cadre qui m'a semblé attirant. Le flux de voitures, dans ces deux derniers axes, est plus modéré, ce qui contribue à une ambiance plus sereine.

À l'intérieur du parc, j'ai perçu diverses ambiances. L'entrée du parc située avenue des Combattants m'a donné un sentiment de sécurité. Étant au niveau de la rue et donc étant le point le plus haut du parc, cet endroit offre un panorama sur l'ensemble du parc tout en permettant d'être visible depuis l'Avenue. Juste devant, un talus descend vers le pont des Hollandais. Sous ce pont, je me suis sentie en insécurité. L'espace ne permet pas de fuir si l'on se retrouve en dessous. Il s'agit d'un cul de sac où il est quasi impossible de remonter la pente. Toute échappatoire est difficile.

De l'autre côté du pont, l'espace ouvert offre un dégagement visuel agréable sur le niveau le plus bas du parc. Entre l'étang et la grotte, l'espace se resserre fortement. Les barrières mises le long de la grotte pour ne plus y accéder et la présence d'eau, laissent un passage étroit où il est compliqué de se croiser. De l'autre côté de l'étang, la disposition des bancs m'a mise mal à l'aise. Il faut passer, pour traverser l'étang d'un côté à l'autre, devant les gens installés sur les bancs. Je me suis sentie regardée, observée, ce qui n'est pas du tout agréable. Le cheminement juste derrière celui-ci est ouvert et ne comporte aucun banc, ce qui le rend plus confortable.

Sur une partie du cheminement principal formant la boucle du parc, les talus abrupts et la densité de végétation créent des couloirs fort sombres où je me suis sentie à l'étroit. L'entrée donnant sur l'avenue de Stassart est peu rassurante en raison de son allure sombre et est isolée et enveloppée par la végétation. Elle donne une impression de solitude, sans présence humaine à proximité.

A l'inverse, la plaine de jeux constitue un endroit du parc où je me suis sentie à l'aise grâce à la présence d'enfants et de leurs parents qui apportent une ambiance vivante et rassurante.

De manière générale, le parc est très agréable, notamment grâce à la palette végétale, très diversifiée, et aux couleurs différentes. Seulement, certains endroits pourraient être repensés et réaménagés pour renforcer le sentiment de sécurité et améliorer le confort de la circulation.

## Réponses au questionnaire :

L'analyse des réponses du Google Form s'est révélée être très intéressante.

Septante-quatre personnes sur les cent quatre ayant participé fréquentent ce parc. Sur ces septante-quatre personnes, vingt-six sont des hommes (35%) et quarante-huit des femmes (65%) (*Annexe 19*). Les réponses concernant les femmes représentent environ deux tiers contre un tiers pour les hommes ce qui est similaire à l'ensemble des réponses collectées car sur les cent-quatre personnes, septante et un sont des femmes et trente-trois des hommes soit 68 et 32%.

Sur base de l'interprétation des réponses des participants au questionnaire (*Annexe 20*), au matin, le parc est utilisé par 46% des femmes ayant répondu au questionnaire. Les hommes, quant à eux, sont dix-neuf à l'utiliser soit 57%. Ces premiers diagrammes montrent une différence de la perception du parc selon le genre. Le sentiment d'insécurité est moins présent chez les hommes (42%) que chez les femmes (61%). Si le graphique est regardé individuellement, les femmes sont plus nombreuses à se sentir en insécurité qu'en sécurité alors que chez les hommes, ils sont plus nombreux à se sentir en sécurité qu'en insécurité.

Pour l'après-midi, 64% des femmes et 67% des hommes utilisent le parc. On remarque ici que son utilisation est distribuée de façon égale selon le genre. Par ailleurs, le sentiment de sécurité est plus ou moins similaire avec 58% de femmes et 64% d'hommes. De façon individuelle, plus d'hommes et de femmes se sentent en sécurité qu'en insécurité l'après-midi.

Si l'on compare avec les graphiques du matin, le sentiment de sécurité s'accroît considérablement chez les femmes (+19%) que chez les hommes (+6%) qui présentaient déjà un bon sentiment de sécurité au sein du parc dès le matin. Le parc est aussi plus utilisé l'après-midi que le matin. De trente-trois femmes, il passe à quarante-cinq, soit environ 36% de fréquentation en plus, et de dix-neuf hommes à vingt-deux hommes, soit 16% en plus. L'augmentation de la fréquentation par les femmes est donc considérable.

Le soir, le parc est emprunté par 39% des femmes contre 57% des hommes. Le parc génère plus de sentiment d'insécurité chez les femmes (89%) que chez les hommes (74%). De façon individuelle, le sentiment d'insécurité est beaucoup plus présent le soir pour chaque genre.

Si l'on compare avec le matin et l'après-midi, le parc montre une chute du sentiment de sécurité non négligeable. Neuf femmes sur dix se sentent en insécurité. Le parc est d'ailleurs moins utilisé par les femmes le soir que l'après-midi et le matin, et revient, pour les hommes, au même nombre de fréquentation que le matin.

La nuit, ce sont seulement 32% des femmes et 42% des hommes qui fréquentent le parc.

La répartition du ressenti de la nuit est peu différente à celle du soir et se démarque toujours de ceux du matin et de l'après-midi. La quasi-totalité des femmes ne se sentent pas en sécurité, et presque pareil pour les hommes.

Par rapport aux données du matin, les hommes et les femmes sont moins nombreux à passer par le parc le soir. Les femmes qui se sentaient en sécurité dans ce parc la journée ne l'empruntent plus le soir.

De façon générale,

- Le sentiment d'insécurité est toujours inférieur chez les hommes que chez les femmes,
- Par causalité, les hommes se sentent plus en sécurité que les femmes,
- Lorsque le sentiment d'insécurité diminue chez les femmes, il diminue aussi chez les hommes,
- Lorsque le sentiment d'insécurité augmente chez les femmes, il augmente aussi chez les hommes.



Figure 5-257 : Nuage de mots illustrant le sentiment de sécurité au sein du parc Louise-Marie.

Concernant le sentiment de sécurité, la temporalité est un élément qui ressort avec la mention de l'après-midi qui revient plus que la journée en elle-même.

« *J'y vais l'après-midi car je sais que je ne serai pas seule [...]* », Noémie, cadre supérieur bancaire.

« *L'après-midi, il y a du monde (étudiants, plaine de jeux, ...) [...]* », Valérie, mère au foyer.

« *L'après-midi est plus ou moins bien fréquenté* », Brigitte, employée.

« *Pour la sécurité en après-midi c'est vis-à-vis de la population qui fréquente les lieux et ou la luminosité. [...]* », Elodie, bibliothécaire-documentaliste, formateur, maître de formation pratique.

La temporalité dans ce parc est associée, par les usagers, au monde qu'il attire ainsi que sa fréquentation qui est jugée comme convenable. Être en sécurité dans ce parc revient à avoir une présence.

Par ailleurs, Charlotte, gérante d'un café (*Annexe 5*), évoque que pour le moment c'est l'été et qu'elle ne ressent pas de l'insécurité mais qu'en hiver, il faudrait voir comment ça se présente.

Dans un second temps, il s'agit du passage qui occupe une place importante en termes de sentiment de sécurité.

Ensuite, il s'agit d'allusions aux critères évoqués dans la grille d'analyse, qui font écho à la lisibilité des espaces et à la surveillance, mais aussi à l'aménagement et à la mixité socio-économique.

« *[...] ou la luminosité. [...]* », Elodie, Bibliothécaire-documentaliste, formateur, maître de formation pratique.

Ici, c'est la luminosité du jour qui est mise en avant, participant ainsi à la lisibilité des espaces.



La réputation est quelque chose qui a de l'influence sur le sentiment perçu et impacte la fréquentation du parc. Ces quelques citations reprises dans l'entretien peuvent en être témoins.

« *Le bouche à oreille d'agression.* », Lau, puéricultrice.

« *Il y a déjà eu tellement de faits au parc Marie Louise que c'est bien l'endroit où je ne passe même pas. [...]* »  
», Maëlyss, couturière.

« *Je ne vais jamais dans le parc Louise-Marie car on me l'a déconseillé en me disant que ce n'était pas du tout un parc fréquentable, surtout pour les jeunes filles, les femmes.* », Cécile, bibliothécaire.

« *En matinée, il y a des vols dans le parc et la nuit, c'est vraiment déconseillé d'y mettre les pieds.* », Femme Anonyme, Bibliothécaire.

Tous ces extraits pointent la notion du « on déconseille » mais aussi du rapportage de faits s'y étant déjà déroulés qui ont laissé une trace.

De plus, les caméras, le manque de passage, d'activité, de visibilité, de surveillance et d'entretien, les coins isolés, ainsi que le fait d'être à l'écart de la ville sont tous mentionnés dans la grille et ont été relevés comme problèmes par les usagers.

Il semble intéressant de mettre en évidence cet extrait :

« [...] pas de raison d'y rester... il manque un café ou des choses à h faite. » [sic], Marco, informaticien.

Ce monsieur relève l'importance d'avoir une activité au sein du parc gérée par quelqu'un afin d'y attirer du monde constamment et de générer une surveillance naturelle, ce qui semble être une réflexion très intéressante.

Et enfin, nous retrouvons la temporalité avec le soir et la nuit qui génèrent un sentiment d'insécurité chez les usagers.

Lors de la première vague d'entretiens, un homme, Eugène, en fauteuil roulant, a mentionné que dans sa condition, le parc était difficile d'accès (*Annexe 5*).

« *Ce n'est pas facile du tout avec ma condition physique, disons que ça c'est la configuration du lieu.* »

La configuration du lieu évoquée ici par Eugène est que ce parc n'est pas plat et demande beaucoup d'efforts pour les personnes à mobilité réduite ce qui induit que le parc n'est pas adapté pour ces personnes.

Dans un autre entretien réalisé sur le terrain (*Annexe 5*), c'est Eva, étudiante, qui mentionne le manque d'éclairage la nuit, la forçant à contourner le parc, développant ainsi une stratégie d'évitement.



Figure 5-29 : Nuage de mots illustrant les facteurs énoncés par les usagers visant à améliorer le sentiment de sécurité au sein du parc Louise-Marie.

Les participants ont aussi avancé des pistes qui pourraient, selon eux, améliorer le parc Louise-Marie.

Ce qui ressort à première vue sont des critères évoqués dans la grille. En premier, il s'agit de tout ce qui concerne la surveillance à proprement parler avec des agents de sécurité, des caméras et des contrôles. Moins cités mais concernant aussi la surveillance, la brigade canine, les gardiens de la paix et du parc, la présence de vigiles aux entrées ainsi que des drones et des chiens de garde ont été avancés comme piste de solution.

L'éclairage et la fermeture la nuit sont cités le même nombre de fois.

Concernant l'éclairage, il constitue avec les espaces ouverts un rôle important dans la lisibilité des espaces. L'espace ouvert est associé à un entretien concernant, on suppose, la végétation. Le but est d'éviter la création d'espaces fermés qui sont les lieux à problèmes et qui cloisonnent les personnes.

« [...] réaménager et entretenir le parc pour éviter les espaces fermés... qui sont des lieux de consommation et de débauche », Sébastien, fonctionnaire.

« [...] D'éviter des espaces fermés pour éviter de cloisonner des personnes. », Valérie, infirmière.

La fermeture la nuit est proposée, de sorte à faire un horaire, qui est déjà mentionné dans les règles d'usages et n'est pas respecté. La fermeture totale du parc est aussi avancée en raison des dangers présents alors que d'autres évoquent simplement le fait de prévenir les gens sur place et de leur laisser la liberté de choisir.

La gestion, avec un entretien régulier, pourrait faire une amélioration. Une demande de plus d'activités et de gens est mentionnée comme l'idée de Marco, de mettre un café pour avoir une raison de rester dans le parc, et ainsi créant de la vitalité.

Le réaménagement du parc est évoqué pour mener à une amélioration, avec notamment des espaces plus accueillants.

Et pour terminer ces pistes de solutions, des solutions relatives au social comme la présence d'espaces pour les toxicomanes ou de services sociaux en rue, comme Sacha l'évoque sont avancées.

« [...] Plus de psychologues de rue et d'éducateurs. », Sacha, indépendant.

## 5.4. DISCUSSION

Pour rappel, ce chapitre a pour but de comprendre comment se construit le sentiment d'insécurité et de sécurité au sein de l'espace public. L'objectif de mettre en relation l'évaluation, la cartographie sensible et les entretiens est de dégager les éléments qui influencent l'expérience des usagers et la façon dont l'espace est utilisé et perçu. Ce dialogue permet l'identification de facteurs concrets structurant les ambiances urbaines ainsi que les mécanismes subjectifs qui construisent le ressenti des utilisateurs.

Ces trois analyses permettent de saisir la complexité de l'espace public en ayant un regard sur les composantes physiques de l'espace, permettant un diagnostic comparable avec d'autres, un regard centré sur les ambiances, les zones de confort et de tension ainsi que sur les impressions que l'espace peut susciter qui ne se basent pas sur des critères objectifs, mais aussi en portant un regard sur le vécu et la représentation des usagers. Cette triangulation permet de renforcer l'analyse en mettant en évidence les convergences et divergences entre les différentes manières d'appréhender un lieu. Elle permet une lecture et une compréhension plus fine et nuancée de l'espace où la dimension matérielle, sensible et sociale se complètent et s'éclairent mutuellement.

### 5.4.1. Place de la Station :

#### 1. Dominance des facteurs sociaux

L'analyse croisée des résultats montre que la fréquentation au sens large constitue le principal facteur de l'insécurité ressentie sur la place. Cette perception de l'insécurité dépasse les critères évalués par la grille d'analyse qui se focalise principalement sur des caractéristiques spatiales et fonctionnelles de l'espace public. La cartographie sensible et le questionnaire appuient le propos en démontrant qu'il ne s'agit pas de zones spécifiques mal aménagées mais que l'insécurité se fait ressentir par des situations sociales ponctuelles associées à l'immobilité, les passages récurrents, ... Ces ressentis sont indépendants de la qualité physique de l'espace et soulignent une limite : celle d'une approche uniquement morphologique. Par ailleurs, cette dimension sociale pose problème en termes d'inclusivité, générant ici un malaise.

#### 2. Des critères ambivalents

La place présente un très bon score en matière de surveillance grâce à la combinaison des moyens mis en place : présence de caméras, ronde de police, surveillance depuis les immeubles alentours, ... Malgré son score maximal, les participants ont évoqué un renforcement de la surveillance indiquant un décalage entre la performance objective de l'espace et le ressenti des usagers. Cette observation est renforcée par la cartographie sensible, où la présence d'éléments sécuritaires ne laisse pas toujours transparaître un sentiment de sécurité.

Parallèlement, la lisibilité de la place présente un bon score. L'éclairage est homogène grâce aux différents lampadaires et par l'éclairage des vitrines. L'espace ouvert permet de s'orienter et de comprendre l'espace facilement, ce qui constitue un atout majeur en termes de sécurité. Cependant, les analyses plus sensibles marquent des points d'attention. Les obstacles visuels viennent encombrer le champ visuel et empêchent d'avoir une lecture d'ensemble de la place. Le mobilier se situe à certains endroits à proximité d'éléments

faisant écran venant gêner la visibilité sur l'espace qui entoure l'utilisateur. La lisibilité n'est pas à prendre en compte qu'à l'échelle de la place mais aussi à l'échelle de l'utilisateur. Par ailleurs, ces éléments de lisibilité sont appuyés lors du questionnaire comme élément de sécurité. Malgré une bonne performance technique, ce critère reste en jeu. Pour renforcer cette ambivalence, l'ombre portée démontre que la lisibilité ne peut être évaluée que sur l'éclairage mais doit aussi être pensée avec les usages et les temporalités.

La grille d'analyse souligne la mobilité intense et diversifiée qui a lieu au sein de la place qui sert de point nœud dans les modes de déplacement. Les usages sont clairement délimités, permettant une lecture de l'espace assez facile. L'intensité des flux participe au sentiment de sécurité grâce au monde et au passage que ça génère. Cependant, ce flux peut poser des problèmes, relevés dans les questionnaires et dans la cartographie sensible, notamment concernant la circulation et le passage générant les nuisances sonores.

### 3. Un confort visuel qui n'est pas suffisant

Les matériaux, le mobilier et la cohérence du bâti délimitant la place ont été mis en évidence dans la grille d'analyse et participent à une cohérence esthétique qui rend le lieu agréable et lisible. Il est vrai que la place est spacieuse et permet de brasser différents flux, et est harmonieuse. Ce nouvel aménagement participe au sentiment de sécurité et est plus relevé par les femmes que les hommes. Cela suggère que l'esthétisme porte moins d'intérêt ou participe moins au sentiment de sécurité chez les hommes.

### 4. De nouveaux éléments permettant d'améliorer la grille d'analyse

Cet espace public constitue une continuité du tissu urbain et sert de porte d'entrée pour la ville, constituant un point nœud. Malgré cela, l'accessibilité de l'espace est compliquée par de nombreuses barrières physiques qui compliquent les trajectoires directes, générant parfois des passages étroits, un sentiment d'encombrement et requiert une attention pour les éviter. Cependant, ces obstacles et barrières n'empêchent pas l'utilisation de la place mais influencent plutôt la manière dont elle est traversée et perçue. L'accessibilité ne se limite pas à une question de connexions urbaines et de barrières physiques mais sur une réflexion du confort d'usage, de fluidité des déplacements et de qualité de l'expérience piétonne.

### 5. L'importance de la temporalité

La question de la temporalité est un facteur essentiel dans la compréhension du sentiment de sécurité. Ce facteur est relié implicitement à divers indicateurs constitutifs de la grille d'analyse mais devrait être mis en évidence de façon plus explicite à l'avenir. Comme mentionné précédemment, la temporalité exerce un rôle sur l'ensoleillement de la place. La partie plus étroite de la place qui est délimitée par la voirie est en majorité à l'ombre tout au long de la journée. Bien que l'espace ne soit pas sécurisant pour autant, divers sentiments ou sensations peuvent en résulter. De plus, en établissant un lien entre le genre et la temporalité, le sentiment d'insécurité augmente de manière significative chez les hommes, rejoignant celui des femmes. Cette tendance pourrait montrer que certains facteurs prennent plus de sens à certains moments que d'autres.

## 6. Déficit de l'information au public

L'information au public est le point le plus faible de la place. L'absence d'information concernant les règles d'usage limite la compréhension du lieu. Des usages pourraient être perçus comme inappropriés si les normes sociales implicites sont transgressées, générant ainsi un sentiment d'insécurité. Une personne a mentionné comme solution la création d'un plan de circulation. Cela évoque l'envie de mieux comprendre comment fonctionne la place.

## 7. Interaction entre la surveillance de l'espace et phénomènes sociaux

Les solutions évoquées pour lutter contre les phénomènes sociaux créant un sentiment d'insécurité sur la place préconisent une surveillance avec des agents de sécurité, des contrôles et l'installation de caméras.

## 8. Solutions proposées d'une autre dimension que celle propre à l'aménagement urbain

Les pistes de solution formulées se focalisent sur la surveillance, l'aménagement et sur des réponses sociales. Outre les solutions physiques demandant une surveillance et des contrôles renforcés, ainsi que l'amélioration de l'éclairage et de la lisibilité de l'espace, certaines se basent sur la dimension sociale. Des propositions telles que l'accueil des personnes sous influence et des sans-abris, le développement de services sociaux ou encore des moyens d'alerte et des refuges pour les potentielles victimes montrent un caractère plus humain donné à l'espace public. Ces pistes avancent une nécessité de travailler de façon pluridisciplinaire afin de répondre durablement aux enjeux de sécurité dans l'espace public.

### 5.4.2. Rue Rogier :

De prime abord, la rue Rogier possède globalement un bon score du point de vue de la grille d'analyse, mais génère un sentiment d'insécurité important tant chez les hommes que chez les femmes.

#### 1. Dominance des facteurs sociaux

Les trois principales sources génératrices de sentiment d'insécurité sont liées aux phénomènes de drogue. Il s'agit là d'un réel problème dans cette rue qui prend une place majoritaire dans la génération de ce sentiment par la présence des toxicomanes et des dealers qui attendent dans la rue et qui essayent de vendre leurs produits.

#### 2. De nouveaux éléments permettant d'améliorer la grille d'analyse

Dans la grille d'analyse, l'indicateur « collecte des déchets » devrait peut-être intégrer avant « la présence de poubelles en quantité suffisante au sein de l'espace public ». En effet, cette rue, comme on l'a vu, voit une quantité de déchets importante à même le sol et où les pots accueillant la végétation sont utilisés comme poubelle. Il se pourrait que ce soit lié à un manque de collecteurs.

Pour le critère de la forme urbaine, comme énoncé précédemment, un indicateur tel que « rapport entre la hauteur et l'espacement des fronts de bâti » pourrait être ajouté afin de permettre d'évaluer la luminosité naturelle présente dans la rue. L'orientation doit aussi être prise en compte. Si la rue est orientée nord-sud, elle présentera un ensoleillement plus important qu'une rue Ouest-Est comme c'est le cas ici.

Le critère « attrait et esthétisme de l'espace pourrait prendre en compte un indicateur qui évaluerait le bâti délimitant l'espace public. Il aurait pu être dans le critère gestion, mais celui-ci se base sur l'espace public en tant que tel et pas sur ce qui l'entoure ne relevant pas du public. L'indicateur pourrait mettre en avant les tonalités du bâti, leur absence de dégradations, la vétusté, une rénovation récente, ... L'attrait esthétique du bâti a été relevé avec comme pistes de solution, des bâtiments de couleurs afin d'égayer la rue. Il est clair que cela va à l'encontre de la cohérence du bâti, mais elles auraient le pouvoir d'apaiser certains comportements (Schauss, 1985). Si plein de couleurs sont présentes au sein de la rue, cela pourrait aussi amener une certaine forme de cohérence.

### 3. L'importance de la temporalité

Les deux points précédents sont liés à la temporalité. Pour les faits concernant la drogue, les usagers estiment se sentir plus en sécurité le matin car les dealers et toxicomanes ne sont pas présents dans la rue. Pour ce qui est de l'ensoleillement, il y a certains moments de la journée qui sont plus éclairés que d'autres.

### 4. Le rôle de l'urbanisme et des propriétaires dans le sentiment de sécurité

Les interventions citées au point 2 relèvent de la forme du bâti et de son entretien. Diverses mentions concernant l'état et l'aspect général de la rue les ont identifiés comme facteurs d'insécurité. La hauteur des bâtiments et l'espacement entre les fronts de bâti se doivent d'être réfléchis. Les gabarits influencent l'ensoleillement de la rue car ils provoquent une ombre et donnent un aspect plus sombre à la rue.

De plus, l'attrait esthétique des bâtiments qui composent la rue n'apporte pas un sentiment de sécurité. Il manque d'intervention au niveau des dégradations et de l'usure de ceux-ci. Les tags ne sont pas enlevés, les parements non rafraîchis génèrent un sentiment de laissé à l'abandon qui confirme les propos de Mincke sur la génération d'un sentiment d'insécurité mais aussi directement sur l'attrait de l'espace en question. Par ailleurs, les poubelles présentes sur les balcons peuvent illustrer une mauvaise gestion des poubelles du point de vue des immeubles avec le manque d'un local poubelles et donnent une image assez négative bien que cet aspect n'ait été relevé que lors de l'analyse sensible.

Tous ces facteurs concernent l'urbanisme, qui mérite d'être réfléchi de la meilleure façon possible, mais aussi les propriétaires qui ont un devoir d'agir sur leurs biens immobiliers afin de favoriser un sentiment de sécurité.

### 5. Inclusivité et peur de l'autre

Ici, selon les analyses, l'inclusivité est mise à l'épreuve avec la spécialisation qui ne relève pas d'une monofonctionnalité de l'espace mais plutôt d'une spécialisation en termes de population. Plusieurs personnes ont relevé que la rue Rogier était fréquentée par des personnes d'origine non européenne avec des magasins destinés à une population spécifique.

Il y a là une forme de peur de l'autre qui s'est installée suite à une appropriation de l'espace par un type de population d'origine différente.

#### 6. Un potentiel de diversification et de dynamisation pour un meilleur sentiment de sécurité

La rue Rogier comporte de nombreux bâtiments qui n'exploitent pas leur rez-de-chaussée. Une utilisation par divers commerces, restaurants, ... mélangeant différentes populations permettrait de dynamiser un peu plus cette rue et, par conséquent, d'offrir plus d'éclairage en soirée et la nuit grâce aux vitrines et aux activités.

#### 7. Des critères ambivalents

La surveillance, de manière objective, présente un très bon score, tout à fait différent de la réalité. Les répondants ont demandé en solution plus d'agents de sécurité, de surveillance, de contrôle, de caméras dans un but de contrôler plus les habitants de cette rue suspectée de trafic de stupéfiants.

#### 8. Interaction entre la surveillance de l'espace et phénomènes sociaux

Pour cette rue, les principaux troubles générant de l'insécurité sont les phénomènes liés à la drogue et les éléments avancés pour améliorer le sentiment de sécurité sont la surveillance avec des agents de sécurité plus présents sur le terrain, des contrôles et des caméras.

#### 9. Solutions proposées d'une autre dimension que celle propre à l'aménagement urbain

Lors des pistes de solution pour améliorer le sentiment de sécurité, les usagers ont fait mention d'éléments sociaux tels que des psychologues et éducateurs de rue, des espaces refuges, un accueil pour les toxicomanes ainsi que des boutons poussoirs pour alerter les services en cas d'actes criminels. Ces solutions s'axent de nouveau, comme pour la place de la Station, sur un caractère plus humain de l'espace.

### 5.4.3. Parc Louise-Marie :

Pour commencer cette partie, il apparaît clairement que les éléments concernant le sentiment d'insécurité prennent davantage de place que ceux cités pour le sentiment de sécurité, ce qui laisse penser que ce parc comporte de réels problèmes auxquels les usagers sont sensibles.

#### 1. Dominance des facteurs sociaux

Les utilisateurs énoncent cinq principales sources responsables du sentiment d'insécurité, à savoir les fréquentations (31 mentions), les phénomènes concernant la drogue (30 mentions), les incivilités et la délinquance (18 mentions), la temporalité (13 mentions) ainsi que la réputation (10 mentions). Ici, le seul élément pouvant être relié à la grille d'évaluation se trouve être la temporalité implicitement induite par certains critères et indicateurs comme la lisibilité des espaces, la vitalité urbaine, la surveillance ou encore la mobilité. Or, il ne s'agit pas du facteur le plus cité.

Les premiers éléments relèvent tous de la dimension sociale dont la notion de « fréquentation » au sens large est aussi associée aux personnes racisées, aux groupes et aux SDF.

Avec des récurrences moins importantes, d'autres phénomènes sociaux sont explicités comme la mendicité, le harcèlement de rue et d'autres formes de criminalité comme le vol.

## 2. Inclusivité et peur de l'autre

Avec les groupes bien précis que contiennent la notion de fréquentation<sup>8</sup>, l'inclusivité, inhérente à la définition même de l'espace public, devient une source de malaise. En plus de cet aspect, où « l'autre » génère une peur, la réputation est un élément qui semble important à considérer pour imaginer des pistes d'amélioration.

## 3. Confirmation de la grille d'analyse

Outre les cinq facteurs majeurs avancés d'ordre social dans ce qui génère de la peur, la lisibilité des espaces revient notamment via le manque d'éclairage. Celui-ci correspond à l'indicateur « répartition homogène de l'éclairage ». Dans les pistes de solutions, ce sont une majorité d'éléments repris dans la grille qui apparaissent. Des utilisateurs ont notamment évoqué la surveillance naturelle ou l'implantation d'activités comme un café, amenant ainsi une nouvelle activité et pouvant attirer du monde en s'étalant sur une plage horaire plus large. Tous ces éléments viennent appuyer la pertinence des scores attribués grâce à la grille d'analyse élaborée. Il y a là la démonstration d'une justesse entre les critères objectifs et le subjectif éprouvé par les usagers.

## 4. Interaction entre la surveillance de l'espace et phénomènes sociaux

Si l'on regarde les éléments avancés par la population, bien que des caractéristiques physiques relevant de l'aménagement soient évoquées, les principaux facteurs du sentiment d'insécurité sont d'ordres sociaux. Et pour résoudre ces phénomènes sociaux, la majorité des solutions, formulées par septante personnes, concernent des moyens physiques qui s'axent sur la surveillance. Ici, pour lutter contre les déviances, les solutions majoritaires reposent sur le placement de caméras, de patrouilles policières avec brigade canine et des contrôles dans le but de limiter les crimes liés à la drogue.

## 5. De nouveaux éléments permettant d'améliorer la grille d'analyse

Mentionné comme l'un des facteurs les plus importants concernant le sentiment d'insécurité, la réputation, parfois explicitée, parfois sous-entendue, paraît très intéressante. Cette image qu'a acquise ce parc, en raison des faits qui s'y sont déroulés, joue sur la représentation que la population a de lui.

Un autre point, non mentionné dans la grille, est le relief. Celui-ci impacte fortement la surveillance et la visibilité. En se situant en contrebas, le parc offre moins de visibilité vers l'extérieur en raison des talus. Vu d'en haut, c'est la végétation qui y prend place qui bouche la vue depuis les immeubles et les rues. Le relief impacte aussi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par la présence de nombreux escaliers.

Avec cette question du relief, l'indicateur de la hauteur du houppier est à remettre en considération ou du moins à préciser. D'un point de vue théorique, la végétation ne dépasse pas les 12,80 mètres énoncés mais dans la réalité de terrain, le relief fait que même si la végétation est au point bas, elle obstrue la visibilité depuis le point haut.

---

<sup>8</sup> Comprend les hommes, les jeunes, les personnes immobiles, les personnes racisées, les fréquentations, les groupes, les sans-papier et les sdf.

L'éclairage comporte aussi des potelets bas pouvant créer des obstacles mais étant situés sur le pourtour de l'étang, ils n'en créent pas.

Pour finir, la disposition du mobilier par rapport aux cheminements peut impacter le ressenti. Leur intégration doit être bien pensée afin d'être profitable aux passants, mais aussi aux personnes qui s'asseyent et profitent de l'endroit.

#### 6. Un confort visuel non suffisant

Ce parc possède des qualités grâce aux éléments paysagers et à la végétation qui le composent. Or, seulement deux personnes, des hommes, relèvent comme caractéristique le côté agréable du lieu, comme générant un sentiment de sécurité, alors qu'aucune femme n'en fait mention mis à part moi, avec mon bagage de paysagiste.

Ce qui semble agréable et apaisant ne génère pas automatiquement un sentiment de sécurité, comme le montre la cartographie sensible.

#### 7. L'importance de la temporalité

Au regard de la temporalité, les tendances sont similaires entre les hommes et les femmes ; lorsque le sentiment d'insécurité augmente chez la femme, il augmente aussi chez l'homme.

L'après-midi, la fréquentation est la plus importante et le sentiment d'insécurité est le plus. La nuit, il s'agit du moment le moins fréquenté et qui présente le plus d'insécurité. Il pourrait y avoir un lien entre ce sentiment, faisant ainsi diminuer la fréquentation, mais la nuit est un moment moins utilisé pour fréquenter l'espace public. Ce sentiment pourrait alors s'expliquer par le manque de surveillance naturelle généré par l'absence de fréquentation dans l'espace public.

Outre les différents moments de la journée, les saisons ont aussi été évoquées comme potentielle piste pour le sentiment d'insécurité.

#### 8. Règles d'usage non respectées

Bien que les règles d'usage soient clairement énoncées, notamment avec l'interdiction de fréquenter le lieu la nuit, celles-ci ne sont pas respectées. Suite à ce non-respect générant de l'insécurité, certains usagers prônent d'informer les usagers d'un éventuel danger alors que d'autres avancent une fermeture physique nocturne du parc ou une fermeture définitive.

Cette dernière proposition pose une question : peut-on justifier la privation d'un espace destiné à tous et visant à offrir une meilleure qualité de vie, en raison d'un sentiment d'insécurité trop important ? Un réaménagement, comme l'évoquent certains, en prenant en compte tous les aspects mentionnés pourraient être plus judicieux et approprié afin de conserver ce parc.

#### 5.4.4. Synthèse transversale des trois espaces publics

##### **Des points communs pour chaque espace**

Pour commencer, les trois espaces présentent une dominance des facteurs sociaux, source du sentiment d'insécurité dans l'espace. La rue Rogier et le parc Louise-Marie sont ciblés par la fréquentation et les phénomènes liés à la drogue, tandis que la place de la Station est focus majoritairement sur la fréquentation. Pour pallier à ces problématiques, des procédés physiques sont avancés. Ce qui avance que le social devrait être résolu avec des moyens physiques. C'est ce que ces trois espaces avancent avec une majorité de réponses concernant la surveillance avec des agents de sécurité, plus de contrôles et l'installation de caméras.

L'importance de la temporalité revient aussi pour chacun, mais sous des formes différentes. Pour la place et la rue, il s'agit de l'ensoleillement qui impacte la perception de l'espace, en plus, pour la rue, il s'agit de l'absence de toxicomanes et de dealers dans la rue le matin et enfin, le parc présente une surveillance naturelle qui varie et qui est moindre le soir. Les saisons pourraient avoir aussi un rôle dans la perception de l'espace.

De nouveaux éléments pour compléter la grille ont été relevés au sein de la place, de la rue et dans le parc. Ils viennent pour améliorer la pondération et se faire une image plus représentative de l'espace en question. Certains éléments sont propres à leur contexte comme l'attrait esthétique du bâti entourant l'espace public analysé, ou encore le rapport entre la hauteur et l'espacement des deux fronts de bâti. D'autres sont applicables à n'importe quel espace comme la présence de poubelles en quantité suffisante, la réputation, le relief, la disposition de la végétation en fonction de celui-ci ou dans des contenants, la disposition du mobilier pour éviter les gênes ou encore des luminaires sous forme de potelets qui ne répondent pas à la hauteur préconisée mais qui sont tout de même efficace et non gênant en fonction de l'emplacement où ils se trouvent.

##### **Des points communs à deux espaces**

Lors de la discussion des résultats, le confort visuel s'est révélé insuffisant en termes de sentiment de sécurité pour la place et le parc, présentant tous deux un attrait esthétique relevé lors des analyses contrairement à la rue Rogier. Cependant, même avec cet attrait, le sentiment de sécurité ne se fait pas sentir. Cela prouve que ce sentiment repose sur d'autres dynamiques.

Dans la même continuité de différence entre objectif versus subjectif, présentant ainsi une ambivalence, la surveillance possède un bon score et devrait renforcer le sentiment de sécurité, or, ce n'est pas le cas car les usagers demandent un renforcement de ces moyens comme solution.

D'autres indicateurs doivent aussi être nuancés et peut-être déplacés afin de créer de nouveaux critères. Pour exemple, la lisibilité des espaces englobe, par son bon score, l'encombrement tant visuel que physique généré par les obstacles présents, alors qu'il s'agit d'un réel élément de réflexion et d'amélioration qui ne peut être effacé par les résultats optimaux des autres indicateurs.

Des solutions d'ordre social et donc plus humaines ont été évoquées pour la place de la Station et la rue Rogier, amenant ainsi à encourager une réflexion avec d'autres acteurs pour construire des espaces pour tous.

Mais des espaces pour tous peuvent aussi générer un malaise et, par conséquent, la peur de l'autre. C'est ce qui est vu avec le parc Louise-Marie qui accueille différents publics mais qui posent problème. A contrario, la rue Rogier accueille un public majoritaire et crée aussi une peur de l'autre. L'inclusivité de l'espace est donc une réelle question concernant le sentiment de sécurité.

### **Des points propres à un espace**

Pour finir, un espace peut se différencier des autres. C'est le cas du parc, qui est le seul à avoir des scores qui s'apparentent au sentiment d'insécurité éprouvé par les usagers. Ce qui le provoque est évoqué dans la grille de façon juste, comme le manque de caméra, par exemple.

Le parc, au même titre que la rue Rogier, est l'un des espaces faisant l'objet de règles d'usage mais qui ne sont pas appliquées par les usagers.

Concernant la rue Rogier, elle possède de nombreux espaces non occupés au niveau des rez-de-chaussée qui pourraient contribuer à une dynamisation et à une mixité des usagers de l'espace public. Il s'agit là d'espaces privés qui pourraient améliorer l'inclusivité, la diversité et la vitalité de l'espace public qu'ils délimitent. De plus, cette rue amène un nouvel acteur dans le sentiment d'insécurité, celui du propriétaire du bâti.

Et enfin, la place de la Station est l'espace public étudié qui présente un déficit en informations pouvant alors laisser place à des usages qui génèrent un malaise s'il ne s'agit pas de comportements et usages normaux.

## 6. RECOMMANDATIONS ET OUVERTURE

---

Ce travail a révélé, lors de sa réalisation, des choses qui auraient pu être mieux réalisées ou plus réfléchies. Par la même occasion, il a prolongé la réflexion sur cette thématique complexe où la difficulté réside dans le lien entre trois analyses distinctes.

S'il était à refaire, le questionnaire diffusé et se présentant via un Google Form ne reprendrait pas une introduction comme celle qu'il contient actuellement. Ici, elle mentionne des éléments de réponse et biaise les résultats en orientant les participants. En omettant ces éléments de réponses, les usagers auraient pu identifier d'autres éléments ayant un jour participé à leur insécurité ou sécurité au cœur de ces espaces, amenant ainsi de nouveaux facteurs absents dans l'état de l'art et permettant de compléter la grille d'analyse.

Concernant cette grille, elle aurait pu être améliorée en redivisant certains critères afin de bien distinguer les différents éléments qui les composent afin d'éviter de masquer des résultats faibles avec des résultats élevés avec la méthode de pondération. Par ailleurs, elle aurait pu être plus précise si je m'étais rendue à chaque période, à savoir, le matin, l'après-midi, le soir et la nuit, et aurait permis d'avoir un meilleur reflet de la réalité.

Pour la réalisation de ces diverses analyses, le travail a cherché les espaces publics présentant le plus de criminalité au sein de la ville de Namur et a prouvé que cette délinquance, sur les faits sélectionnés, est liée à un sentiment d'insécurité important auprès des usagers. Le choix de prendre des espaces publics présentant moins de criminalité pourrait tenter de vérifier le lien où les espaces présenteraient un sentiment de sécurité et de voir si c'est cohérent. Ou à l'inverse, s'ils génèrent un sentiment d'insécurité via certains éléments qui pourraient être différents que ceux évoqués dans les analyses. Ce serait possible avec les espaces publics jugés sûres par les participants du questionnaire (*Annexe 21*) et de savoir s'ils abritent beaucoup de faits de délinquance. Il s'agirait de s'appuyer sur la réalité pour vérifier le sentiment.

Ici, le travail s'est concentré sur des typologies d'espace public différentes dans le but d'avoir des recommandations spécifiques, mais pourrait aussi se concentrer sur une seule et même typologie afin d'obtenir une analyse plus précise et spécifique. De cette façon, cela permet efficacement de pointer les divergences et de voir ce qui fonctionne ou non en fonction des caractéristiques de l'espace, de sa démographie, de son contexte économique, ... Pour exemple, la rue de Bruxelles, la rue Rogier et la rue Godefroid, toutes trois sujettes à un haut taux de criminalité auraient pu être comparées sur base de la grille et des ressentis et voir si les avis convergeaient. Il serait aussi possible de les comparer toutes les trois avec une rue présentant un taux inférieur de criminalité et de voir si cet espace génère un sentiment de sécurité ou non.

Par ailleurs, les moyens évoqués par la population concernant la surveillance soulèvent diverses interrogations. Est-ce qu'une amélioration, notamment en augmentant les caméras et le passage des agents de sécurité, offrirait un sentiment de sécurité plus important sachant que deux des espaces analysés présentent déjà ces éléments mais que l'insécurité y est quand même perçue ? Si ces procédés sont mis en place, ne risquons-nous pas de voir la criminalité se déplacer dans d'autres espaces publics n'en présentant que peu ? Il s'agit de questions auxquelles pourrait répondre l'analyse d'un espace public ayant subi des modifications en comparant son état avant et après aménagement.

## 7. CONCLUSION

---

Ce travail de fin d'études a permis une compréhension du sentiment d'insécurité dans toute sa complexité au sein de l'espace public urbain.

Il a mené à approfondir la grille d'analyse et relevé de nouveaux facteurs pouvant l'améliorer afin d'obtenir des scores plus proches de la réalité, dans le but de faciliter et de cibler les possibles interventions pour améliorer l'espace.

Ces analyses des différents espaces publics ont mis en lumière que la spatialité et la configuration de l'espace ne font pas tout en termes de sécurité, mais que la composante sociale, relatant majoritairement ici de la criminalité et des fréquentations, joue un rôle important dans la perception de l'insécurité. En effet, l'espace public peut présenter un très bon score du point de vue de la grille d'analyse mais être totalement dissocié du sentiment éprouvé. Il ne reflète pas toujours la représentation et le ressenti que se font les usagers et démontre, par conséquent, un décalage entre la qualité spatiale objectivement maîtrisée et un ressenti plus nuancé, justifiant ainsi la nécessité d'articuler analyse morphologique avec expériences vécues pour mieux comprendre le mécanisme du sentiment de sécurité au sein de l'espace public urbain.

La dimension sociale, quant à elle, est quelque chose de complexe et nécessite d'avoir toutes les clefs en mains pour comprendre et ensuite agir. Cela souligne l'importance d'avoir une approche multi-acteurs pour cerner convenablement ces phénomènes urbains et pour pouvoir y répondre de façon adéquate en mobilisant les connaissances de chacun. Cela induit que l'espace doit faire interagir un panel de personnes et de professionnels pour veiller à la conception d'espaces publics urbains pour tous. Les usagers apportent leur vécu, les architectes paysagistes, un regard plus fin mais aussi sur une échelle plus grande que simplement celle de l'espace en question. Il y a un intérêt de collaboration avec les urbanismes, mais aussi avec les sociologues et les propriétaires des immeubles qui délimitent et avoisinent l'espace public. Les sociologues sont en pouvoir d'aider les concepteurs à redonner l'inclusivité à l'espace public, qui pour l'instant, comme on l'a vu, est mis à rude épreuve. La présence d'un public vulnérable et plus particulier présente une menace et interroge alors le rôle du projet urbain face à des problématiques sociales qui le dépassent. Si l'aménagement influence les usages et les ambiances, il ne peut à lui seul résoudre les peurs liées aux dynamiques sociales urbaines. Cette collaboration a été énoncée implicitement par les usagers, montrant des solutions portées sur l'humain.

Ces solutions associées à d'autres mettant en œuvre des aménagements et moyens physiques démontrent que les usagers, avec leur vécu et perception de l'espace qu'ils fréquentent, sont capables de relever les atouts et faiblesses de l'espace public et d'apporter des solutions tout à fait envisageables pour améliorer les émotions suscitées au sein de l'espace. Ces solutions se doivent d'être prises en compte et d'être intégrées dans la réalisation de projet.

Enfin, ce travail qui se base sur trois analyses permet une compréhension complète de comment se construit le sentiment d'insécurité et justifie donc la pertinence de chaque analyse par leurs apports spécifiques.

C'est sur ce point que ce travail de fin d'études se conclut : il est essentiel de faire dialoguer et de croiser les différentes analyses afin de comprendre d'où provient ce sentiment d'insécurité et d'agir ensuite pour un espace public pour tous, où chacun se sent à sa place et en sécurité.



## 8. BIBLIOGRAPHIE

---

### Articles, ouvrages et documents académiques

- Bailly, A. S. (1974). La perception des paysages urbains : Essai méthodologique. *L'Espace géographique*, 3(3), 211-217. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1974.1486>
- Backhaus, N., Reichler, C., & StremLOW, M. (2008). Conceptualiser le paysage : un modèle fondé sur des preuves avec des implications politiques. *Mountain Research and Development*, 28(2), 132-139. <https://doi.org/10.1659/mrd.0939>
- Bellit, S., & D'Arbois de Jubainville, H. (2017). Le projet Margin : Analyser les perceptions de l'insécurité dans cinq pays et régions d'Europe (Grand Angle n°45). Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).
- Berger, N., Dawance, B., Demeulemeester, S., & Destain, D. (2019, septembre). Aménager les espaces publics wallons : Éléments constitutifs d'un vade-mecum (Hors-série). Cellule de Planification du Développement du Territoire (CPDT). [https://cpdt.wallonie.be/wp-content/uploads/2023/03/Guide\\_AmenagerLesEspacesPublicsWallons.pdf](https://cpdt.wallonie.be/wp-content/uploads/2023/03/Guide_AmenagerLesEspacesPublicsWallons.pdf)
- Besson, J.-L. (2005). La prévention de la criminalité par l'architecture. Dans *Les cartes du crime* (pp. 83-103). Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/les-cartes-du-crime--9782130547983-page-83?lang=fr>
- Bogar, S., & Beyer, K. (2015). Green space, violence, and crime: A systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 17(2), 160-171. <https://doi.org/10.1177/1524838015576412>
- Boulekbache-Mazouz, H. (2008). Lire l'espace public pour mieux l'écrire. *Études de communication*, (31), 93-110. <https://edc.revues.org/757>
- Brantingham, P., & Brantingham, P. (1995). Criminality of place. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 3(3), 5-26. <https://doi.org/10.1007/bf02242925>
- Castiau, E., Haine, M., Pons, T., & Quériat, S. (2019). Atlas des paysages de Wallonie : La Vallée de la Meuse (Tome 6). Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) / Service Public de Wallonie (SPW-DGO4). ISBN 978-2-8056-0264-1 consulté sur <http://cpdt.wallonie.be>
- Ceccato, V. (2015). Rural crime and community safety
- Conseil de l'Europe, 2000. Convention européenne du paysage. Florence : Série des traités européens - n°176, entrée en vigueur (01/03/2004), <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168008062a>
- DiAP – Laboratorio Qualità Urbana e Sicurezza, IAU Île-de-France, & Regione Emilia-Romagna. (2007). Urbanisme, conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance : Manuel. Commission européenne, Direction générale Justice, Liberté et Sécurité.
- Donovan, G., & Prestemon, J. (2012). The effect of trees on crime in Portland, Oregon. *Environment and Behavior*, 44(1), 3-30. <https://doi.org/10.1177/0013916510383238>
- Doran, B. J., & Burgess, M. B. (2011). *Putting Fear of Crime on the Map: Investigating Perceptions of Crime Using Geographic Information Systems*. Springer.
- Dubois, J., & Loudier, C. (2002). Sécurité et espaces publics : Le rôle de l'aménagement urbain (Note rapide no 288). Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France. [https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude\\_271/NR\\_288\\_securite\\_et\\_espaces\\_publics.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_271/NR_288_securite_et_espaces_publics.pdf)
- Furstenberg, F. F. (1971). Public reaction to crime in the streets. *The American Scholar*, 40(4), 601-610.
- Garance ASBL. (2017, mars). Rapport des marches exploratoires à Namur. [https://www.garance.be/wp-content/uploads/2024/12/2017\\_Namur-au-fl-des-marches-exploratoires\\_Garance.pdf](https://www.garance.be/wp-content/uploads/2024/12/2017_Namur-au-fl-des-marches-exploratoires_Garance.pdf)

- Gosselin, C. (2018). Le développement de la prévention situationnelle : une réponse technique à des besoins sociaux ? Les Cahiers du Développement Social Urbain, 67(1), 28-29. <https://doi.org/10.3917/cdsu.067.0028>
- Gray, E., Jackson, J., & Farrall, S. (2008). Reassessing the fear of crime. European Journal of Criminology, 5(3), 363-380.
- Hadji, L. (2012, décembre). Méthode d'évaluation de la qualité des espaces publics dans un projet d'aménagement durable à Alger. Revue d'Économie Régionale & Urbaine, (5), 857-874. <https://doi.org/10.3917/reru.125.0857>
- Hale, C. (1996). Fear of crime: A review of the literature. International Review of Victimology, 4(2), 79-150.
- Katyal, N. (2002). Architecture as crime control. The Yale Law Journal, 111, 1039-1089. <https://doi.org/10.2307/797618>
- Kertudo, P., Petit, C., Van Hille, J., Vanoni, D., Bonetti, M., & Laforgue, J.-D. (2018). Les effets de la rénovation urbaine sur la gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique (I). Recherche sociale, 225(1), 5-96. <https://doi.org/10.3917/recsoc.225.0005>
- Kuo, M., & Sullivan, W. (2001). Environment and crime in the inner city: Does vegetation reduce crime? Environment and Behavior, 33(3), 343-367. <https://doi.org/10.1177/00139160121973025>
- Landauer, P. (2009). L'architecte, la ville et la sécurité. Presses Universitaires de France.
- Le Corbusier. (1945). Les trois établissements humains. Éditions Denoël.
- Le Jeannic, T. (2006). Insécurité : perceptions et réalités. Données sociales, 637-647.
- Lieber, M. (2002). Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? Nouvelles Questions Féministes, 21(1), 41-56. <https://doi.org/10.3917/nqf.211.0041>
- Lieber, M. (2011, 5 décembre). Le sentiment d'insécurité au prisme du genre : Repenser la vulnérabilité des femmes dans les espaces publics. Métropolitiques. <http://www.metropolitiques.eu/Le-sentiment-d-insecurite-au.html>
- Matagne, J., Meynaert, P., Scohier, C. (2010, 21 avril). Le maintien de la sécurité : Avant tout un outil de régulation des populations et des quartiers. Inter-environnement bruxelles. <http://www.inter-environnement.be/Le-maintien-de-la-securite-avant-tout-un-outil-de-regulation-des-populations-et-des-quartiers>
- Mincke, C. (2010). Insécurité et sentiment d'insécurité à Bruxelles. Brussels Studies, (39). <http://brussels.revues.org/772>
- Mosser, S. (2007). Éclairage et sécurité en ville : l'état des savoirs. Déviance et Société, 31(1), 77-100. Éditions Médecine & Hygiène. <https://doi.org/10.3917/ds.311.0077>
- Mucchielli, L. (2016). À quoi sert la vidéosurveillance de l'espace public ? Le cas français d'une petite ville « exemplaire » Déviance et Société. 40(1), 25-50. <https://doi.org/10.3917/ds.401.0025>
- NAMUR CentreVille. (2020). Welcome Pack : Profil des quartiers commerçants du centre-ville de Namur en 2020. NAMUR CentreVille. <https://www.namurcentreville.be/wp-content/uploads/2020/10/welcomepacknamurcentreville.pdf>
- Newman, O. (1972). Defensible space. Architectural Press.
- Police Fédérale<sup>a</sup>, Direction de l'information policière opérationnelle, Appui à la politique policière, Service Données de gestion. (2011). Typologie des zones de police : Explications à propos de la classification. Enquête locale de sécurité 2011. Police Fédérale.
- Police Fédérale<sup>b</sup> – DRI/BIPOL. (2024). Moniteur de sécurité 2024 : Note méthodologique. Police Fédérale. <https://www.police.be/statistiques/fr/moniteur-de-securite>
- Police fédérale, Direction générale de la gestion des ressources et de l'information (DGR/DRI/BIPOL). (2025, 24 janvier). Statistiques policières de criminalité : Lieu de perpétration – Zone de police Vesdre (2000 – Trimestre 3 2024) [Rapport statistique]. Police fédérale belge.

- Police fédérale, Direction générale de la gestion des ressources et de l'information (DGR/DRI/BIPOL). (2025, 24 janvier). Statistiques policières de criminalité : Lieu de perpétration – Zone de police du Tournaisis (2000 – Trimestre 3 2024) [Rapport statistique]. Police fédérale belge.
- Police fédérale, Direction générale de la gestion des ressources et de l'information (DGR/DRI/BIPOL). (2025, 24 janvier). Statistiques policières de criminalité : Lieu de perpétration – Zone de police La Louvière (2000 – Trimestre 3 2024) [Rapport statistique]. Police fédérale belge.
- Police fédérale, Direction générale de la gestion des ressources et de l'information (DGR/DRI/BIPOL). (2025, 24 janvier). Statistiques policières de criminalité : Lieu de perpétration – Zone de police Namur-Capitale (2000 – Trimestre 3 2024) [Rapport statistique]. Police fédérale belge.
- Police fédérale, Direction générale de la gestion des ressources et de l'information (DGR/DRI/BIPOL). (2025, 24 janvier). Statistiques policières de criminalité : Lieu de perpétration – Zone de police Mons-Quevy (2000 – Trimestre 3 2024) [Rapport statistique]. Police fédérale belge.
- Police fédérale, Direction générale de la gestion des ressources et de l'information (DGR/DRI/BIPOL). (2025, 24 janvier). Statistiques policières de criminalité : Lieu de perpétration – Zone de police Arlon/Attert/Habay/Martelange (2000 – Trimestre 3 2024) [Rapport statistique]. Police fédérale belge.
- Robert, P., & Pottier, M.-L. (1997). « On ne se sent plus en sécurité » : Délinquance et insécurité, une enquête sur deux décennies. *Revue française de science politique*, 47(6), 707-740.
- Roché, S. (1993). *Le sentiment d'insécurité*. Presses Universitaires de France.
- Schauss, A. (1985). The physiological effect of color on the suppression of human aggression: Research on Baker-Miller pink. *International Journal of Biosocial Research*, 7(1), 55-64.
- Service public de Wallonie. (2025). Code du développement territorial. [CoDT version officielle octobre 2025](#)
- Service public fédéral Intérieur. (s. d.). Note méthodologique : Statistiques policières de criminalité (SPC).
- Zone de police Namur Capitale – 5303. (2019). Plan zonal de sécurité 2020-2025. Zone de police Namur Capitale.

## Webographie

- Citadelle de Namur. (2025). *Histoire*. <https://citadelle.namur.be/fr/histoire>
- Larousse. (s. d.). Perception. Dictionnaire de français Larousse. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/perception/59399>
- SeDomicilier. (2024, 13 septembre). Zone urbaine sensible (ZUS) : tout savoir. <https://sedomicilier.fr/articles/zone-urbaine-sensible>
- Ville de Namur<sup>a</sup>. (s. d.). *Elyx Web* — Cartographie interactive. Repéré à <https://carto.ville.namur.be/public/tmpl/apppublic>
- Ville de Namur<sup>b</sup>. (n.d.). *Parc Louise-Marie*. Namur. Consulté le 20 novembre 2025, de <https://www.namur.be/fr/annuaire/le-parc-louise-marie>
- Ville de Namur. (2022). *Le quartier gare reprend vie*. Namur. Consulté le 20 novembre 2025, de <https://www.namur.be/fr/actualite/le-quartier-gare-reprend-vie>



## 9. ANNEXES

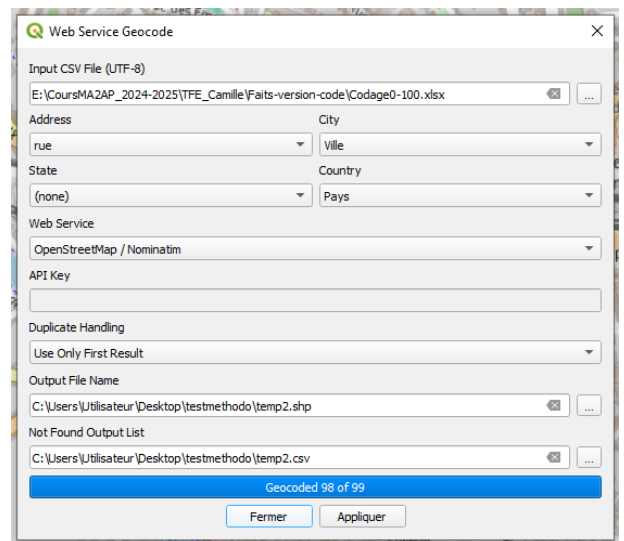
### Annexe 1 : Méthodologie QGIS

Dans un premier temps, le plug-in MMQGIS a été installé. Ensuite, le fichier Excel fourni par la police de Namur a été modifié pour le rendre utilisable par le plug-in.

- Les numéros (num) ont été regroupés avec la rue (rue) de façon à créer une adresse complète dans une seule colonne.
- Les colonnes « Ville » et « Pays » ont été ajoutées pour permettre de localiser les faits précisément.

Ensuite, pour géocoder, dans l'onglet « MMQGIS », il y a « geocode » et puis « Geocode CSV with web Service ». Une fenêtre s'ouvre avec les informations suivantes :

- « **Input CSV File (UTF-8)** » correspond aux fichiers fractionnés (ex : Codage1-100),
- « **Address** » reprend l'attribut « rue » qui est l'adresse complète,
- « **City** » reprend la ville et « **Country** », le pays,
- « **State** » n'a pas besoin d'être complété,
- « **Web Service** » doit être défini sur « OpenStreetMap / Nominatim »,
- « **Output File Name** » et « **Not Found Output List** » permettent d'enregistrer les fichiers (csv et shp) en cliquant sur les trois points à droite.
- Quand tous les critères sont paramétrés, appuyer sur « **appliquer** ».



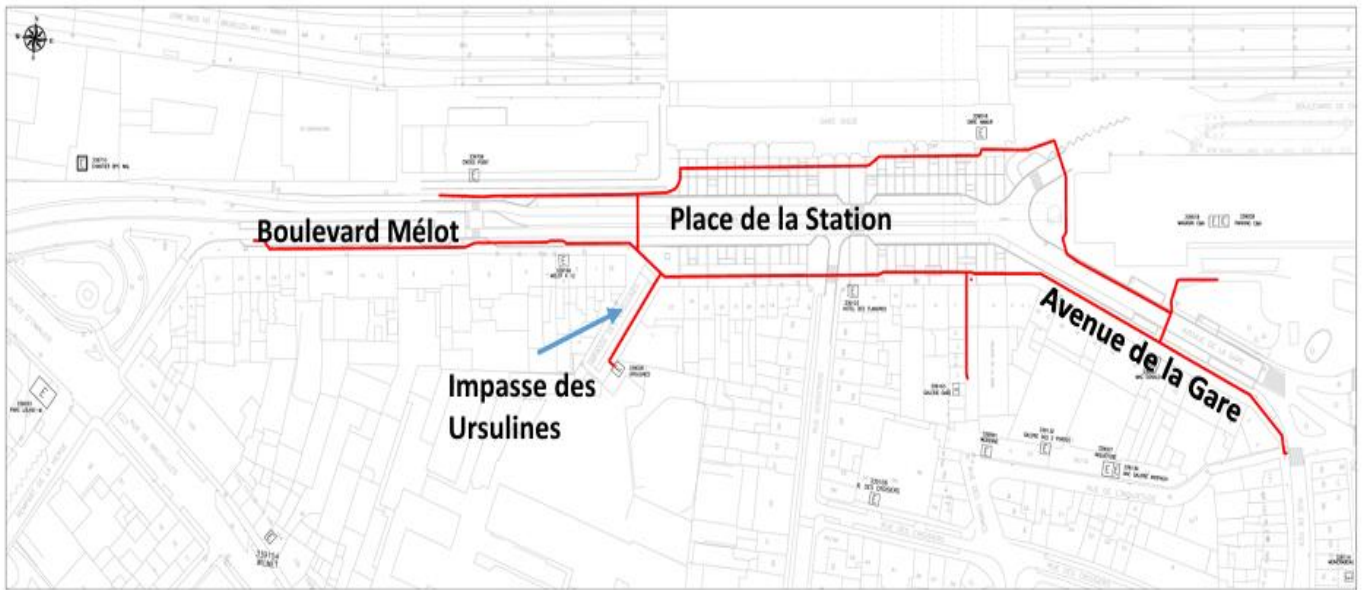
Fenêtre avec les informations à compléter pour la réalisation du géocodage des faits criminels.

Suite au nombre trop important de faits, le fichier de la police a été divisé en plusieurs fichiers en reprenant un nombre de faits afin de faciliter le traitement des données.

Nom	Modifié le	Type	Taille
Codage1-100	21-05-25 16:12	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage101-200	21-05-25 15:45	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage201-300	21-05-25 15:32	Microsoft Excel W...	19 Ko
Codage301-400	21-05-25 15:20	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage401-500	21-05-25 15:49	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage501-600	21-05-25 15:51	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage601-700	21-05-25 15:54	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage701-800	21-05-25 15:55	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage801-900	21-05-25 15:58	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage901-1000	21-05-25 15:59	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage1001-1100	21-05-25 16:01	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage1101-1200	21-05-25 16:05	Microsoft Excel W...	20 Ko
Codage1201-1308	21-05-25 16:11	Microsoft Excel W...	21 Ko

Illustration des différents fichiers Excel créés pour la réalisation du géocodage des faits criminels.

Lorsque la manipulation pour le géocodage est terminée, les points sont ainsi situés sur la carte.



Annexe 3 : Grille d'analyse avec la méthode et les critères de pondération

Critère	Indicateur	Cotation		
		1	2	3
Gestion	Collecte des déchets	Présence de poubelles débordantes.	Déchets collectés mais présence d'immondices au sol.	Déchets collectés.
	Entretien régulier (immondices, taille des végétaux, réactivité aux dégradations, ...)	Entretien insuffisant.	Entretien plus ou moins régulier. Présence d'éléments montrant un négligement.	Entretien régulier, pas d'impression de laisser-aller.
	Absence de dégradation	Présence de dégradations.	/	Absence de dégradation.
	Gestionnaire clairement identifié	Non.	/	Oui.
Information au public	Présence de règles d'usage	Absence.	/	Présence.
Lisibilité des espaces	Présence d'éclairage	Absence.	/	Présence.
	Répartition homogène de l'éclairage	Non.	/	Oui.
	Absence de contraste excessif/ zones sombres	Présence.	/	Absence.
	Bonne hauteur des luminaires	Situés à une hauteur trop grande ou insuffisante <sup>9</sup> .	/	Situé à bonne hauteur
	Type d'éclairage	Lampadaire.	Mix de divers éclairages incluant les lampadaires.	Potelets et/ou éclairage fixés aux façades ou à même le sol.
	Eclairage des vitrines	Non.	/	Oui.
	Facilité d'orientation	Non.	En partie.	Oui.
	Délimitation physique entre espace public et espace semi-privé/privé claire	Non.	/	Oui.
	Absence d'obstacle visuel	Présence.	/	Absence.
Accessibilité	Absence de barrière physique	Présence.	/	Absence.
	Continuité du tissu urbain	Non.	En partie.	Oui.
	Liaison continue avec les rues existantes	Non.	En partie.	Oui.
	Absence d'enclave	Présence.	/	Absence.
Vitalité urbaine	Présence d'activités.	Absence.	/	Présence.
	Agenda des activités (couvrant toutes les plages horaires, ...)	Activités sur la même plage horaire.	/	Activités sur différentes plages horaires.
	Présence d'activités commerciales et sociales à proximité du site.	Absence.	/	Présence.
	Présence d'activités spontanées	Absence.	/	Présence.
	Mixité des usages	Non.	/	Oui.
	Mixité des fonctions/absence de zone monofonctionnelle	Présence.	/	Absence.
Forme urbaine	Cohérence du bâti	Incohérence.	/	Cohérence.
	Absence d'espace vide	Présence.	/	Absence.
Attrait et esthétique des espaces	Qualité des matériaux utilisés pour les aménagements et pour le mobilier	De mauvaise qualité, qui se dégradent facilement.	Mix des deux.	De très bonne qualité, qui ne se dégradent pas.
	Présence de végétation	Absence.	/	Présence.
	Végétation qui ne nuit pas à la transparence ni à la visibilité.	Végétation qui nuit à la transparence.	Mix des deux.	Végétation qui ne nuit pas à la transparence.

<sup>9</sup> De manière générale, on observe des hauteurs de 3 à 4 mètres pour les espaces piétons et des hauteurs de 5 à 6 mètres pour les voiries.

	Hauteur du houppier (Arbres supérieurs à 12,80 mètres (houppier commençant à 2,77 m))	Inférieurs à 12,80m.	Mix de supérieurs, d'égaux et d'inférieurs à 12,80m.	Supérieur ou égale à 12,80m.
	Localisation par rapport aux bâtiments et aux zones de passage	Fort proche.	/	Suffisamment éloigné pour permettre une visibilité.
Surveillance	Présence de caméra	Non.	/	Oui.
	Transparence des rez-de-chaussée (vitrines, fenêtres/logement)	Non.	/	Oui.
	Visibilité depuis les immeubles et commerces alentours/orientation des façades	Aucune visibilité depuis les immeubles.	Bonne visibilité sur une partie depuis les immeubles.	Bonne visibilité depuis les immeubles.
	Présence d'agents de sécurité, de policiers ou médiateurs	Non.	/	Oui.
	Association des modes de surveillance	Non.		Oui.
Mixité socio-économique	Fréquentation diversifiée (âge, genre, origine) /mixité des classes sociales	Non.	Oui en partie.	Oui.
	Absence de comportement d'exclusion ou de monopole d'un groupe	Présence.	/	Absence.
	Accueil et confort des espaces pour le public et les publics vulnérables en particulier	Non.	/	Oui.
Mobilité	Mixité des flux	Non.	Oui, 2 modes.	Oui, plus de 2.
	Intensité et continuité des flux (Jour/nuit, semaine/week-end)	Faible.	Moyenne.	Forte.
	Délimitation des usages	Non.		Oui.

*Annexe 4 : Entretien semi-directif appliqué au sein des espaces publics Namurois*

1.	Comment vous appelez-vous ?
2.	Quelle est votre âge ?
3.	A quel genre vous identifiez-vous ?
4.	Pourquoi êtes-vous ici ? Qu'y faites-vous ? Est-ce que vous y venez souvent ? Pourquoi ?
5.	Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu ? Est-ce que ça change en fonction du moment de la journée ?
6.	Si vous vous sentez en insécurité, d'après vous, c'est pour quelles raisons ?
7.	Quels sont les éléments qui vous font sentir en sécurité ?
8.	Que mettriez-vous en place pour améliorer la sécurité de ce lieu ?

## *Annexe 5 : Premiers entretiens réalisés sur le terrain*

**Date de l'entretien :** 26 juin 2025

**Lieu de l'entretien :** Au cœur du parc Louise-Marie

**Prénom :** Kévin

**Quel est votre âge :** 36

**Genre de la personne :** homme

**Pourquoi êtes-vous sur Namur ? (Magasin, habitant, étudiant... ) :**

Pour me promener, je reviens de chez une amie. Je viens de Ciney, j'ai 2-3 heures à attendre avant mon train donc. Je profite.

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le matin ?**

Je ne viens jamais le matin, donc je ne saurais pas vous dire.

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu l'après-midi ?**

L'après-midi plus souvent, ça m'est déjà arrivé en début de soirée. L'après-midi, ça va, il y a de temps en temps des gens qui viennent mendier. Ça arrive de temps en temps, voilà, et le soir, je sais qu'il ne faut pas trop ... fin le parc est fermé je crois le soir.

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le soir ?**

Voir question précédente.

**Quels éléments vous font vous sentir en sécurité ou en insécurité ?**

**Sécurité :**

/

**Insécurité :**

Les personnes qui viennent mendier, mais ce n'est pas vraiment de l'insécurité, c'est plus un sentiment ... ce n'est pas de l'insécurité. Ça ne fait pas très propre pour la ville on va dire ça. Il y a certains coins dans le parc mais en dehors du parc aussi, il y a des coins où il y a beaucoup de gens qui boivent ou il y a des déchets.

**Que mettriez-vous en place pour améliorer la sécurité de ce lieu ?**

On va dire la présence de la police de temps en temps, c'est bien hein. Euh ... La sécurité euh ouais ... je ne la vois pas autrement, les agents de quartier qui passent un petit peu, vérifier qu'il n'y ait rien qui se passe si vraiment il y a problème, peut-être pas la police mais des agents de sécurité.

**Date de l'entretien :** 26 juin 2025

**Lieu de l'entretien :** En périphérie du parc Louise-Marie, près de la friterie

**Prénom :** Eugène (personne en fauteuil roulant)

**Quel est votre âge :** 65

**Genre de la personne :** homme

**Pourquoi êtes-vous sur Namur ? (Magasin, habitant, étudiant... ) :**

Je suis originaire de Namur.

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le matin ?**

Disons, je ne viens pas beaucoup dans le parc le matin donc je ne sais pas s'il y a un problème de sécurité dans le parc le matin.

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu l'après-midi ?**

Relativement, ça va, ce n'est pas trop dérangeant

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le soir ?**

Le soir, moi j'évite, pour les problèmes de sécurité, je n'ose pas m'exposer comme ça.

**Quels éléments vous font vous sentir en sécurité ou en insécurité ?**

**Sécurité :** /

**Insécurité :** Euh... c'est parfois, je n'ai rien contre les SDF, parce que je parle maintenant régulièrement avec et tout, mais parfois par exemple, les SDF sont un peu exubérants, ça bah donc, ce genre de comportement me fait sentir en insécurité, je ne sais pas jusqu'où les débordements peuvent aller.

**Que mettriez-vous en place pour améliorer la sécurité de ce lieu ?**

De quel lieu, juste d'ici ? Ça, le parc je ne connais pas bien, moi je suis plutôt de Flawinne. Je suis sur la périphérie donc euh je ne sais pas très bien. Les gens qui sont là le matin, le midi, le soir et même la nuit... Moi, la nuit je ne suis jamais là, je ne sais pas vous répondre. En insécurité, c'est simplement l'ambiance générale au niveau local et international, Trump qui cultive l'incertitude. Bon bah ça c'est un facteur de sentiment d'insécurité. Les autres s'y mettent aussi donc pour le moment il y a le réarmement à outrance, donc voilà. Mais je fais partie du PTB, voilà, il y a toute euh c'est surtout ça, alors après les gens sont sur les dents. Et il suffit d'un petit clash ... Un architecte, qu'est-ce qu'il peut encore faire contre Trump ... mais parfois on peut être étonné.

**Pour votre condition physique, est-ce que le parc est bien ?**

Ce n'est pas facile du tout avec ma condition physique, disons que ça c'est la configuration du lieu. Namur, ce n'est pas la Flandre. Et alors, il y a comment dire, il y a une fable, je pratique un petit peu le bouddhisme, la méditation pleine conscience, on raconte une fable donc il y aurait quelqu'un qui aurait trouvé un truc

pour que les gens n'aient plus mal au pied. C'est recouvrir la terre de peau de vache, de cuir, comme ça tout le monde serait confortable. Mais donc Bouddha aurait dit oui, on ne saurait pas, il faudrait un troupeau immense, non, il suffit que chacun mette un petit bout de cuir à son pied et comme ça il n'y aurait pas besoin de dévaster le paysage. C'est plutôt vers ce genre de truc, aller vers une autre manière de penser, vers de la solidarité, mais c'est une autre manière de vivre.

.....

**Date de l'entretien : 26 juin 2025**

**Lieu de l'entretien : au sein du parc Louise-Marie**

**Prénom : Eva**

**Quel est votre âge : 18**

**Genre de la personne : femme**

**Pourquoi êtes-vous sur Namur ? (Magasin, habitant, étudiant... ) :**

Je fais mes études ici.

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le matin ?**

Oui

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu l'après-midi ?**

Oui

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le soir ?**

Non, il y a des gens un peu bizarres, sûrement drogués, je ne sais pas, et ça ne met pas en confiance forcément.

**Quels éléments vous font vous sentir en sécurité ou en insécurité ?**

C'est agréable d'être ici, j'aime bien me promener ici, mais ça dépend si je suis seule ou non. Quand je suis entourée, souvent je n'ai pas peur, mais quand je suis toute seule, c'est différent.

**Que mettriez-vous en place pour améliorer la sécurité de ce lieu ?**

Moi, je trouve que déjà le parc, il faudrait qu'il y ait plus de lumière à l'intérieur le soir parce que comme ça je suppose qu'il y aurait moins de gens bizarres et nous, ça nous permettrait de passer par le parc le soir et de ne pas tout contourner. Les entrées et sorties sont faciles, c'est assez accessible.

.....

**Date de l'entretien : 26 juin 2025**

**Lieu de l'entretien : Rempart de la vierge**

**Prénom :** Eléonore

**Quel est votre âge :** 13

**Genre de la personne :** femme

**Pourquoi êtes-vous sur Namur ? (Magasin, habitant, étudiant... ) :**

J'habite ici, pas très loin, rue Henri Lemaitre.

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le matin ?**

Oui ça va, après parfois il y a des gens un peu bizarres. Sinon, ça va, je vis ici depuis longtemps donc euh...

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu l'après-midi ?**

Oui

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le soir ?**

Le soir, c'est un peu moins ... c'est là que je vois plus de gens un peu plus bizarres.

**Quels éléments vous font vous sentir en sécurité ou en insécurité ?**

Les gens bizarres, parfois c'est un peu sale mais ce n'est pas très souvent ... mais je ne vais pas très souvent dans le parc, j'allais plus dans le parc quand j'étais petite.

**Que mettriez-vous en place pour améliorer la sécurité de ce lieu ?**

Je ne sais pas du tout, je n'en ai aucune idée.

.....

**Date de l'entretien :** 26 juin 2025

**Lieu de l'entretien :** Café pétale et porcelaine, rue de Bruxelles

**Prénom :** Charlotte et sa maman

**Quel est votre âge :** 25

**Genre de la personne :** Femme

**Pourquoi êtes-vous sur Namur ? (Magasin, habitant, étudiant... ) :**

Mon commerce depuis 3 jours

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le matin ?**

Oui

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu l'après-midi ?**

Oui

### **Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le soir ?**

Oui, après on ferme à 17 heures, mais par contre quand on faisait les travaux c'était un petit peu moins sécurisant le soir. Les sans-abris viennent se droguer juste là dans le petit couloir ce n'est pas toujours très chouette. Voilà, après, ils ne sont pas méchants, ils ne m'ont jamais rien dit. Il n'y a jamais rien qui reste, mais je les ai vus.

On longe le parc tous les matins et soirs parce qu'on se gare rue Felix Wodon, donc on le longe, mais ce matin je n'ai pas eu de soucis. Après, je pense aussi que c'est l'été, il fait clair, il faudrait voir en hiver quand il fera noir comment ça va devenir. C'est encore difficile de répondre à ces questions-là. D'ailleurs, on y a pensé, en hiver voilà.

### **Quels éléments vous font vous sentir en sécurité ou en insécurité ?**

Sécurité :

.....

Insécurité :

.....

### **Que mettriez-vous en place pour améliorer la sécurité de ce lieu ?**

Après, j'ai quand même vu qu'au niveau de l'université il y avait quelques gardes qui faisaient le tour, donc j'imagine que c'est principalement pour l'université, mais je pense que s'il y a au milieu de la rue une bagarre qui intervient, ils vont intervenir. Donc voilà, du coup je ne me sens pas trop en insécurité si jamais une bagarre se déclenche. Je pense qu'ils sont quand même là. Une patrouille, c'est toujours mieux maintenant. Sur la journée on voit la police qui passe en voiture. Maintenant, nous, on fait 7-17h. Nos voisins ouvrent beaucoup plus tard, il faut peut-être voir avec eux. Mais je ne sais pas dire combien de fois ils passent, mais ils sont quand même bien présents. Après, est-ce qu'on est un lieu de passage pour sortir de la ville ? Je ne sais pas si c'est fait exprès, mais ils ne roulent jamais très vite. Normalement tout le monde est censé rouler à 20 à l'heure, mais ici c'est une zone de rencontre, mais ça, par contre, tout le monde n'a pas l'air d'être au courant. Ça, ça fait insécurité. Le chemin est réduit avec les plantations. Mais il faut savoir que les vélos et trottinettes peuvent venir dans l'autre sens. C'est assez compliqué dans la tête d'un automobiliste de devoir faire attention.

Si on n'est pas à 20 km, ils disent que c'est une zone où les piétons sont prioritaires et donc moi j'aurais mis un flash dans la rue. Parce que je trouve qu'il y en a beaucoup qui prennent la rue pour une autoroute. Il faut les voir passer. Nous, en tant que piéton, bah on ne peut pas traverser alors qu'on a le droit de traverser quand on veut, bah c'est impossible. Pourtant, il est mis en grand « zone piéton », « zone prioritaire ». Mais ce n'est pas facile. Le sol est lisse et du coup des casses vitesse ce serait bien. Ils doivent mettre quelque chose, je trouve.

Le principe dans le piétonnier où ils mettent des flashes pour savoir si les gens passent alors qu'ils n'ont pas le droit je trouve ça bien. Donc je me dis qu'ils pourraient faire la même chose mais plus pour la vitesse.

En tout cas, dans les zones 20, je pense que c'est important qu'ils le fassent. Mais même pour les trottinettes, elles ne passent pas à 20 à l'heure.

**Est-ce qu'il y a d'autres endroits où vous vous sentez en insécurité ?**

Non franchement, l'autre fois j'ai eu une formation en bas de la rue de fer et je suis sortie à 23h30 ; j'ai fait la remarque à mon compagnon en rentrant, je n'ai pas eu peur de me balader.

La rue où il y a les Pakis, les dürüms près des nouveaux kots, c'est problématique, ils sont parfois collants et agressifs. Ils shootent dans les poubelles.

.....

**Date de l'entretien : 26 juin 2025**

**Lieu de l'entretien : au croisement de la rue Rogier et de la rue Moncrabeau**

**Prénom : Julie**

**Quel est votre âge : 38**

**Genre de la personne : Femme**

**Pourquoi êtes-vous sur Namur ? (Magasin, habitant, étudiant... ) :**

Je travaille, je suis aide-familiale sur Namur centre donc c'est mon secteur.

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le matin, l'après-midi, le soir ?**

Le matin, non pas du tout, que ce soit matin, midi, soir. On la fréquente parce qu'on n'a pas trop le choix pour les courses, et puis on a des gens qui habitent juste là et on est obligé de traverser. Fin le matin, ça va encore, ils ne sont pas encore réveillés et ça, toute l'équipe est d'accord.

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu l'après-midi ?**

Voir réponse précédente

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le soir ?**

Voir réponse précédente

**Quels éléments vous font vous sentir en sécurité ou en insécurité ?**

Insécurité : les gens qui sont là à stagner par quelques personnes au niveau des trottoirs qui crient, qui s'engueulent entre eux.

**Que mettriez-vous en place pour améliorer la sécurité de ce lieu ?**

Ils avaient, au départ, déjà mis des rondes il y a quelques temps. Après le covid, la police passait de temps en temps à pied, mais ça, c'est terminé... de toute façon, ils se rassemblent devant leurs cafés, ce sont leurs endroits à eux.

**Avez-vous vécu ou vu une situation désagréable personnellement ?**

Vu pas spécialement, dès qu'on entend, on essaie de dévier, mais c'est vrai que parfois, ils sont en train de se battre au milieu de la rue. Nous, on a des difficultés avec notre métier. On va faire le linge des gens, les lavoirs sont souvent squattés. Malheureusement, mon entreprise, c'est pour ASD, ils ne savent malheureusement rien faire. Ils avaient mis en place, comment, une formation de self-défense, mais je ne sais pas à quoi ça va nous servir.

.....  
**Date de l'entretien : 26 juin 2025**

**Lieu de l'entretien : au croisement de la rue Rogier et de la rue Moncrabeau**

**Prénom : Nathalie**

**Quel est votre âge : 54**

**Genre de la personne : femme**

**Pourquoi êtes-vous sur Namur ? (Magasin, habitant, étudiant... ) :**

Je suis aide-familiale.

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le matin ?**

Pas trop ahah

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu l'après-midi ?**

Pas trop ahah

**Vous sentez-vous en sécurité dans ce lieu le soir ?**

Pas trop ahah

**Quels éléments vous font vous sentir en sécurité ou en insécurité ?**

Insécurité : bha euh les dealers, puis les bagarres dans la rue.

**Que mettriez-vous en place pour améliorer la sécurité de ce lieu ?**

Y a déjà pas mal qui est mis en place, la police fait souvent des rondes. Il y a des civils maintenant. Hier, j'ai croisé des civils qui ont arrêté quelqu'un, avant ils passaient en camionnette mais les dealers ont compris le truc donc maintenant ils mettent des civils parce qu'hier j'en ai croisé en civil. De toute façon, ça ne fait que se déplacer, donc on ne changera jamais, c'est la ville. Des fois, ce ne sont même pas les dealers qui sont agressifs, c'est les SDF. Et souvent ici, les SDF sur Namur, ce n'est même pas les SDF de Namur, c'est des SDF qui viennent en train le matin et qui repartent en train le soir.

**Avez-vous eu des mauvaises expériences personnelles ?**

A part se faire insulter, sinon ahah non.

Annexe 6 : Questionnaire diffusé sur les groupes Facebook

Introduction et présentation du travail de fin d'études	<p>Dans le cadre du travail de fin d'études pour obtenir le diplôme d'architecte paysagiste, je réalise une étude sur le sentiment d'insécurité dans les espaces publics de Namur. Pour cela, j'ai besoin de votre aide en répondant à ce questionnaire.</p> <p>Il arrive que certains lieux nous fassent ressentir de la peur ou créent un malaise. L'objectif de cette enquête est de mieux comprendre ce qui, dans l'aménagement des espaces publics, peut provoquer ces sentiments.</p> <p>Plusieurs éléments peuvent influencer notre ressenti, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un manque d'entretien,</li> <li>- une mauvaise organisation ou lisibilité des lieux,</li> <li>- un accès difficile,</li> <li>- peu d'animations ou d'activités,</li> <li>- l'absence de végétation,</li> <li>- un manque de surveillance,</li> <li>- des matériaux de mauvaise qualité,</li> <li>- un manque de diversité sociale</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Vos réponses me permettront d'identifier ces facteurs pour tenter d'explorer de nouvelles pistes pour améliorer la qualité et la sécurité perçue dans nos espaces publics.</p>
Informations personnelles	<p>1. Quel est votre prénom ?</p> <p>2. A quel genre vous identifiez-vous ?</p> <p>3. Quelle est votre tranche d'âge<sup>10</sup> ?</p> <p>4. Quelle est votre profession ?</p>
Questions relatives au sujet	<p>5. Êtes-vous déjà passé dans un de ces 3 espaces publics ? (Place de la station, rue Rogier et parc Louise-Marie)</p> <p>6. Si oui, lequel/lesquels ?</p> <p style="text-align: center;"><b>Rue Rogier</b></p> <p>7. Vous sentez-vous en sécurité dans la rue Rogier le matin ?</p> <p>8. Vous sentez-vous en sécurité dans la rue Rogier le l'après-midi ?</p> <p>9. Vous sentez-vous en sécurité dans la rue Rogier le soir ?</p> <p>10. Vous sentez-vous en sécurité dans la rue Rogier la nuit ?</p> <p>11. Quels éléments vous font sentir en sécurité ou en insécurité durant les différents moments ? (Matin, après-midi, soir, nuit)</p> <p>12. Que mettriez-vous en place pour réduire le sentiment d'insécurité dans cette rue ? Il peut s'agir d'aménagement, de modifications de l'existant, de surveillance, ... Laissez libre cours à votre imagination.</p> <p style="text-align: center;"><b>Place de la Station</b></p> <p>13. Vous sentez-vous en sécurité sur la place de la Station le matin ?</p> <p>14. Vous sentez-vous en sécurité sur la place de la Station l'après-midi ?</p> <p>15. Vous sentez-vous en sécurité sur la place de la Station le soir ?</p> <p>16. Vous sentez-vous en sécurité sur la place de la Station la nuit ?</p>

<sup>10</sup>Les tranches d'âge ont été définies suivant les indicateurs donnés par WalStat - Iweps. (s. d.). WALSTAT - Liste des indicateurs. <https://walstat.iweps.be/walstat-liste-indicateurs.php>

17.	Quels éléments vous font sentir en sécurité ou en insécurité durant les différents moments ? (matin, après-midi, soir, nuit)
18.	Que mettriez-vous en place pour réduire le sentiment d'insécurité sur cette place ? Il peut s'agir d'aménagement, de modifications de l'existant, de surveillance, ... Laissez libre cours à votre imagination.
<b>Parc Louise-Marie</b>	
19.	Vous sentez-vous en sécurité dans le parc Louise-Marie le matin ?
20.	Vous sentez-vous en sécurité dans le parc Louise-Marie l'après-midi ?
21.	Vous sentez-vous en sécurité dans le parc Louise-Marie le soir ?
22.	Vous sentez-vous en sécurité dans le parc Louise-Marie la nuit ?
23.	Quels éléments vous font sentir en sécurité ou en insécurité durant les différents moments ? (Matin, après-midi, soir, nuit)
24.	Que mettriez-vous en place pour réduire le sentiment d'insécurité dans ce parc ? Il peut s'agir d'aménagement, de modifications de l'existant, de surveillance, ... Laissez libre cours à votre imagination.
<b>Autres espaces publics</b>	
25.	Y a-t-il d'autres espaces publics où vous vous sentez en insécurité au sein de la ville de Namur ? Si oui, à quel moment ? Pourquoi ?
26.	Y a-t-il d'autres espaces publics où vous vous sentez en sécurité au sein de la ville de Namur ? Si oui, à quel moment ? Pourquoi ?

Annexe 7 : Synthèse des réponses ouvertes avec des mots-clés et thématiques

	Thématique	Mots-clés	Termes évoqués par les répondants au questionnaire
Facteurs générant un sentiment d'insécurité	Harcèlement de rue	Accostage	Interpellent, accoster
		Harcèlement de rue	Harcèlement, importune, qui suivent
		Insultes	Insultes
		Regard	Surveiller, regards insistants
	Incivilité et délinquance	Agression	Agression, agresser, agression verbale
		Agressivité	Agressent, agressif, énervé, crise, menaçant
		Alcoolique	Personnes alcoolisées, bu, ivre, sous influence, gens bourrés
		Bagarres	Bagarres
		Comportement	Comportement, couteaux en main, attitudes douteuses
		Cris	Criez
		Délinquance	Activités suspectes, délinquance
		Dérives	Dérives
		Exhibitionnisme	Actes sexuels devant les gens
		Manque de civisme	Manque de civisme, crachats, N'osent plus réagir, dérange les autres personnes, manque de réaction
	Aménagement	Bâtis ternes	Bâtiments aux couleurs ternes
		Coins isolés	Coins reculés
		Espace libre	Trop d'espace libre
		Inconfort	Inconfort
		Manque de barrières	Sans barrières
		Matériaux	Matériaux
	Drogue	Bouts de joints	Bouts de joints
		Deal	Commerce qui se fait aux yeux de tous, dealers, trafic de stupéfiants
		Seringues	Seringues
		Toxicomanes	Toxicomanes, drogués, drogue, sous influence, dépendantes
	Surveillance	Caméras obsolètes	Caméras qui ne fonctionnent pas
		Manque d'agents de sécurité	Police, sécurité, patrouille de police
		Manque de surveillance	Peu de surveillance, manque de surveillance, manque de caméras
	Mobilité	Circulation	Circulation des véhicules, Voitures qui roulent vite
		Manque de passage	Pas beaucoup de passage, peu de passage
		Passage	Nombre de passage
	Lisibilité des espaces	Manque d'éclairage	Eclairage catastrophique, zones sombres, absence d'éclairage, obscure, mal éclairé, Eclairage faible, luminosité faible
		Manque de visibilité	Visibilité de nuit, abris des regards
	Fréquentation	Fréquentations	Personnes peu commodes, gens bizarres, énerguènes pas net, population, fréquentations, personnes étranges, différentes personnes, personnes à problèmes, les gens, une faune, public de tout genre, peu fréquentable, mal intentionnés, les drôles
		Groupe	Groupe, bande, groupement, attroupement
		Homme	Homme
		Personnes immobiles	Restent sur place, qui traînent, qui squattent, qui rôdent, zonards, approprie les lieux
		Personnes racisées	Personnes de couleurs, étrangers
		Peur de l'autre	Peur de l'autre
		Population moins précaire	Population moins précaire

		Sans papier	Sans papier
		SDF	SDF, clodos
	Accessibilité	Isolé du centre-ville	Écart/isolé du centre-ville
	Mixité socio-économique	Appropriation de l'espace	Concentration ethnique
	Vitalité	Manque d'activités	Pas beaucoup d'activités
		Manque d'une raison pour rester	Pas de raison d'y rester
		Peu de monde	Moins de monde, peu de monde
		Seul	Seul, solitude
	Temporalité	Jour	Jour, toute la journée
		Matin	Matin
		Midi	Midi
		Nuit	Nuit
		Soir	Fin de soirée, soir
	Gestion	Manque d'entretien	Laissé aller des lieux, manque d'entretien, mauvais entretien, mal entretenu, état général de la rue
		Manque de propreté	Manque de propreté, saleté
		Dégradation	Tags
	Mendicité	Mendicité	Mendicité, mendiants, demande d'argent, racket, ...
	Criminalité	Pickpocket	Pickpocket, vol à la tire, vol
		Viols	Viols
	Réputation	Réputation	J'ai déjà entendu ..., agressions connues, connu pour ..., mais d'en entendre parler ..., déconseillé, connaissance de faits qui s'y sont produit, bouche à oreilles
Facteurs générant un sentiment de sécurité	Aménagement	Esthétisme	Attrait esthétique
		Agréable	Coté agréable
		Rénovation	Nouvel aménagement, rénovation, réduction de la traversée
		Végétation	Verdure
	Comportement	Comportement normal	Sobriété, comportements normaux
	Confiance	Confiance	Confiance dans la nature humaine
	Mobilité	Mixité des flux	Trains et bus,
		Passage	Le flux, passants, passage, présence
	Vitalité	Activité	Activité
		Animation	Animation
		Calme	Calme
		Commerces	Commerces ouverts
		Circulation	Circulation
		Monde	Beaucoup de monde, monde, pas seul
	Surveillance	Agent de sécurité	Policiers, force de l'ordre
		Caméras	Caméras visibles
		Témoins	Beaucoup de témoins
		Brigade canine	Chien pisteur
	Temporalité	Après-midi	Après-midi
		Nuit	Nuit
	Fréquentation	Absence de toxicomane	
		Absence de dealers	Dealer dort
		Jeunes	Jeunes
		Personne	Personne
	Lisibilité des espaces	Eclairage	Bon éclairage, éclairage
		Luminosité	Luminosité, lumière du jour, lumière
		Visibilité	Visibilité, dégagement visuel
	Mixité socio-économique	Mixité des usagers	Travailleurs, écoliers, étudiants, plaine de jeux (enfants), pensionnés, autre personne

	Gestion	Propreté	Propreté
Pistes de solution	Surveillance	Agents de sécurité	Police de proximité, policier, patrouille, présence de policiers, moyens policiers supplémentaires, passage régulier de sécurité/police, surveillance de police, plus de réaction de la police, police en permanence/h24, garde de sécurité, gardien de la paix, policiers en civil, police à pied
		Plus de surveillance	Plus de surveillance, surveillance, surveillants du passage, surveillance de nuit,
		Contrôles	Contrôler le trafic, plus de contrôle de police, contrôle des commerces et personnels, contrôle des résidents, arrêter tous les dealers, fouilles, contrôle de l'urbanisme, inspection du travail pour les commerces,
		Caméras	Caméras, caméras de surveillance,
	Lisibilité des espaces	Eclairage	Revoir l'éclairage, luminosité, lampadaires, plus de luminaires,
		Plus de lisibilité	Lisibilité des espaces
	Gestion	Rénovation du bâti	Rafraichir, incitation financière pour la rénovation des façades, rénovation des bâtiments,
		Obligation d'entretien	Obliger à entretenir sous peine d'amendes
		Entretien	Moins de « laisser aller », propreté, rue propre, coup de propre à la rue, nettoyage,
	Aménagement	Végétation	Verdure, massifs de fleurs pour égayer
		Esthétisme du bâti	Façades colorées
		Gentrification	Gentrification pour ne pas laisser de l'abandon
		Esthétisme de la rue	Mettre plus de décoration
	Vitalité	Dynamisation	Favoriser la vie à cet endroit,
		Commerces	Commerces
		Commerces nocturnes	Plus de commerces ouverts en soirée
		Horeca	Cafés et restaurants,
		Renouvellement des commerces	Suppression magasin et cafés, nouveaux commerces
	Mixité socio-économique	Mixité des usagers	Diversité ethnique
		Fermeture des commerces	Fermer certains établissements, fermer certains commerces, faire disparaître les magasins de nuit et autres lieux éphémères
		Délocalisation de la population	Délocaliser cette « racaille », dégager les dealers du coin, éliminer cette racaille
		Augmentation du loyer	Augmentation des prix du loyer,
	Social	Boutons poussoirs de secours	Boutons poussoirs reliés aux autorités de secours,
		Espace refuge	Espace ouvert 24h/24 où se réfugier
		Accueil pour les toxicomanes	Salle de shoot encadrée
		Accueil pour les SDF	Centre de nuit
		Psychologues et éducateurs de rue	Psychologues de rue et éducateurs
	Autres	Couvre-feu	Couvre-feu
		Respect du voisinage	Respect du voisinage

*Annexe 8 : Tableau de la taille de la police utilisée pour la réalisation des nuages de mots en fonction de la fréquence du mot-clé*

Taille de la police	Fréquence
Taille 10	1 fois
Taille 15	2 à 3 fois
Taille 20	4 à 5 fois
Taille 25	6 à 7 fois
Taille 30	8 à 10 fois
Taille 35	11 à 14 fois
Taille 40	15 à 18 fois
Taille 45	19 à 22 fois
Taille 50	23 à 27 fois
Taille 60	34 à 39 fois
Taille 65	40 à 45 fois

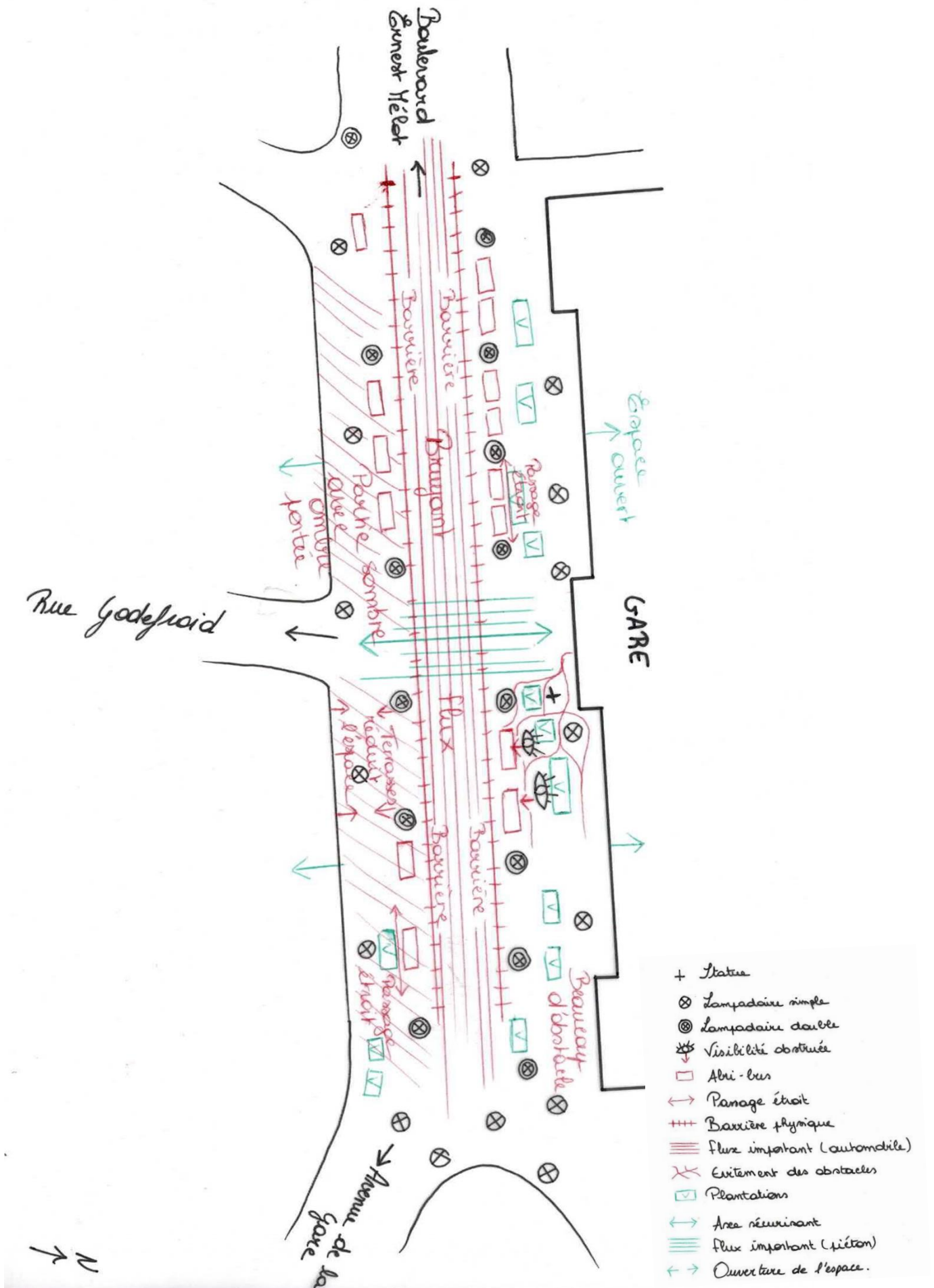
Annexe 9 : Grille d'analyse de la place de la Station

Critère	Indicateur	Cotation			Descriptions et détails	Total du critère
		1	2	3		
Gestion	Collecte des déchets		2		Les déchets sont collectés, mais quelques déchets sont présents dans les parterres et il y a beaucoup de mégots de cigarettes au sol.	9,16
	Entretien régulier (immondices, taille des végétaux, réactivité aux dégradations, ...)			3	Il s'agit d'un nouvel aménagement qui est entretenu régulièrement, il n'y a pas de dégradations et la végétation est bien entretenue.	
	Absence de dégradation			3	Absence de dégradation.	
	Gestionnaire clairement identifié			3	Il s'agit d'un espace public et donc le gestionnaire est la ville de Namur.	
Information au public	Présence de règles d'usage	1			Absence.	3,33
Lisibilité des espaces	Présence d'éclairage			3	Oui, présence de 14 lampadaires, de 6 spots et de 16 lampadaires simples.	7,77
	Répartition homogène de l'éclairage			3	Oui, différents lampadaires le long de la route avec une orientation différente pour chaque spot et des lampadaires simples plus sur le côté bâtiment de la place.	
	Absence de contraste excessif/ zones sombres			3	Absence de contraste excessif.	
	Bonne hauteur des luminaires	1			Les lampadaires près de la route semblent fort haut, environ 9 mètres.	
	Type d'éclairage	1			Des lampadaires de deux modèles différents.	
	Eclairage des vitrines			3	Oui, pour l'Horeca et le Night and Day. En hiver, éclairage des vitrines sur une partie de la soirée.	
	Facilité d'orientation			3	Espace ouvert, on y voit les différentes rues. Il y a sur la place des plans ainsi que des panneaux indiquant la direction à prendre pour rejoindre certains lieux.	
	Délimitation physique entre espace public et espace semi-privé/privé claire			3	Des bacs à fleurs délimitent la terrasse du café Starbucks, ailleurs il y a des petits espaces « terrasses ».	
Absence d'obstacle visuel	1			Les arrêts de bus, les lampadaires, les arbustes en été avec leurs feuilles sachant qu'ils sont fort bas pour la transparence visuelle, les panneaux d'affichage créent aussi des obstacles.		
Accessibilité	Absence de barrière physique	1			Parterres, abris-bus, route, le mobilier ainsi que la statue devant la gare.	8,33
	Continuité du tissu urbain			3	Créé une très bonne continuité.	
	Liaison continue avec les rues existantes			3	Parfaite, avec Avenue de la Gare, Boulevard Ernest Mélot et rue Godefroid	
	Absence d'enclave			3	Absence	
Vitalité urbaine	Présence d'activités.			3	Beaucoup d'activités commerciales autour.	
	Agenda des activités (couvrant toutes les plages horaires, ...)	1			Night and Day, commerces, horeca ouverts plus tard en soirée, transport de 5h37 à 22h11. La nuit est une période non couverte par des activités.	
	Présence d'activités commerciales et sociales à proximité du site.			3	Oui, nombreuses.	

	Présence d'activités spontanées	1		Lors des visites, aucune.	7,77
	Mixité des usages		3	Zone de passage et d'attente pour les transports, quelques terrasses de café.	
	Mixité des fonctions/absence de zone monofonctionnelle		3	Terrasses pour l'Horeca, zone d'attente et de transports.	
Forme urbaine	Cohérence du bâti		3	Bâtiments de hauteur similaire avec des rappels de couleur beige, gris, blanc et brique, bâtiment moderne à l'extrémité de la gare. Juste un qui est intégré dans les bâtiments plus anciens.	10
	Absence d'espace vide		3	Aucun espace vide présent.	
Attrait et esthétisme des espaces	Qualité des matériaux utilisés pour les aménagements et pour le mobilier		3	Matériaux de bonne qualité : pierre, acier corten, banc en bois et acier, lampadaires de qualité.	8
	Présence de végétation		3	Oui, présence de végétation dans des parterres.	
	Végétation qui ne nuit pas à la transparence ni à la visibilité.	2		Végétation basse avec des arbustes, qui eux, nuisent à la visibilité. On peut espérer que dans quelques années, ceux-ci aient poussé, offrant une meilleure transparence visuelle.	
	Hauteur du houppier (Arbres supérieurs à 12,80 mètres (houppier commençant à 2,77 m)	1		Inférieur car ce sont des jeunes arbres.	
	Localisation par rapport aux bâtiments et aux zones de passage		3	Environ à 6 mètres minimum des bâtiments. A taille adulte, cela permettra de laisser une bonne visibilité.	
Surveillance	Présence de caméra		3	Oui, huit caméras sont présentes.	10
	Transparence des rez-de-chaussée (vitrines, fenêtres/logement)		3	Oui, presque que des vitrines commerciales.	
	Visibilité depuis les immeubles et commerces alentours/orientation des façades		3	Très bonne visibilité avec les commerces et les logements qui sont orientés vers la place.	
	Présence d'agents de sécurité, de policiers ou médiateurs		3	Présence de Sécurail, des policiers tournent souvent en combi devant la place.	
	Association des modes de surveillance		3	Oui, association des modes de surveillance.	
Mixité socio-économique	Fréquentation diversifiée (âge, genre, origine) /mixité des classes sociales		3	Étudiants, personnes âgées, SDF, personnes d'origine étrangère, travailleurs, hommes, femmes, enfants	10
	Absence de comportement d'exclusion ou de monopole d'un groupe		3	Aucun comportement d'exclusion.	
	Accueil et confort des espaces pour le public et les publics		3	Accès PMR, passage piéton avec bordure abaissée et dalles podotactiles, présence	

	vulnérables en particulier				de bancs, activation des feux rouges avec la main, espace sans pente.	
Mobilité	Mixité des flux			3	Bus, voitures, taxi, piéton, trottinettes, vélos	10
	Intensité et continuité des flux (Jour/nuit, semaine/week-end)			3	Forte fréquentation en semaine et les week-ends, à n'importe quel moment de la journée. Quid de la nuit ?	
	Délimitation des usages			3	Route bien délimitée, espace bus et taxi aussi, place et terrasses.	

Annexe 10 : Cartographie sensible de la place de la Station



*Annexe 11 : Tableau de synthèse des différents graphiques réalisés par période et par genre qui mettent en lumière le nombre de femmes et d'hommes ressentant de l'insécurité ou de la sécurité au sein de la place de la Station.*

Période	Nombre Femme sur 71 Homme sur 33	Ne fréquente pas	Fréquente
Matin	Femmes	17	54
	Hommes	7	26
Après-midi	Femmes	7	64
	Hommes	4	29
Soir	Femmes	19	52
	Hommes	5	28
Nuit	Femmes	35	36
	Hommes	10	23

Annexe 12 : Graphiques réalisés pour chaque moment en fonction du genre et du sentiment éprouvé au sein de la place de la Station

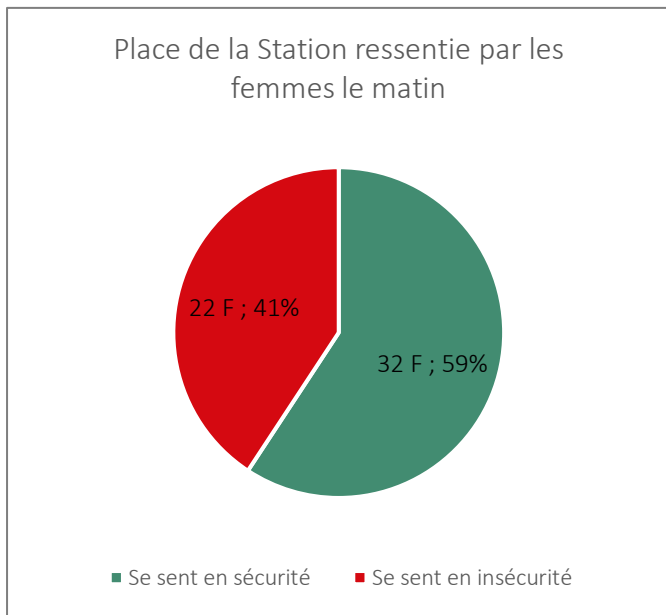


Figure 9-1 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes le matin au sein de la place de la Station.

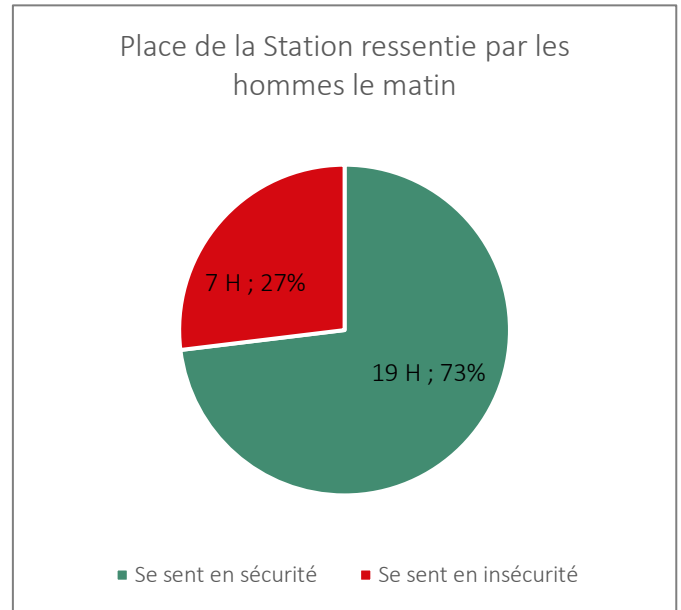


Figure 9-2 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes le matin au sein de la place de la Station.

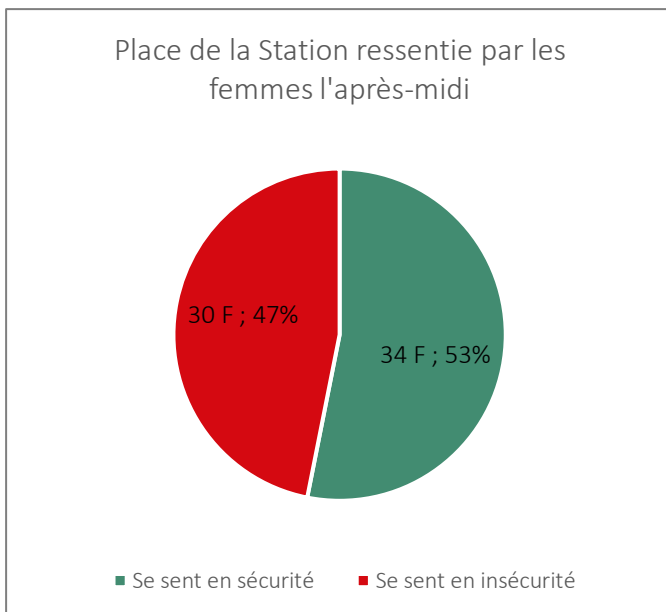


Figure 9-3 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes l'après-midi au sein de la place de la Station.

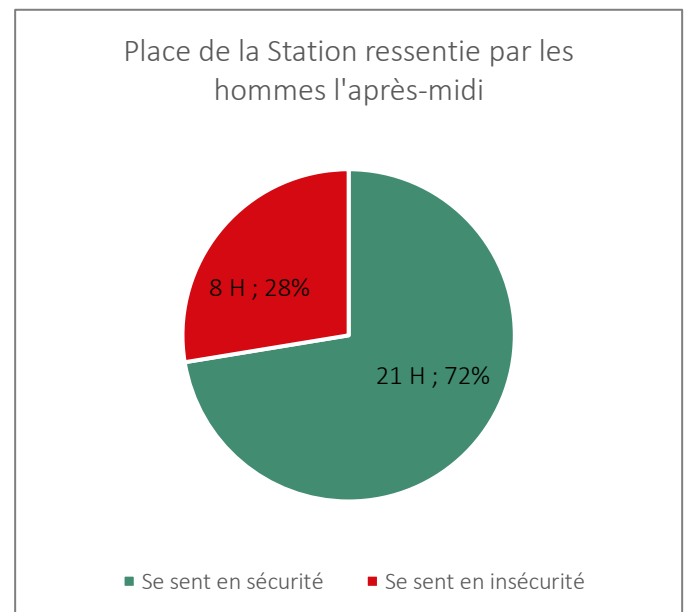


Figure 9-4 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes l'après-midi au sein de la place de la Station.

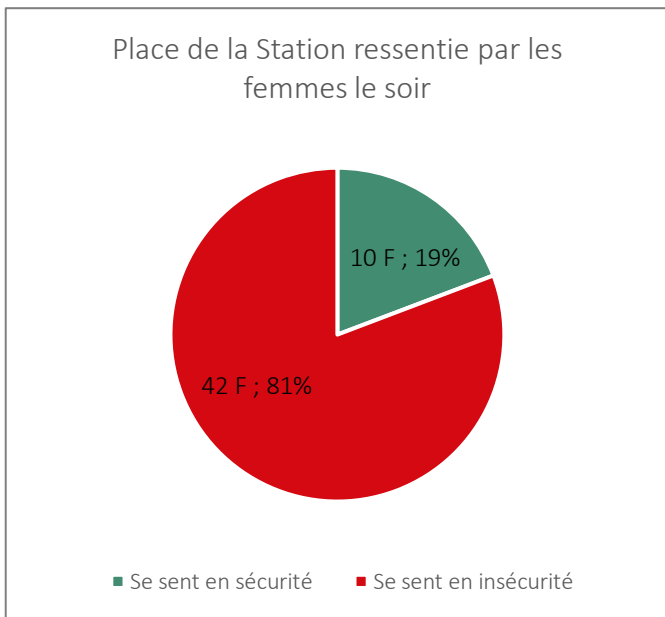


Figure 9-5 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes le soir au sein de la place de la Station.

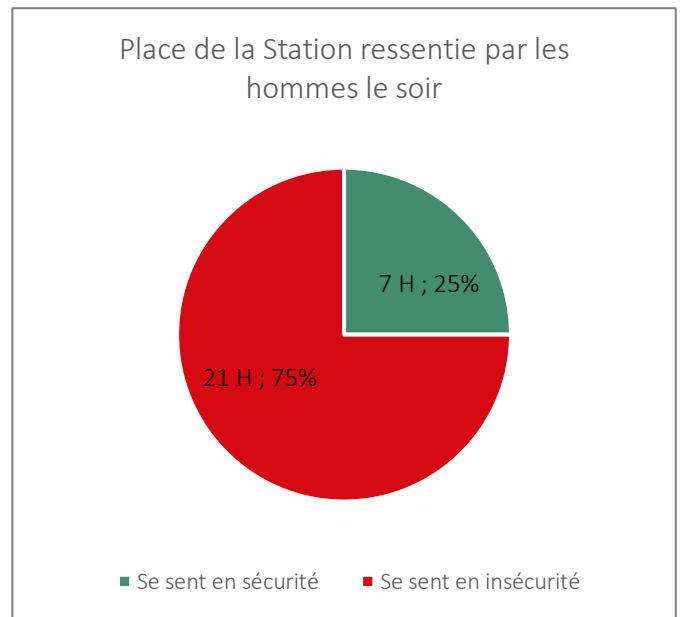


Figure 9-6 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes le soir au sein de la place de la Station.

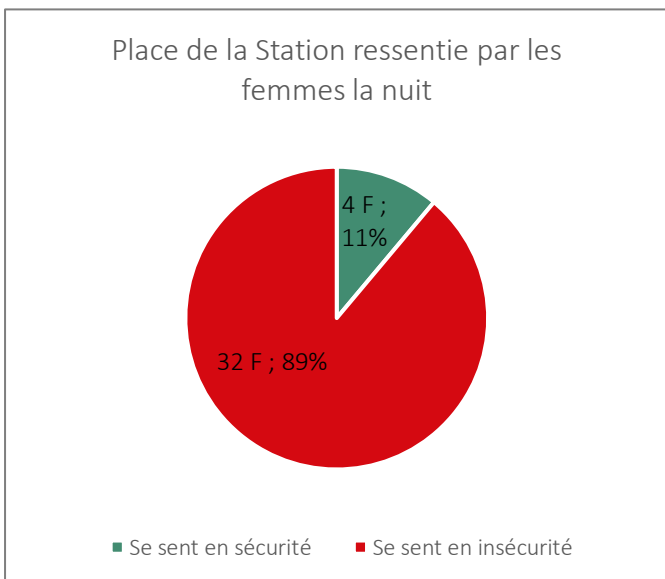


Figure 9-7 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes la nuit au sein de la place de la Station.

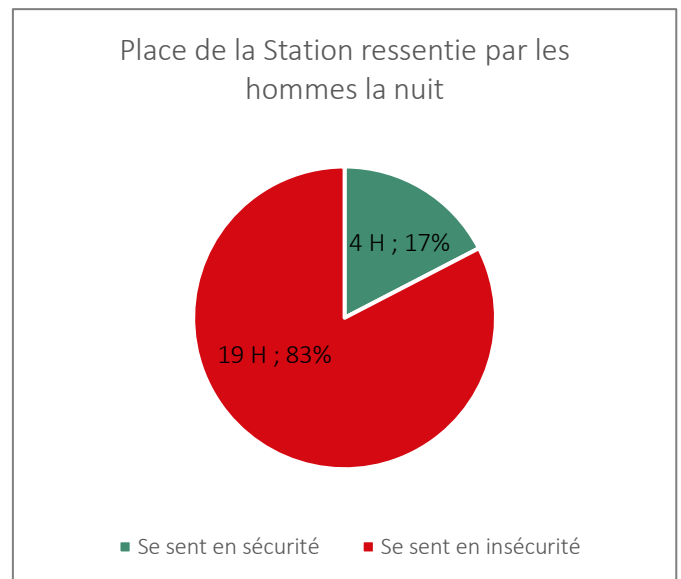


Figure 9-8 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes la nuit au sein de la place de la Station.

Annexe 13 : Grille d'analyse de la rue Rogier

Critère	Indicateur	Cotation			Descriptions et détails	Total du critère
		1	2	3		
Gestion	Collecte des déchets		2		Les déchets sont collectés mais il y a beaucoup de déchets avant les collectes dans la rue ainsi que dans les bacs à fleurs.	6,66
	Entretien régulier (immondices, taille des végétaux, réactivité aux dégradations, ...)		2		Entretien régulier concernant les immondices mais absence de réaction face aux dégradations des immeubles.	
	Absence de dégradation	1			Nombreuses dégradations présentes sur les façades (tags), vétusté.	
	Gestionnaire clairement identifié			3	Pour la rue, il s'agit de la Ville de Namur et pour les bâtiments qui délimitent l'espace public, il s'agit des propriétaires.	
Information au public	Présence de règles d'usage			3	Présence de panneaux indiquant les règles de circulation.	10
Lisibilité des espaces	Présence d'éclairage			3	Oui, présence d'éclairage sur les façades.	7,40
	Répartition homogène de l'éclairage	1			Un seul côté de la rue est éclairé, l'autre présente quelques éclairages pour les enseignes.	
	Absence de contraste excessif/ zones sombres	1			Présence de zones sombres.	
	Bonne hauteur des luminaires			3	Lampadaires situés à environ 6 mètres.	
	Type d'éclairage			3	Eclairage fixé aux façades.	
	Eclairage des vitrines			3	Eclairage des vitrines mais pas continu sur toute la rue.	
	Facilité d'orientation			3	Bonne facilité d'orientation, rue continue donnant une perspective sur la gare.	
	Délimitation physique entre espace public et espace semi-privé/privé claire			3	Délimitation claire grâce aux bâtiments.	
Accessibilité	Absence d'obstacle visuel	1			Présence d'obstacles comme les panneaux, les bacs à fleurs ou encore les voitures.	8,33
	Absence de barrière physique	1			Les bordures assez hautes, la voirie, les poubelles et bacs à fleurs, coffrets électriques en rue.	
	Continuité du tissu urbain			3	Prolongement de la gare.	
	Liaison continue avec les rues existantes			3	Bonne liaison avec la place de la Station et la place Léopold par des rues perpendiculaires.	
Vitalité urbaine	Absence d'enclave			3	Aucune enclave présente sur le site.	7,77
	Présence d'activités.			3	Présence d'activités commerciales et culturelles, horeca.	
	Agenda des activités (couvrant toutes les plages horaires, ...)	1			Transport en commun passant de 5h35 à 21h48, commerces ouverts la journée et restaurants ouverts plus tard. Il reste une plage horaire non couverte, à savoir la nuit.	
	Présence d'activités commerciales et sociales à proximité du site.			3	Présence de snacks et restaurants, d'épiceries, de bureaux d'échange, d'une pharmacie, d'un supermarché et d'un centre culturel.	
	Présence d'activités spontanées			3	Lors des visites, des groupes se retrouvaient en rue et écoutaient de la musique.	

	Mixité des usages	1		Il s'agit plus d'une zone de passage. Les personnes attendent le bus ou se déplacent.	
	Mixité des fonctions/absence de zone monofonctionnelle		3	Zone résidentielle avec commerces et zone d'attente des bus.	
Forme urbaine	Cohérence du bâti		3	Bonne cohérence. Les bâtiments sont de hauteur similaire et se constituent de briques.	<b>10</b>
	Absence d'espace vide		3	Aucun espace vide dans la rue.	
Attrait et esthétisme des espaces	Qualité des matériaux utilisés pour les aménagements et pour le mobilier		3	Bacs en acier corten,	<b>8,66</b>
	Présence de végétation		3	Présence de végétation.	
	Végétation qui ne nuit pas à la transparence ni à la visibilité.		3	La végétation ne nuit pas à la transparence grâce à la hauteur des pots qui la contiennent. Le houppier se situe plus haut que le regard. De plus, la végétation est placée sur des espaces présentant plus de place sans nuire à la visibilité des carrefours.	
	Hauteur du houppier (Arbres supérieurs à 12,80 mètres (houppier commençant à 2,77 m))	1		Les arbres présents dans les bacs sont plus petits car ils sont tous jeunes.	
	Localisation par rapport aux bâtiments et aux zones de passage		3	Très bon emplacement sur des endroits présentant plus de place sans nuire à la visibilité des carrefours.	
Surveillance	Présence de caméra		3	Présence de caméras.	<b>9,33</b>
	Transparence des rez-de-chaussée (vitrines, fenêtres/logement)		2	Bonne transparence en général notamment avec les commerces. Les habitations, quant à elles, ont bien souvent des fenêtres plus hautes et présentent souvent des rideaux masquant la rue.	
	Visibilité depuis les immeubles et commerces alentours/orientation des façades		3	Très bonne visibilité grâce à l'orientation des immeubles vers la rue avec de nombreuses fenêtres.	
	Présence d'agents de sécurité, de policiers ou médiateurs		3	Lors des visites, la police était à chaque fois présente en faisant des rondes en véhicules.	
	Association des modes de surveillance		3	Bonne association des modes de surveillance grâce à ses aspects de visibilité et grâce aux procédés techniques énoncés.	
Mixité socio-économique	Fréquentation diversifiée (âge, genre, origine) /mixité des classes sociales		3	Différentes origines, différents âges, travailleurs, étudiants.	<b>5,55</b>
	Absence de comportement d'exclusion ou de monopole d'un groupe	1		Groupe d'hommes non européens à certains carrefours.	
	Accueil et confort des espaces pour le public et les publics vulnérables en particulier	1		Trottoirs étroits à certains endroits et bordures assez hautes, même s'il y a la présence de dalles podotactiles et l'abaissement des bordures au niveau des passages piéton.	

Mobilité	Mixité des flux		3	Présence d'une bande bus et vélo, piétons et automobiles.	<b>8,88</b>
	Intensité et continuité des flux (Jour/nuit, semaine/week-end)		2	Passage des bus toute la semaine même jour férié.	
	Délimitation des usages		3	Trottoirs, bande bus, bande pour les automobiles.	



*Annexe 15 : Tableau de synthèse des différents graphiques réalisés par période et par genre qui mettent en lumière le nombre de femmes et d'hommes ressentant de l'insécurité ou de la sécurité au sein de la rue Rogier*

Période	Nombre Femme sur 71 Homme sur 33	Ne fréquente pas	Fréquente
Matin	Femmes	37	34
	Hommes	17	16
Après-midi	Femmes	15	56
	Hommes	12	21
Soir	Femmes	26	45
	Hommes	15	18
Nuit	Femmes	35	36
	Hommes	16	15

Annexe 16 : Graphiques réalisés pour chaque moment en fonction du genre et du sentiment éprouvé au sein de la rue Rogier

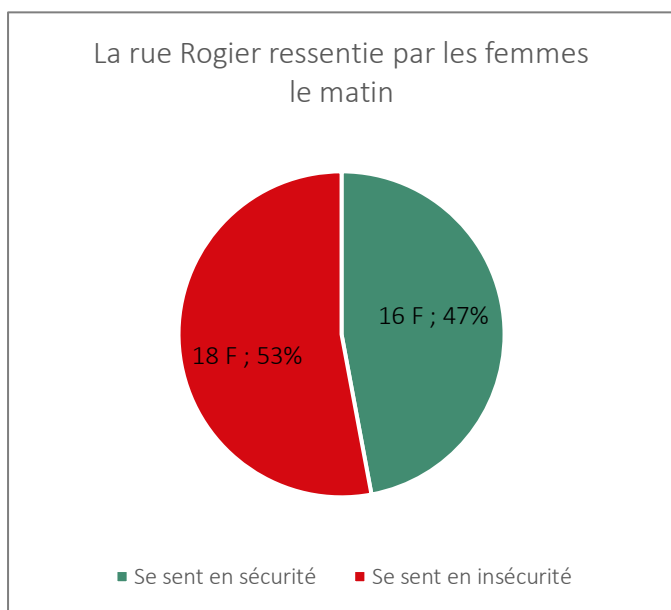


Figure 9-9 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes le matin au sein de la rue Rogier.

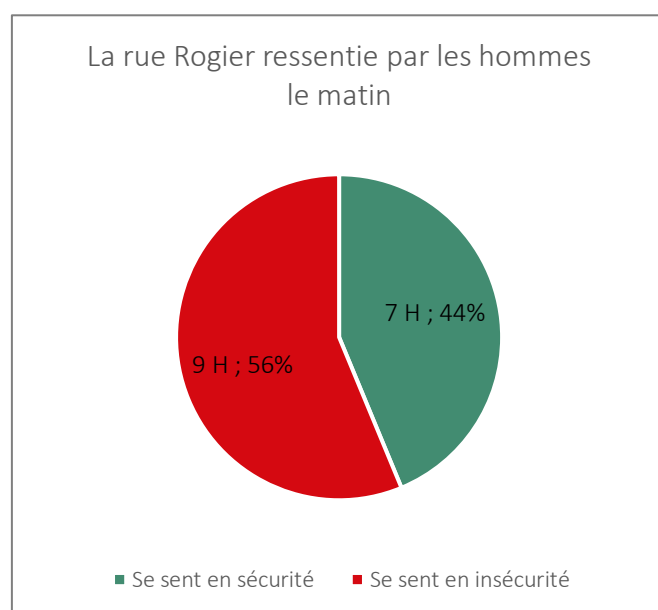


Figure 9-10 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes le matin au sein de la rue Rogier.

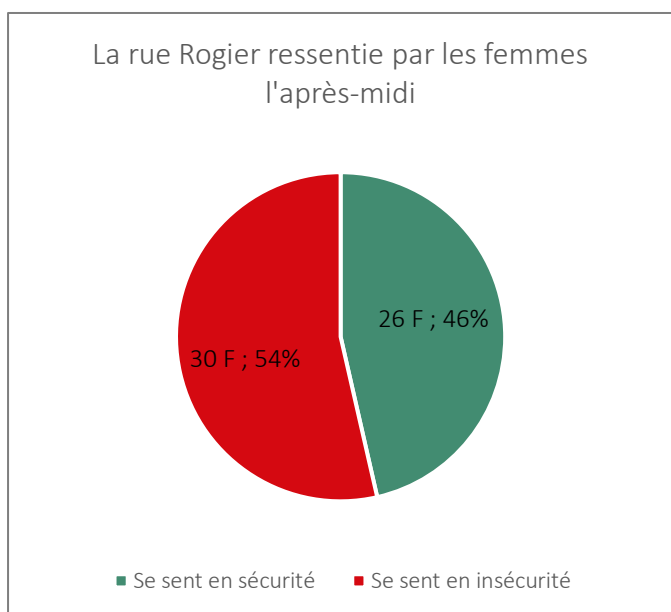


Figure 9-11 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes l'après-midi au sein de la rue Rogier.

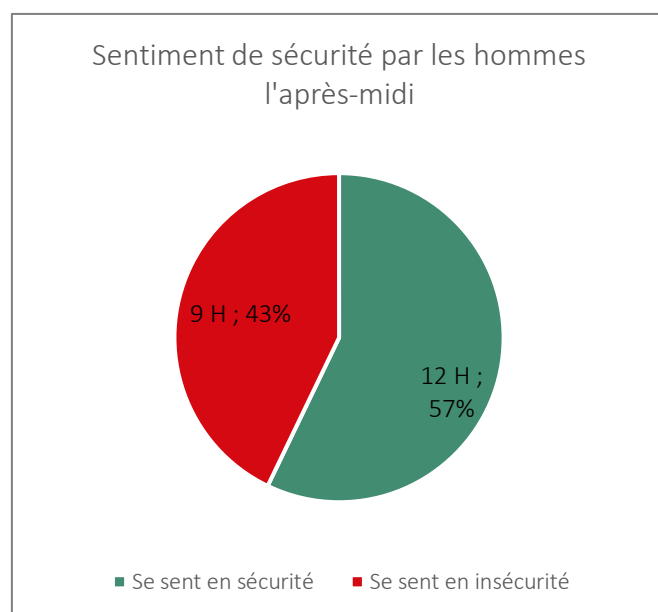


Figure 9-12 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes l'après-midi au sein de la rue Rogier.

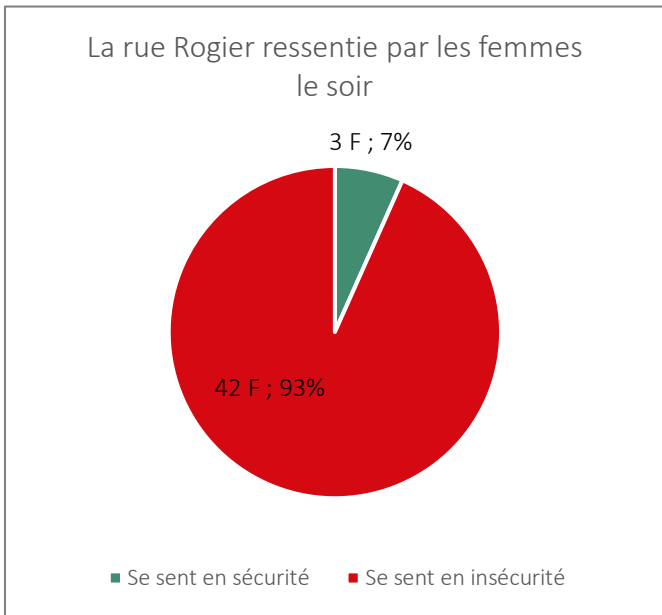


Figure 9-14 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes le soir au sein de la rue Rogier.

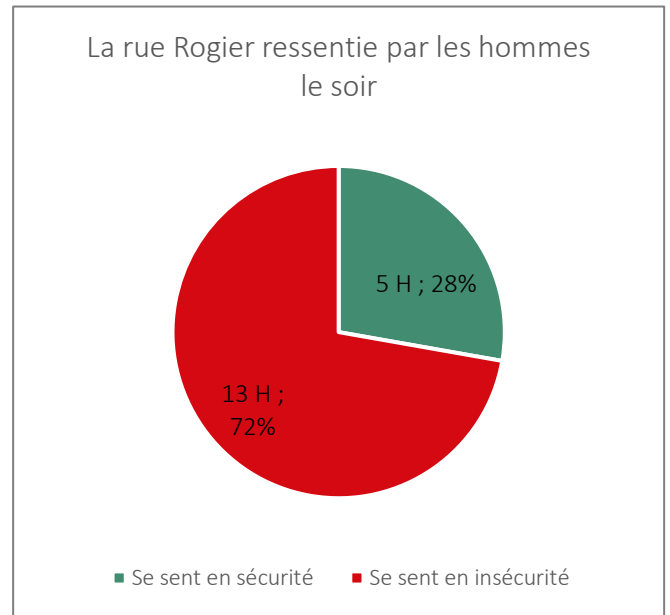


Figure 9-13 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes le soir au sein de la rue Rogier.

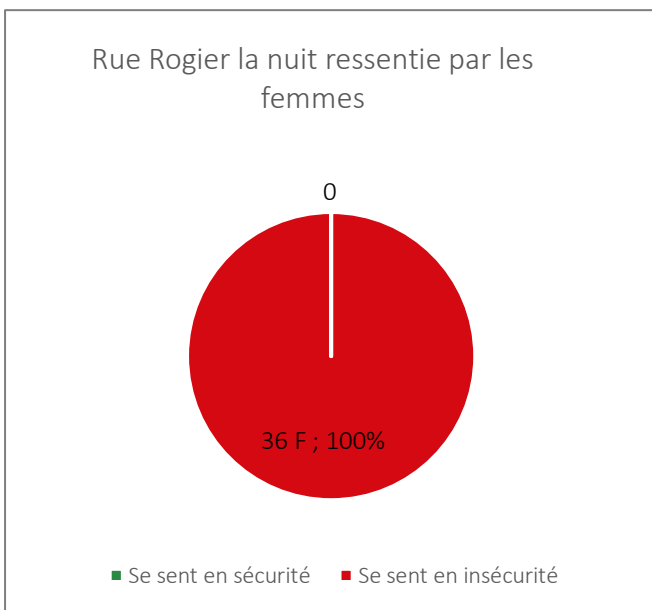


Figure 9-16 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes la nuit au sein de la rue Rogier.

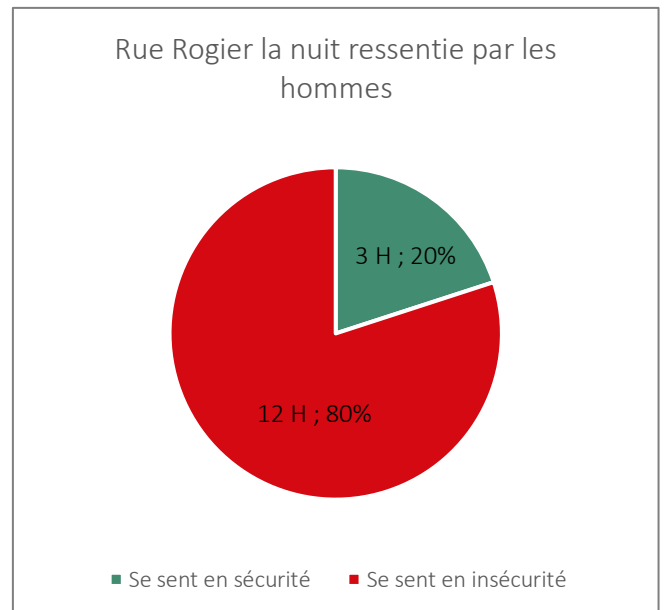


Figure 9-15 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes la nuit au sein de la rue Rogier.

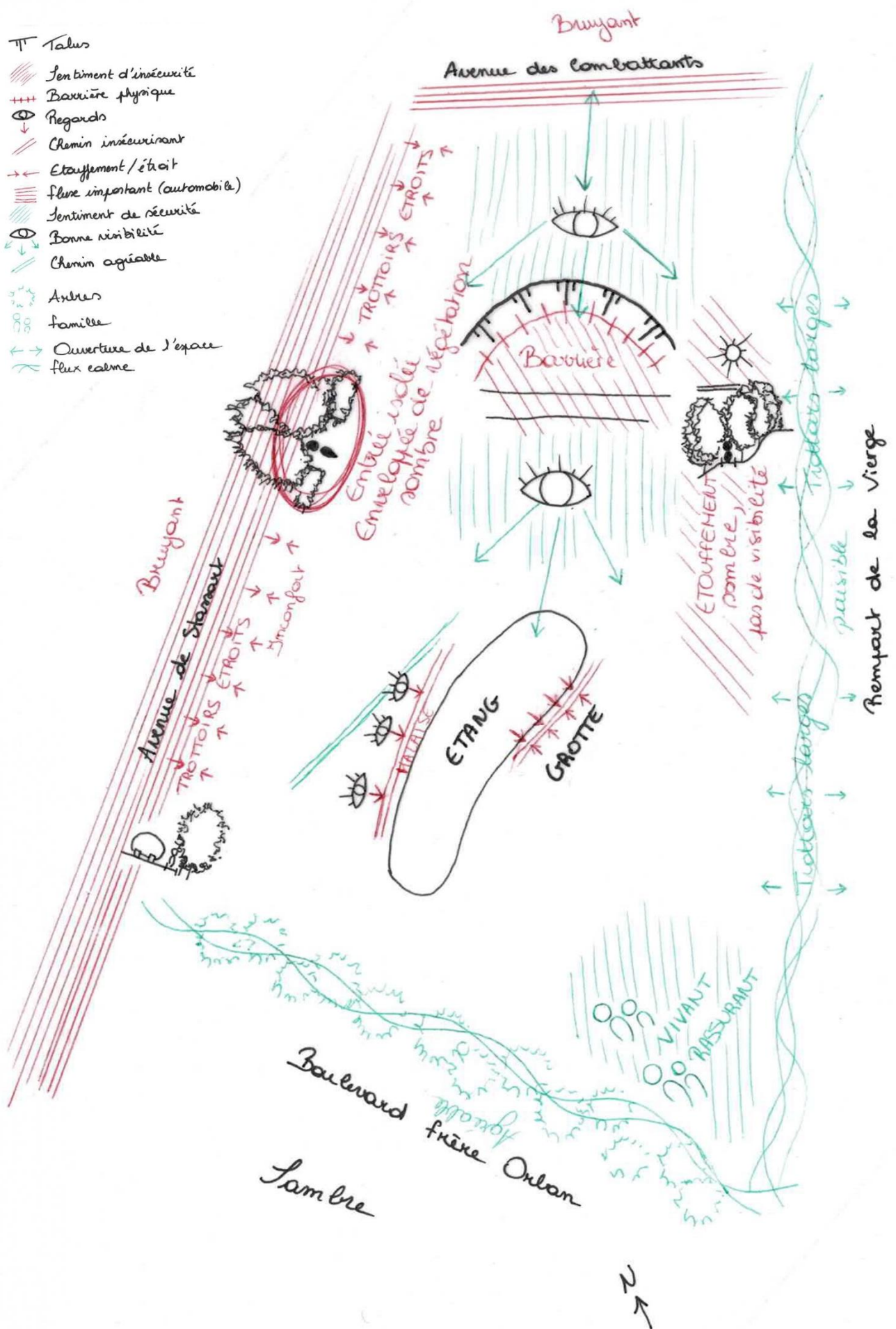
Annexe 17 : Grille d'analyse du parc Louise-Marie

Critère	Indicateur	Cotation			Descriptions et détails	Total du critère
		1	2	3		
Gestion	Collecte des déchets			3	Agents de nettoyage qui passent nettoyer tous les matins.	7,5
	Entretien régulier (immondices, taille des végétaux, réactivité aux dégradations, ...)		2		Entretien régulier concernant les immondices. La réaction face aux dégradations n'est pas immédiate. Lors d'un passage effectué le 26 juin le banc, les barrières ainsi que le potelet n'ont pas été réparés.	
	Absence de dégradation	1			Présence de bancs manquant de planche, de tags, de barrières cassées, ...	
	Gestionnaire clairement identifié			3	Ville de Namur.	
Information au public	Présence de règles d'usage			3	Présence de divers panneaux rappelant les règles.	10
Lisibilité des espaces	Présence d'éclairage			3	Oui, au niveau des entrées, sur le cheminement principal et sur une partie de l'étang.	7,08
	Répartition homogène de l'éclairage	1			Pas sur les cheminements secondaires, une partie manquante au niveau de l'étang et éclairage d'un seul côté du cheminement.	
	Absence de contraste excessif/ zones sombres	1			Plusieurs zones non éclairées.	
	Bonne hauteur des luminaires			3	Environ 3,5 mètres.	
	Type d'éclairage		2		Lampadaires et potelets.	
	Eclairage des vitrines	/	/	/	Aucune vitrine aux abords directs du parc.	
	Facilité d'orientation			3	Très bonne facilité d'orientation car les chemins sont hiérarchisés, une boucle ceinture le parc dans son ensemble.	
	Délimitation physique entre espace public et espace semi-privé/privé claire			3	Même s'il s'agit d'un parc public, il se situe sur une parcelle cadastrale. Il s'agit d'un espace semi-privé qui est délimité par des barrières. A l'intérieur du parc, un jardin est aussi délimité et ouvre à certaines heures.	
Absence d'obstacle visuel	1			Présence de nombreux obstacles tels que la végétation qui crée des couloirs et obstrue les vues depuis l'extérieur, le dénivelé car le parc se situe dans une cuvette, les poteaux des lampadaires, les barrières en châtaigniers, ...		
Accessibilité	Absence de barrière physique	1			Barrières, étang ne laissant qu'un passage étroit à un endroit, massifs de végétaux, grotte, dénivelé, ...	4,16
	Continuité du tissu urbain		2		S'inscrit entre des axes principaux mais est à l'extérieur de la ville et ne dialogue pas avec l'espace bâti alentour.	
	Liaison continue avec les rues existantes	1			Non, les entrées principales ne sont pas bien situées par rapport aux rues et au positionnement des passages piétons qui amènent les utilisateurs. La largeur de certains trottoirs est parfois fort étroite.	
	Absence d'enclave	1			Présence d'enclaves notamment près du Pont des Hollandais.	
Vitalité urbaine	Présence d'activités.			3	Jardin Jean Chalon à visiter, plaine de jeux.	

	Agenda des activités (couvrant toutes les plages horaires, ...)	1			Le jardin est visitable à une certaine période de l'année en journée et la plaine de jeux est généralement utilisée durant la journée.	7,22
	Présence d'activités commerciales et sociales à proximité du site.		2		Essentiellement du résidentiel. Présence d'une friterie, d'une boulangerie, d'une université, d'une église, d'une esthéticienne, d'un dentiste, d'un magasin d'électroménager ainsi que la société publique de gestion de l'eau (SPGE).	
	Présence d'activités spontanées			3	Lors de la visite du 26 juin, des personnes mangeaient et/ou se détendaient dans le parc.	
	Mixité des usages			3	Personnes qui traversent, qui courent, qui se détendent.	
	Mixité des fonctions/absence de zone monofonctionnelle	1			Zone de loisirs.	
Forme urbaine	Cohérence du bâti	/	/	/	/	Non évalué ici
	Absence d'espace vide	/	/	/	/	
Attrait et esthétique des espaces	Qualité des matériaux utilisés pour les aménagements et pour le mobilier		2		Muret en pierre, banc en bois, barrières en métal sur les limites du parc et en châtaignier au sein du parc. Cheminement en dolomie.	6
	Présence de végétation			3	Oui dont quatre arbres remarquables.	
	Végétation qui ne nuit pas à la transparence ni à la visibilité.	1			Végétation sur tout le pourtour du parc créant un écran végétal. Aux endroits où c'est plus aéré, les arbres sont plantés dans un talus qui fait qu'il n'y a aucune transparence depuis la rue. Au sein du parc, énormément d'endroits cachés par la végétation.	
	Hauteur du houppier (Arbres supérieurs à 12,80 mètres (houppier commençant à 2,77 m)		2		Arbres supérieurs et d'autres inférieurs car ce sont des jeunes arbres.	
	Localisation par rapport aux bâtiments et aux zones de passage	1		.	Le long des cheminements.	
Surveillance	Présence de caméra	1			Non.	5
	Transparence des rez-de-chaussée (vitrines, fenêtres/logement)	/	/	/	/	
	Visibilité depuis les immeubles et commerces alentours/orientation des façades		2		Visibilité depuis l'Avenue des combattants.	
	Présence d'agents de sécurité, de policiers ou médiateurs		2		Oui, sur l'extérieur du parc mais pas à l'intérieur.	
	Association des modes de surveillance	1			Non.	
Mixité socio-économique	Fréquentation diversifiée (âge, genre,			3	Oui, enfants avec leurs parents, personnes âgées, étudiants, personnes de différentes origines.	

	origine) /mixité des classes sociales					<b>8,88</b>
	Absence de comportement d'exclusion ou de monopole d'un groupe			3	Absence.	
	Accueil et confort des espaces pour le public et les publics vulnérables en particulier		2		Trois entrées/sorties possibles pour les personnes à mobilité réduite sur les huit, dont deux donnant sur la même rue (Boulevard Frère Orban). Cinq entrées avec des escaliers. Grand trottoir sur le Rempart de la Vierge et trottoir très étroit sur l'Avenue Stassart.	
Mobilité	Mixité des flux		2		Personnes à pied et en vélo/trottinette.	<b>8,88</b>
	Intensité et continuité des flux (Jour/nuit, semaine/week-end)			3	Fréquentation forte lors du beau temps, moins mais en ayant toujours du passage lors d'un temps grisonnant et froid.	
	Délimitation des usages			3	Délimitation des cheminements, de la plaine de jeux, du jardin, des espaces de détente.	

Annexe 18 : Cartographie sensible du parc Louise-Marie



*Annexe 19 : Tableau de synthèse des différents graphiques réalisés par période et par genre qui mettent en lumière le nombre de femmes et d'hommes ressentant de l'insécurité ou de la sécurité au sein du parc Louise-Marie*

Période	Nombre Femme sur 71 Homme sur 33	Ne fréquente pas	Fréquente
Matin	Femmes	38	33
	Hommes	14	19
Après-midi	Femmes	26	45
	Hommes	11	22
Soir	Femmes	43	28
	Hommes	14	19
Nuit	Femmes	48	23
	Hommes	19	14

Annexe 20 : Graphiques réalisés pour chaque moment en fonction du genre et du sentiment éprouvé au sein du parc Louise-Marie

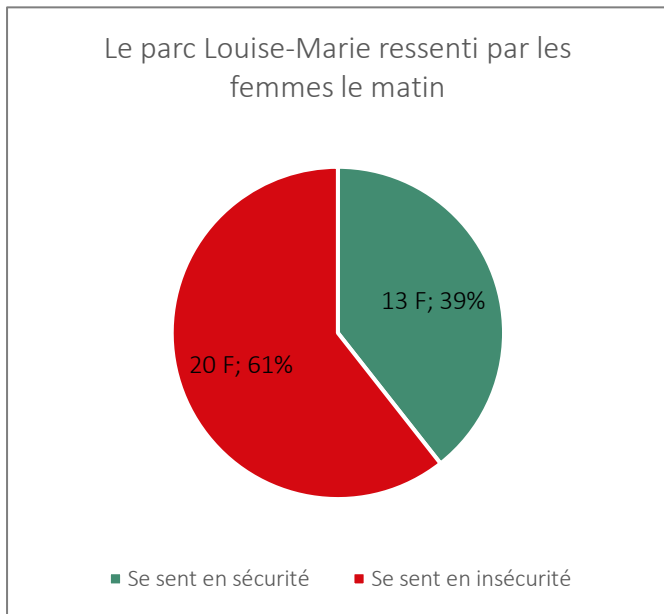


Figure 9-17 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes le matin au sein du parc Louise-Marie.

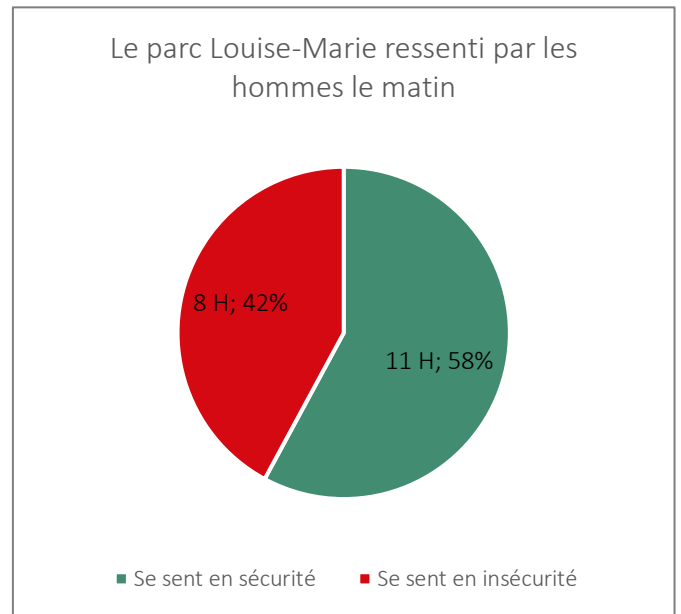


Figure 9-18 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes le matin au sein du parc Louise-Marie.

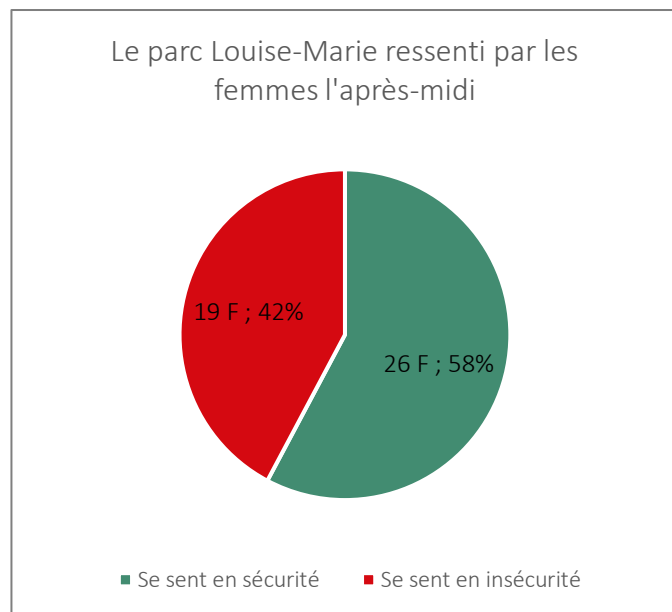


Figure 9-20 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes l'après-midi au sein du parc Louise-Marie.

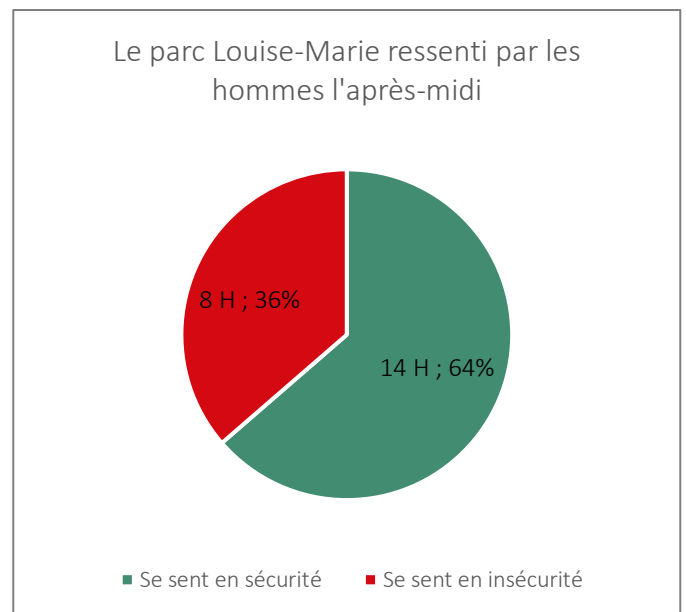


Figure 9-19 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes l'après-midi au sein du parc Louise-Marie.

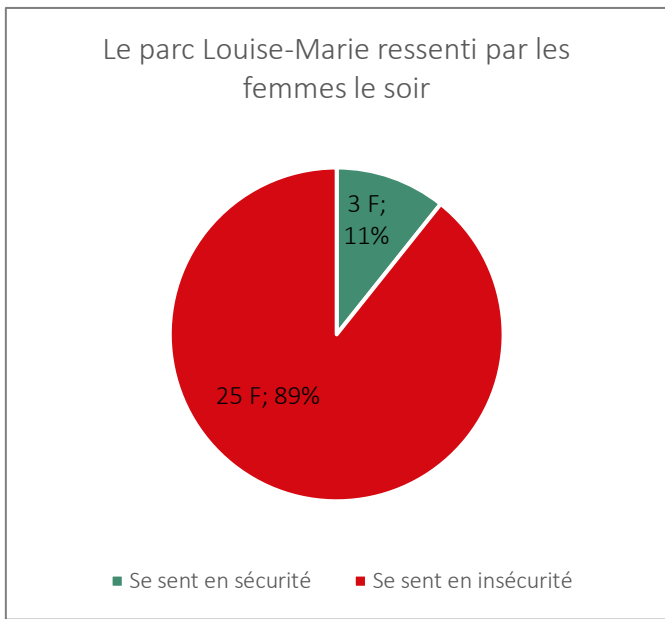


Figure 9-24 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes le soir au sein du parc Louise-Marie.

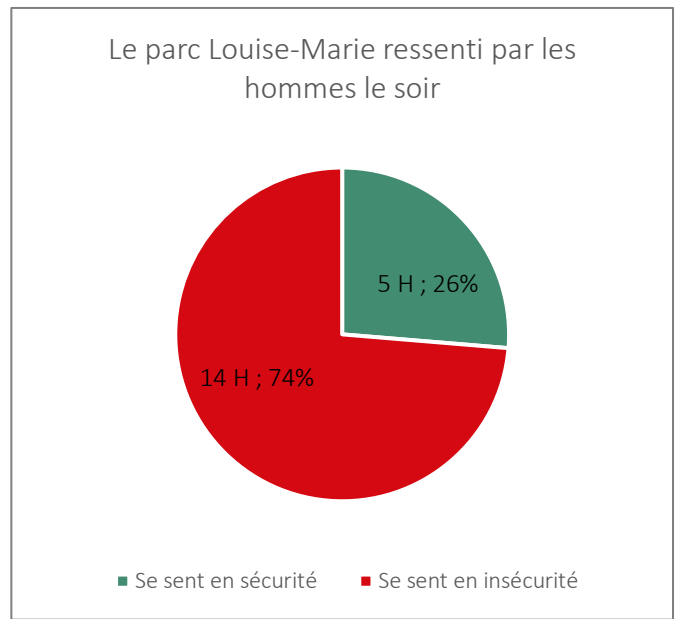


Figure 9-23 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes le soir au sein du parc Louise-Marie.

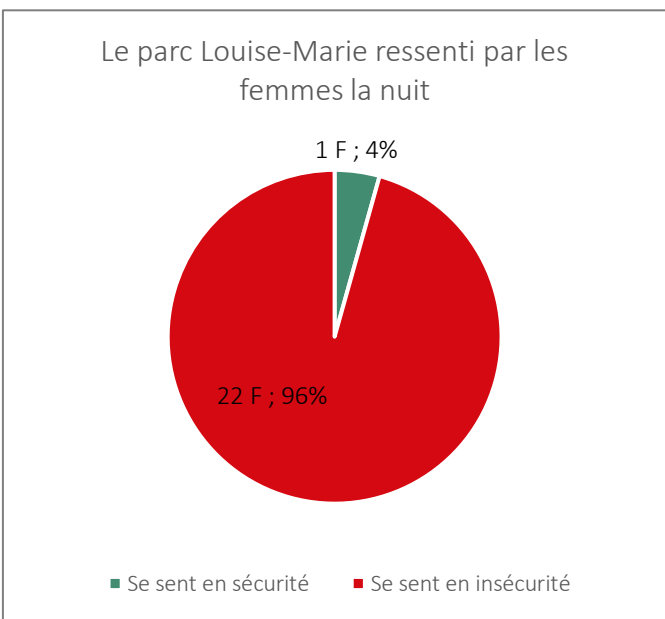


Figure 9-21 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les femmes la nuit au sein du parc Louise-Marie.

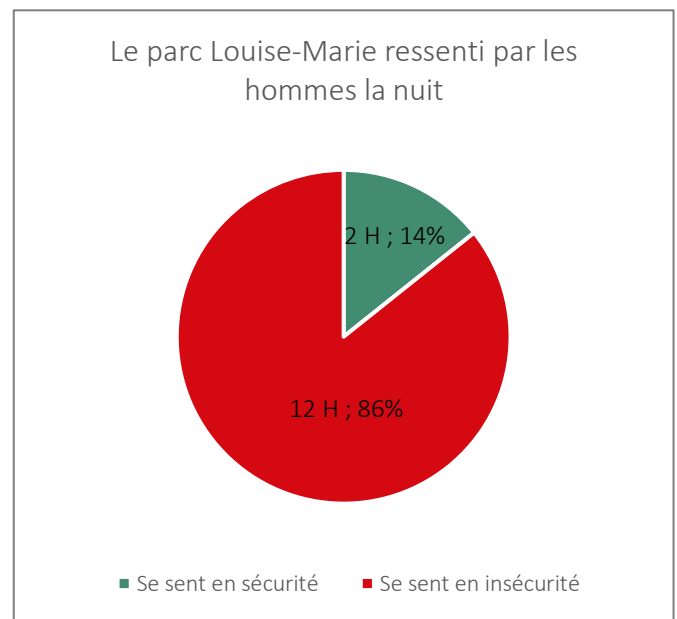


Figure 9-22 : Graphique illustrant le sentiment de sécurité et d'insécurité chez les hommes la nuit au sein du parc Louise-Marie.

Annexe 21 : Cartographie des espaces publics estimés sécurisants par les usagers

